



# RAPPORT ANNUEL

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE  
AU DÉVELOPPEMENT

L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS  
ENTWICKLUNGSSUMMENARBEIT

# 09



Préface de Madame la Ministre	04
L'aide publique au développement du Luxembourg en 2009	06
Les objectifs du Millénaire pour le développement	14
<b>01   La coopération avec les pays partenaires</b>	<b>16</b>
Afrique	
Burkina Faso	20
Cap Vert	24
Mali	28
Namibie	32
Niger	36
Sénégal	40
Amérique centrale	
El Salvador	46
Nicaragua	50
Asie	
Laos	54
Vietnam	58
Proche-Orient	
Territoires Palestiniens Occupés	62
<b>02   La coopération bilatérale dans d'autres pays</b>	<b>66</b>
<b>03   La coopération multilatérale</b>	<b>72</b>
<b>04   La coopération avec les ONG</b>	<b>82</b>
<b>05   L'action humanitaire</b>	<b>86</b>
<b>06   L'appui aux programmes</b>	<b>94</b>
<b>07   La sensibilisation et l'éducation au développement</b>	<b>98</b>
<b>08   Annexes:</b>	<b>100</b>
Déclaration sur la politique de coopération au développement 2010	101
Sommaire du rapport annuel du Ministère des Finances	109
Adresses utiles	110
Direction de la Coopération au développement – Organigramme fonctionnel	112



## LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Au cours des douze derniers mois il est apparu clairement que le monde en développement n'est pas épargné par la crise économique mondiale. Si les systèmes bancaires des pays en développement avaient encore pu échapper aux effets de la crise financière parce qu'ils restaient dans une très large partie déconnectés des marchés de capitaux internationaux, les conséquences économiques et sociales du cataclysme financier, pour lequel ils ne portent pas la moindre responsabilité, se font sentir de manière d'autant plus brutale qu'elles frappent celles et ceux qui étaient déjà démunis avant la crise. L'investissement étranger direct se fait rare ; les niveaux d'aide publique au développement stagnent, voire baissent, et les flux des transferts des migrants se tarissent.

Comble d'injustice, sur les déconvenues économiques viennent se greffer – avec une régularité effrayante – des situations de crises alimentaires qui ont déjà poussé le nombre de personnes souffrant de la faim au-delà de la barre du milliard. Ce triste record tient dans une large mesure du changement climatique dont, une fois de plus, les principaux coupables ne doivent pas être cherchés dans les pays en développement. Pourtant

c'est précisément dans les pays les moins avancés, l'Afrique subsaharienne en tête, que les effets du réchauffement planétaire sont les plus dévastateurs. A cet égard, le résultat décevant de la Conférence internationale de Copenhague de décembre 2009 n'a fait qu'enfoncer le clou.

Plus que jamais la lutte contre la pauvreté se décline donc aujourd'hui en termes de lutte contre l'injustice économique, l'injustice alimentaire et l'injustice climatique. Plus que jamais ces injustices ne doivent pas nous laisser indifférents, car elles risquent de produire, à leur tour, des conséquences dont les effets se feront sentir au-delà de la Méditerranée, au-delà du Caucase, au-delà du Pacifique et du Golfe du Mexique. Dans un proche avenir les réfugiés climatiques des îles submergées par la crue des océans viendront s'ajouter par milliers aux millions de réfugiés et de personnes déplacées qui fuient l'insécurité physique et matérielle de leurs terres natales, pour venir frapper à nos portes.

Plus que jamais nous avons intérêt à agir ; par solidarité, en nous souvenant des temps où nous avons nous-mêmes besoin d'aide, mais aussi dans notre propre intérêt, car le développement durable est aujourd'hui une cause commune. L'interdépendance, à l'échelle mondiale, entre l'économique (crise globale), le social (insécurité) et l'environnemental (changement climatique) qui en sont les trois éléments constitutifs, n'a jamais été aussi évidente.

En 2009 la Coopération luxembourgeoise a continué ses efforts pour tenir compte de ces nouvelles réalités qui constituent autant de nouveaux défis dans la lutte contre la pauvreté. Le programme gouvernemental adopté en juillet dernier ne laisse pas de doute sur notre détermination à ne pas baisser les bras et à innover pour une coopération au développement encore plus efficace.

**Face à la crise**, le niveau élevé de notre aide publique au développement (APD) est maintenu pour honorer nos engagements vis-à-vis de nos partenaires lourdement éprouvés. Le formidable essor de générosité des résidents luxembourgeois lors du tremblement de terre en Haïti nous conforte dans cette décision. Face à la crise, nous pousserons plus loin l'approche régionale qui tient en elle la promesse d'économies d'échelle et de leçons apprises à répliquer. Nous continuerons également à explorer de manière déterminée les véritables sources alternatives pour le financement du développement – comme par exemple en microfinance – pour compléter l'aide publique au développement, pas pour la remplacer.

**Face à l'insécurité**, nous agirons de manière plus ciblée dans des situations de fragilité pour éviter le déclenchement et la résurgence de la violence qui nie toute chance de développement. Face à l'insécurité

alimentaire, nous continuerons à appuyer les mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide et nous accompagnerons ceux qui développent actuellement de nouvelles voies d'appui à la filière agricole sur le continent africain.

**Face au changement climatique**, la recherche systématique de synergies entre lutte contre la pauvreté et lutte contre le changement climatique est le meilleur garant contre le mélange de genres. Ici, comme dans bien d'autres domaines, les intérêts de nos partenaires du Sud ne sont pas nécessairement opposés aux intérêts du Luxembourg. Nous allons donc continuer notre appui par l'APD aux pays partenaires pour s'adapter au changement climatique ou pour en mitiger les effets, entre autres – pourquoi pas ? – en identifiant des projets de développement propre que le Luxembourg pourra, le cas échéant, financer par d'autres moyens budgétaires pour améliorer son bilan d'émission de gaz à effet de serre.

En 2009 du travail important a été fait sur ces trois fronts. Il servira de base aux efforts à fournir en 2010, année au cours de laquelle la dernière ligne droite vers les objectifs du Millénaire pour le développement – et contre les injustices criantes – devra être entamée avec une dynamique renouvelée.

**Marie-Josée Jacobs**

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2009

## 1. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

En 2009, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a continué sa progression pour atteindre un montant de 297.817.177 euros. Il s'agit d'une augmentation de 10,14 millions d'euros, soit 3,52% par rapport au montant de l'APD en 2008.

Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 1,04% en 2009, alors qu'en 2008 elle était de 0,97%.

Ce résultat traduit la priorité que le gouvernement continue de donner à la politique de coopération au développement et d'action humanitaire. Le programme gouvernemental pour la période 2009-2014 prévoit ainsi que « le gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de la coopération

luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1% du RNB dans les années à venir) ».

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer au moins 0,7% de leur RNB au développement. Le Luxembourg se situe en 2009 au troisième rang derrière la Suède (1,12%) et la Norvège (1,06%), mais devant le Danemark (0,88%) et les Pays-Bas (0,82%).

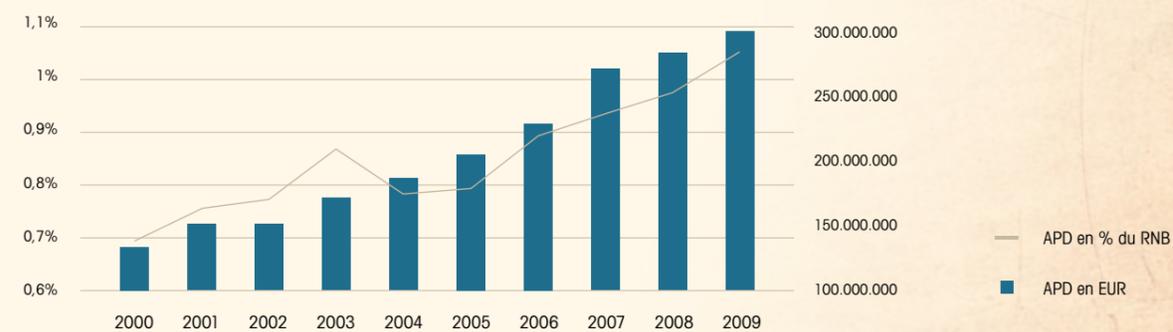
Le tableau et le graphique récapitulatifs ci-dessous reprennent l'évolution entre 2000 et 2009 de l'APD en valeur absolue ainsi qu'exprimée en pourcentage du RNB<sup>1</sup>.

**TABEAU RÉCAPITULATIF : ÉVOLUTION ENTRE 2000 ET 2009 DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL BRUT (EN EUROS)**

Année	APD	RNB	APD en % du RNB
2000	133.433.659	19.170.400.000	0,70
2001	155.128.137	20.050.300.000	0,77
2002	155.735.183	19.897.900.000	0,78
2003	171.677.042	20.028.000.000	0,86
2004	188.981.534	23.987.300.000	0,79
2005	207.387.692	26.006.700.000	0,80
2006	231.510.318	26.033.500.000	0,89
2007	275.135.892	29.689.700.000	0,93
2008	287.679.785	29.717.400.000	0,97
2009	297.817.177	28.558.421.400	1,04

<sup>1</sup>Les données et prévisions concernant le RNB font l'objet de révisions régulières par le STATEC. Pour les besoins du présent rapport, les derniers chiffres disponibles pour le RNB 2008 ont été utilisés en appliquant l'évolution estimée pour le PIB en 2009 (-3,9%).

## APD DU LUXEMBOURG DE 2000 À 2009



Laos - Ecole de formation professionnelle de la province de Khammouane (LAO1008)

## 2. L'APD EN 2009 PAR MINISTÈRE

En 2009, le Ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 84,62% de l'aide publique au développement, soit 252 millions d'euros. Les 15,38% restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (8,23%), plusieurs autres Ministères (1,18%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget

général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2009 (5,97%).

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par Ministère effectuées en 2009 qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2009



Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'État)		Crédit voté pour 2009	Dépenses APD en 2009
Ministère des Affaires Étrangères		275.866.470,00	252.004.463,24
01.1.11.091	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	82.900,00	53.205,36
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	18.500,00	5.890,00
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	63.750,00	27.243,42
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international	4.564.917,00	243.580,73
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.380.000,00	803.041,34
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'Union européenne	3.433.822,00	268.806,48
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	120.000,00	8.400,00
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2.950.000,00	2.397.194,26
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	500.000,00	373.217,82
01.5.35.034	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales	300.000,00	200.000,00
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	12.000.000,00	441.100,00
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	15.000,00	6.552,42
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475.000,00	377.026,72
01.7.12.050	Frais de port	6.240,00	3.328,24
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	375.000,00	65.618,97
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences	300.000,00	156.487,51
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	1.092.000,00	1.070.288,19
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	464.079,66
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10.000,00	22.446,16
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1.800.000,00	1.799.926,14
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	318.000,00	317.987,55
01.7.35.000	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but	10.536.341,00	10.070.500,00
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	19.950.000,00	19.923.422,46
01.7.35.031	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	22.155.000,00	22.129.833,50
01.7.35.032	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	420.000,00	267.669,31

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'État)		Crédit voté pour 2009	Dépenses APD en 2009
Ministère des Affaires Étrangères (suite)			
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	34.000.000,00	34.000.000,00
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement	158.300.000,00	156.493.485,04
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	15.350,00	14.131,96
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		505.000,00	269.859,83
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'UNESCO	230.000,00	90.211,83
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	275.000,00	179.648,00
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative		76.994.090,00	2.357.718,55
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	76.994.090,00	2.357.718,55
Ministère de la Santé		284.000,00	237.018,17
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	284.000,00	237.018,17
Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur		320.624,00	885,14
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	320.624,00	885,14
Ministère des Finances		20.400.000,00	24.517.345,13
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en développement	4.500.000,00	4.092.215,13
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	3.500.000,00	3.950.000,00
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1.000.000,00	650.000,00
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	1.500.000,00	1.500.000,00
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole	1.000.000,00	1.035.270,00
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	8.900.000,00	13.289.860,00
Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants		hors budget	659.886,66
Union européenne		2.716.000.000,00	17.770.000,00
Article 5 des dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'UE	2.716.000.000,00	17.770.000,00
<b>TOTAL APD</b>			<b>297.817.176,72</b>

# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2009

## 3. L'APD GÉRÉE À TRAVERS LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2009

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un instrument qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2009, un montant total de 156 493 485,04 euros a été déboursé à charge de ce fonds. Près de 73% de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale et plus de 20% à la coopération avec les ONG.

Déboursements à charge du FCD en 2009 par rubrique	en euros	en %
Coopération bilatérale gouvernementale dont	113.905.414,51	72,79
> programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	82.342.236,97	52,62
> programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	15.252.371,31	9,75
> autres programmes et projets bilatéraux	16.310.806,23	10,42
Coopération avec les ONG	31.668.975,41	20,24
Coopération multilatérale	7.277.031,46	4,65
Appui aux programmes	3.590.170,02	2,29
Divers	51.893,64	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>156.493.485,04</b>	<b>100,00</b>

## 4. VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2009

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2009 en suivant les règles du CAD. Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 63,33% des dépenses, la coopération multilatérale 36,67%. L'aide humanitaire, qui est incluse dans ces deux types de coopération, a représenté 11,49% de l'APD en 2009.



Soudan - Camp de réfugiés (UNHCR)

RÉPARTITION DE L'APD en euros	% de l'APD		DONT AIDE HUMANITAIRE		% DE L'APD
Coopération bilatérale	188.592.895,67	% de la coopération bilatérale	63,33	27.557.549,00	% Aide humanitaire bilatérale
Coopération avec Lux-Development	82.342.236,97	43,66	27,65	0,00	0,00%
Coopération multi-bi	27.165.943,49	14,40	9,12	13.378.999,18	48,55%
Coopération BI-MAE	14.147.630,48	7,50	4,75	7.808,00	0,03%
Coopération avec les ONG	50.590.664,28	26,83	16,99	13.859.241,82	50,29%
dont ONG nationales	41.136.130,92	21,81	13,81	7.349.241,82	26,67%
dont ONG internationales et régionales	9.454.533,36	5,01	3,18	6.510.000,00	23,62%
Appui aux programmes	5.013.247,94	2,66	1,68	0,00	0,00%
Autres	9.333.172,51	4,95	3,13	311.500,00	1,13%
Coopération multilatérale	109.224.281,05	% de la coopération multilatérale	36,67	6.675.000,00	% Aide humanitaire multilatérale
Organismes des Nations Unies	49.048.907,22	44,91	16,47	5.725.000,00	85,77%
Institutions de l'Union européenne	29.060.500,00	26,61	9,76	0,00	0,00%
Banque mondiale	19.529.207,68	17,88	6,56	250.000,00	3,75%
Banques régionales de développement	1.671.000,00	1,53	0,56	0,00	0,00%
Autres	9.914.666,15	9,08	3,33	700.000,00	10,49%
<b>TOTAL</b>	<b>297.817.176,72</b>			<b>34.232.549,00</b>	<b>11,49</b>

## 5. VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2009

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2009. Les secteurs ont été définis par le CAD.

En 2009, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des **infrastructures et services sociaux**, qui représentent plus de 47% de l'APD bilatérale et plus de 20% de l'APD multilatérale. Le secteur de l'éducation a représenté plus de 12% des investissements bilatéraux, de même que la santé. La distribution d'eau et l'assainissement ont représenté 8,49% de l'APD bilatérale, la politique en matière de population / santé et fertilité près de 5%.

La catégorie des **infrastructures et services économiques** a représenté un peu plus de 5%, la principale sous-catégorie étant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (4,80%).

La catégorie des secteurs de **production** a représenté 5,64% de l'APD bilatérale. A lui seul, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a représenté 5,04% de l'APD bilatérale en 2009.

Les appuis à destination **plurisectorielle** ou **transversale** ont représenté plus de 10% de l'APD bilatérale.

Dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (67,14%) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de contributions effectuées au titre de la coopération multilatérale sont des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2009



VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE	APD bilatérale en euros	%	APD multilatérale en euros	%
<b>INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX</b>	90.070.307,69	47,76	22.105.438,46	20,24
<b>ÉDUCATION</b>	23.967.773,51	12,71	3.250.000,00	2,98
dont éducation, niveau non spécifié	3.647.135,94	1,93	800.000,00	0,73
dont éducation de base	6.469.926,26	3,43	2.450.000,00	2,24
dont éducation secondaire	13.716.410,91	7,27	0,00	0,00
dont éducation post-secondaire	134.300,40	0,07	0,00	0,00
<b>Santé</b>	24.246.848,67	12,86	11.385.698,00	10,42
dont santé, général	7.502.306,24	3,98	4.769.948,00	4,37
dont santé de base	16.744.542,43	8,88	6.615.750,00	6,06
<b>Politique en matière de population/santé et fertilité</b>	8.834.749,56	4,68	5.390.000,00	4,93
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	16.003.099,82	8,49	800.000,00	0,73
<b>Gouvernement et société civile</b>	9.799.574,47	5,20	1.279.740,46	1,17
dont Gouvernement et société civile - général	8.371.729,29	4,44	189.740,46	0,17
dont Conflits, paix et sécurité	1.427.845,18	0,76	1.090.000,00	1,00
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	7.218.261,66	3,83	0,00	0,00
<b>INFRASTRUCTURE ET SERVICES ÉCONOMIQUES</b>	9.845.895,34	5,22	3.779.067,00	3,46
Transports et entreposage	78.951,93	0,04	0,00	0,00
Communications	227.436,71	0,12	0,00	0,00
Production et distribution d'énergie	283.265,90	0,15	0,00	0,00
Banques et services financiers	9.052.922,83	4,80	1.279.067,00	1,17
Entreprises et autres services	203.317,97	0,11	2.500.000,00	2,29
<b>PRODUCTION</b>	10.629.316,56	5,64	552.020,00	0,51
Agriculture, sylviculture et pêche	9.509.573,24	5,04	0,00	0,00
Industries manufacturières, industries extractives, construction	57.771,94	0,03	0,00	0,00
Politique commerciale et réglementations	0,00	0,00	552.020,00	0,51
Tourisme	1.061.971,38	0,56	0,00	0,00
<b>DESTINATION PLURISECTORIELLE OU TRANSVERSALE</b>	19.486.851,43	10,33	1.775.000,00	1,63
Protection de l'environnement	2.340.107,01	1,24	1.475.000,00	1,35
Autres multisecteurs	17.146.744,42	9,09	300.000,00	0,27
dont aide plurisectorielle	11.435.201,16	6,06	0,00	0,00
dont développement et gestion urbaine	165.712,07	0,09	300.000,00	0,27
dont développement rural	4.997.751,03	2,65	0,00	0,00
dont éducation et formation plurisectorielles	289.337,76	0,15	0,00	0,00
dont institutions scientifiques et de recherche	258.742,40	0,14	0,00	0,00
<b>SOUTIEN BUDGÉTAIRE</b>	19.996,00	0,01	0,00	0,00
<b>AIDE ALIMENTAIRE DÉVELOPPEMENTALE/SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b>	2.511.959,40	1,33	1.000.000,00	0,91

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE	APD bilatérale en euros	%	APD multilatérale en euros	%
<b>AIDE HUMANITAIRE</b>	27.557.549,00	14,61	6.675.000,00	6,11
dont intervention d'urgence	23.572.196,33	12,50	5.600.000,00	5,13
dont reconstruction et réhabilitation	3.210.343,02	1,70	0,00	0,00
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	775.009,65	0,41	1.075.000,00	0,98
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS</b>	14.505.363,77	7,69	0,00	0,00
<b>CONCOURS FOURNIS AUX ONG (frais administratifs, Cercle des ONGD, ONG internationales)</b>	5.294.667,70	2,81	0,00	0,00
<b>SENSIBILISATION</b>	1.916.837,40	1,02	0,00	0,00
<b>NON AFFECTÉ / NON SPÉCIFIÉ</b>	6.754.151,38	3,58	73.337.755,59	67,14
<b>TOTAL AIDE BILATÉRALE &amp; MULTILATÉRALE</b>	188.592.895,67	100,00	109.224.281,05	100,00



Vietnam - Increasing livelihood of the poor by expanding production and marketing of organic vegetables (Microprojets)

# LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

## LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à l'issue du Sommet de 2000, constitue un engagement collectif qui a permis d'adopter un programme visant à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. Ce programme prend la forme de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui représentent une vision, une voie à suivre pour arriver à l'éducation primaire pour tous et l'accès à des soins de santé, à l'égalité et l'autonomisation des femmes, à un environnement durable et à un partenariat mondial pour le développement. La Déclaration du Millénaire de 2000 et l'accord sur les OMD a été l'occasion pour les gouvernements de s'engager à continuer leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs internationaux de développement.

En 2005, le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a convoqué un sommet pour évaluer la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne les OMD. Ce sommet a adopté un document commun par lequel les chefs d'État présents ont réaffirmé leur engagement à continuer et à augmenter leur action en vue de l'éradication de la pauvreté. Ce sommet a par ailleurs lancé un processus de réforme de l'architecture internationale de la coopération au développement, notamment du système onusien, dans le but d'avoir des outils plus efficaces pour mettre en œuvre les politiques internationales de développement. Le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies à travers le monde dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement publié fin 2006 et intitulé « Unis dans l'action » constitue la base de ce processus de réforme.

En 2008, une nouvelle réunion de haut niveau sous l'égide de l'ONU à New York a permis de dresser un premier bilan à mi-chemin vers 2015.

Ces réunions ont confirmé que des progrès importants ont été faits vers la réalisation des OMD d'ici 2015 mais que ces progrès sont très inégaux au niveau géographique – entre les continents et les régions mais également au sein des pays mêmes – aussi bien qu'au niveau des différents OMD. Ainsi, les retards encourus dans la mise en œuvre des OMD liés à la santé – OMD 4, 5 et 6 – sont considérables et nécessiteront des efforts supplémentaires dans ces secteurs clés du développement durable.

Beaucoup de pays ont enregistré des avancées impressionnantes pour certains objectifs précis – mais rares sont ceux qui peuvent montrer des avancées considérables sur l'ensemble des huit objectifs.

Les plus grandes divergences subsistent sur le continent africain, notamment en Afrique subsaharienne. Bien que le taux de pauvreté y ait

considérablement et rapidement baissé depuis 1990, cette région continue d'abriter le plus grand nombre de gens vivant dans une pauvreté extrême. Malgré cela, des progrès importants ont été réalisés dans de nombreux pays africains en ce qui concerne la scolarisation, notamment celle des filles, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la réduction de la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans, notamment par des actions ciblées dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'immunisation, de la lutte contre le paludisme et de la prévention de la transmission du virus VIH de la mère à l'enfant.

Aujourd'hui, le monde est confronté à une crise financière et économique dont les répercussions ne se sont pas encore fait complètement sentir. Il est plus que certain que la crise fera dérailler les efforts de développement dans un nombre de domaines clés, en particulier dans les pays en développement. Elle pourrait également contribuer au non respect des promesses d'augmentation de l'aide publique au développement, faites par les pays donateurs en 2000 et en 2005 – notamment par le G8 à Gleneagles – et ainsi menacer des années d'efforts et de progrès vers la mise en œuvre des OMD.



Mali – Hôpital mère-enfant le Luxembourg (Projet ONG)

En septembre 2010 se tiendra à New York, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale dont le but est de mobiliser les volontés, d'obtenir des appuis et de susciter des initiatives collectives pour accélérer les progrès sur la voie des OMD et de renforcer le partenariat mondial pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Elle sera également l'occasion d'examiner l'ensemble des succès remportés depuis 2000, de mettre en exergue les enseignements tirés de ces dix dernières années, d'identifier les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées, un exercice qui devrait conduire à l'adoption de stratégies d'action concrètes.

En adoptant une attitude constructive face à la crise, en respectant les engagements pris depuis 2000 en termes d'augmentation de l'aide publique au développement (APD), de négociations sur les échanges commerciaux et du nouveau régime de financement pour l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et en continuant à mettre en œuvre les changements structurels nécessaires, il sera possible d'arriver à un développement qui s'inscrit dans la durée. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisables si les efforts sont mieux ciblés et accélérés dans le contexte de partenariats solides.

## La Coopération luxembourgeoise et les OMD

Depuis 2000, l'ensemble de la communauté internationale, y inclus le Luxembourg, prend les OMD comme base de ses actions de développement, assurant ainsi une action concertée vers ces objectifs communs. La mise en œuvre des OMD dans le contexte d'un développement durable au niveau économique, social et environnemental constitue le cadre opérationnel de la Coopération luxembourgeoise.

L'augmentation progressive de l'APD luxembourgeoise reflète l'ampleur de la tâche : si depuis l'année 2000, le Luxembourg a dépassé la cible de consacrer 0,7% de son revenu national brut à l'APD, c'est en 2009 que le Luxembourg a fait pour la première fois partie du groupe très restreint d'États qui consacrent 1 % de leur RNB à la coopération et à l'action humanitaire.

Le Luxembourg veille à ce que sa coopération au développement contribue de la meilleure manière possible aux OMD et à la réalisation des priorités nationales des pays partenaires dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Les lignes directrices de sa coopération bilatérale aussi bien que multilatérale dans le contexte des Programmes indicatifs de coopération (PIC) pluriannuels, arrêtés d'un commun accord entre les autorités des pays bénéficiaires et le Luxembourg, sont guidées par les OMD et leur inscription dans le contexte national des pays partenaires. Dans une application directe des principes de l'efficacité de l'aide, consacrés dans la Déclaration de Paris de 2005 et le Programme d'Action d'Accra de 2008, les PIC se basent sur les priorités nationales pour le développement qui sont fixées dans les documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté qui concourent également à la réalisation des OMD.



Cap Vert

# 01 | LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

AFRIQUE | AMÉRIQUE CENTRALE | ASIE | PROCHE-ORIENT

## INTRODUCTION

De manière générale, on peut dire que la coopération entre le Luxembourg et ses dix pays partenaires a bien progressé en 2009 et que la plupart des Programmes indicatifs de coopération (PIC) ont connu un niveau d'exécution très satisfaisant. Et pourtant l'année 2009 était une année difficile pour nos pays partenaires, voire très difficile pour certains d'entre eux.

Alors que les effets de la crise alimentaire de 2008 se faisaient encore sentir, notamment la hausse des prix des aliments de base, la crise économique et financière a heurté de plein fouet l'économie des pays en développement. Ainsi, la baisse sensible des transferts financiers des migrants ainsi que des investissements directs étrangers ont eu un impact négatif sur le revenu et l'emploi des populations. Si on ajoute à cela les aléas du changement climatique, par exemple les inondations au Burkina Faso, en Namibie ou au Vietnam, l'on se rend vite compte que ces pays sont souvent mal outillés pour faire face seuls à ce genre de défis.

En temps de crise, le maintien des niveaux d'aide publique au développement ainsi qu'une plus forte intégration régionale des pays en développement se sont donc révélés d'autant plus importants en 2009, notamment pour affronter les crises globales et les situations de fragilité.

D'autres facteurs qui ont eu un impact sur les activités de notre coopération pouvaient tenir, selon les cas, de considérations d'ordre politique, comme au Niger, ou encore de situations sécuritaires par moments précaires, par exemple le long de la frange sud du Sahara, au Nord du Mali notamment.

Dans ce contexte international difficile, la Coopération luxembourgeoise a redoublé d'efforts en 2009 pour appuyer ses partenaires de manière efficace et ciblée. La légère baisse par rapport à l'année précédente des déboursments en faveur des pays partenaires (-2,71%) est ainsi largement compensée par une augmentation conséquente des initiatives régionales<sup>1</sup> et par une plus grande efficacité et une meilleure coordination de l'aide. Dans ce

contexte, l'utilisation des systèmes nationaux, le renforcement des capacités nationales et locales ainsi que le recours à la coopération déléguée<sup>2</sup> ont marqué les Programmes indicatifs de coopération avec les pays partenaires.

Le Luxembourg s'est ainsi positionné en tant que chef de file dans le secteur de la formation professionnelle dans plusieurs pays partenaires. Pour ce faire, certaines réorientations ont été entreprises au sein du Ministère et de l'agence Lux-Development.

### Les stratégies sectorielles de la Coopération luxembourgeoise

Afin de se doter des compétences sectorielles nécessaires dans le nouveau contexte de la coopération internationale, le Ministère a mis en place plusieurs cellules de compétences stratégiques correspondant aux secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise. Ces cellules ont élaboré des stratégies sectorielles et transversales dans les domaines suivants :

- L'action humanitaire
- L'agriculture et la sécurité alimentaire
- Le développement local
- L'eau et l'assainissement
- L'éducation, la formation et l'insertion professionnelles
- L'environnement et le changement climatique
- Le genre
- La gouvernance
- La microfinance
- La santé

Ces stratégies ont été présentées et discutées dans les pays partenaires lors des commissions de partenariat, ainsi qu'au Luxembourg avec les ONG et au sein du comité interministériel pour la coopération au développement.

<sup>1</sup>P.ex. la promotion des secteurs financiers inclusifs ou encore des secteurs des télécommunications au niveau de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine)

<sup>2</sup>telle que prévue par le Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de coopération (2007)

L'année 2009 fut en outre une année charnière entre les PIC de deuxième génération et la préparation des prochains programmes pluriannuels, ce qui s'est traduit par le démarrage de l'exercice des revues à mi-parcours des PIC. Le programme avec le Cap Vert était le premier à être évalué de la sorte, notamment par rapport aux critères de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra (appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle). Cinq autres revues à mi-parcours ont été entamées en 2009 et finalisées en 2010 : elles concernent nos programmes au Laos, au Vietnam, au Sénégal, au Mali et au Nicaragua. Ces revues sont restituées aux partenaires dans les pays concernés et les conclusions sont discutées au cours des commissions de partenariat, permettant ainsi de poser les jalons pour les prochains PIC.

Dans les pages qui suivent, la présentation de la coopération avec les pays partenaires en 2009 comporte une brève description de la position du pays par rapport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sont ensuite développés les événements marquants de l'année 2009, la mise en œuvre de nos actions de coopération, ainsi que les perspectives d'avenir. Cette section traite également, pour chaque pays partenaire, des activités mises en œuvre à travers les partenaires multilatéraux de la Coopération luxembourgeoise.



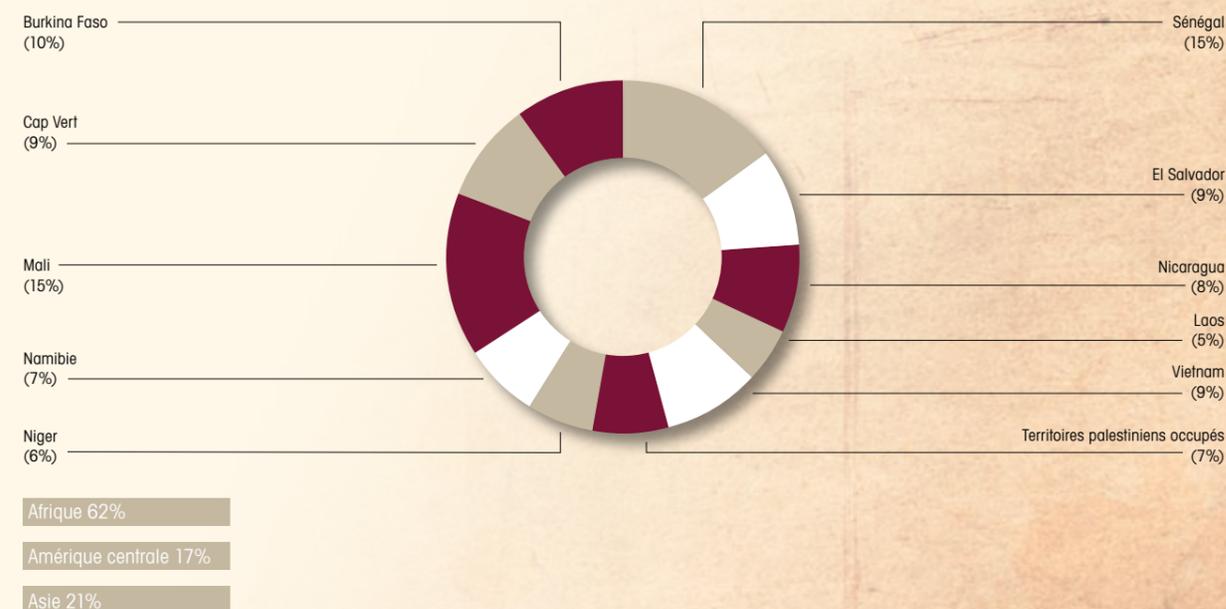
Namibie - Katima Open Market (NAM/340)

### LES PROGRAMMES INDICATIFS DE COOPÉRATION AVEC LES DIX PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

PAYS PARTENAIRE	DURÉE DU PIC	VOLUME FINANCIER DU PIC	SECTEURS PRIORITAIRES DU PIC
Burkina Faso	2008 - 2012	62.900.000	Gestion durable des ressources naturelles, formation et insertion professionnelles
Cap Vert	2006 -2010	45.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation, formation et insertion professionnelles
El Salvador	2007 - 2010	24.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation
Laos	2007 - 2010	35.000.000	Santé, éducation et formation professionnelle, développement local
Mali	2007 - 2011	55.200.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, sécurité alimentaire, bonne gouvernance
Namibie	2007 - 2010	22.000.000	Développement rural et urbain intégré, formation professionnelle, planification au développement
Nicaragua	2007 - 2010	31.600.000	Éducation et formation professionnelle, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Niger	2008 - 2012	60.000.000	Développement rural, formation technique et professionnelle, santé
Sénégal	2007 - 2011	53.300.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Vietnam	2006 - 2010	50.000.000	Développement local, santé, éducation et formation professionnelle

Pays partenaire	Lux-Dev. & autres partenaires	Agences ONU/spécialisées	ONG	Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coopération	Divers	TOTAL	Évolution depuis 2008
Burkina Faso	3.730.865	2.500.000	2.730.461	1.206.676	248.708	171.322	23.719	10.611.752	14,29%
Cap Vert	8.617.247	825.872	366.609	119.947	-	261.523	35.410	10.226.608	-23,78%
Mali	12.650.819	835.000	2.479.062	250.000	221.791	-	-	16.436.672	17,30%
Namibie	5.867.935	845.262	134.369	225.000	100.555	-	-	7.173.121	76,29%
Niger	3.633.067	900.000	1.455.963	691.199	1.144	-	20.000	6.701.372	-20,48%
Sénégal	13.383.192	1.288.604	1.100.042	103.164	307.338	163.202	89.200	16.434.743	8,65%
El Salvador	8.365.529	916.573	338.892	60.000	-	-	-	9.680.994	22,37%
Nicaragua	7.590.955	-	505.368	-	207.176	172.511	32.915	8.508.923	-25,12%
Laos	3.589.739	454.038	324.088	250.000	112.645	-	953.113	5.683.622	-39,39%
Vietnam	7.320.983	818.509	523.584	125.000	229.655	192.559	31.885	9.242.175	-23,45%
TPO	1.362.500	3.500.000	185.533	2.470.371	131.185	-	46	7.649.636	21,42%
<b>TOTAL</b>	<b>76.112.831</b>	<b>12.883.858</b>	<b>10.143.969</b>	<b>5.501.358</b>	<b>1.560.198</b>	<b>961.117</b>	<b>1.186.288</b>	<b>108.349.619</b>	<b>-2,71%</b>

### COOPÉRATION PAR PAYS PARTENAIRE





Capitale: Ouagadougou | Population: 15,2 millions

Superficie: 274.200 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: français

BURKINA FASO	2000	2009
Population (millions)	11	15,2
PIB par habitant (PPA)	965	1.124
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	177/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	56,5%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	25%	37,4%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	32,3%	53%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	79%	69%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	32,5%	39,3%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	84%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	73%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	46%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	10,5%	15,3%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	138‰	191‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	109‰	104‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	94%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	ND	700
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	53,5%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	7,17%	1,6%
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	14,8	402,5
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42%	72%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	15,6%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,7%	6,6%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	ND	109
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	0,02	5,9

## 1. LE BURKINA FASO FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au Burkina Faso, les objectifs du Millénaire pour le développement sont intégrés dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), les programmes d'actions prioritaires qui en découlent ainsi que les politiques sectorielles du gouvernement. L'adoption en 2001 de programmes décennaux en matière d'éducation primaire et de développement sanitaire a permis d'enregistrer des progrès constants dans ces deux secteurs.

Cependant, le contexte économique difficile auquel est confronté le Burkina Faso depuis 2008 n'a pas été favorable à la réduction de l'extrême pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté a même augmenté pour atteindre 43,2% en 2009, après une diminution de la pauvreté de 54,5% à 42,1% entre 2000 et 2007.

La population scolarisée dans l'éducation primaire a plus que doublé en neuf ans, le taux brut de scolarisation passant de 45,9% en 2000/2001 à 76% en 2009. Bien que la parité n'ait pas encore été atteinte, les inégalités d'accès à l'éducation des filles ont pu être réduites au cours de cette décennie. Cependant, les taux d'achèvement du primaire (47,7%) et le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire général et technique (20,1%), dont 5,5% des effectifs totaux du secondaire dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle, restent encore faibles. Le taux d'alphabétisation (28,7% en 2007) demeure également parmi les plus bas de la sous-région. L'amélioration de la qualité et la diversification de l'offre éducative, notamment au niveau du secondaire et de la formation professionnelle, reste ainsi le défi majeur à relever d'ici 2015.

En matière de santé, les efforts soutenus des dernières années ont également permis d'enregistrer des progrès. Le taux de séroprévalence à l'infection du VIH est passé de 6,5% en 2000 à 1,6% en 2009. Le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié est passé de 61,5% en 2008 à 69,93% en 2009, tandis que le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale a pu être réduit à 31,4%. Les taux de vaccination avoisinent les 100%.

Le taux d'accès à l'eau potable a atteint en 2009 72% en milieu urbain et 56,6% en milieu rural. Les taux d'accès aux infrastructures d'assainissement restent toutefois marginaux (19% en milieu urbain).

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

En 2009, le gouvernement du Burkina Faso a mis un accent particulier sur l'amélioration du climat des affaires, l'investissement dans

l'agriculture et la réduction des impacts des crises énergétique, alimentaire, financière et climatique qui ont affecté le pays depuis 2008.

La crise énergétique et alimentaire en 2008 a entraîné une augmentation considérable du coût des facteurs de production. La facture pétrolière et les coûts des intrants agricoles accrus ainsi qu'une flambée des prix des principaux produits alimentaires ont causé un ralentissement de l'activité économique et un fléchissement de certaines recettes budgétaires. L'augmentation du coût de la vie a aussi contribué à l'accroissement de l'incidence de la pauvreté de 0,4% entre 2008 et 2009. Cependant, les pressions inflationnistes générées ont pu être enrayerées en 2009 suite à la baisse des cours du pétrole et des produits alimentaires et grâce à une très bonne campagne agricole 2008 – 2009. Ainsi, le taux d'inflation pour 2009 est revenu à 2,6% contre 10,7% en 2008.

Les crises financière et économique internationales ont engendré une dégradation de la balance des paiements au regard de la baisse des cours du coton, le principal produit d'exportation du Burkina, et du retardement de certains investissements étrangers directs (notamment dans le secteur minier).

Les inondations qui ont frappé la capitale burkinabè le 1<sup>er</sup> septembre ont sinistré près de 90.000 personnes et ont détruit nombre d'infrastructures routières et administratives. L'hôpital universitaire de Ouagadougou a subi des dommages importants au niveau des équipements médicaux et biomédicaux. Selon le Ministre de l'Économie et des Finances, les dommages causés par les inondations pourraient coûter 75 milliards de francs CFA, soit près de 2% du PIB.

Ainsi, après une croissance économique de 5,2% en 2008 soutenue par les secteurs agricole et minier, la croissance a décéléré en 2009 à 3,2%, ce qui, compte tenu de la forte croissance démographique, revient à une stagnation économique.

Les chocs exogènes précités et leurs effets décalés exercent également une forte pression sur les finances publiques, notamment à travers une diminution des recettes face à des besoins de plus en plus importants. Alors que le budget 2009 prévoyait déjà des mesures pour soutenir notamment les productions cotonnières et céréalières (subventions étatiques à l'achat d'engrais et de semences améliorées), les autorités ont adopté, dans le cadre de la loi des finances rectificative 2009, des mesures supplémentaires pour soutenir la demande interne, renforcer les filets de protection sociale, répondre aux besoins humanitaires d'urgence des déplacés par les inondations, et pour réhabiliter une partie des infrastructures endommagées ou détruites par les inondations.



### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BURKINA FASO	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	2.684.877	3.730.865	13%
Agences ONU/spécialisées	2.700.000	2.500.000	-7%
ONG	3.324.285	2.730.461	-18%
Action humanitaire et aide alimentaire	132.164	1.206.676	813%
Appui aux programmes	223.473	248.708	11%
Bureau de la coopération	182.042	171.322	-6%
Divers	38.180	23.719	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>9.285.020</b>	<b>10.611.752</b>	<b>14%</b>

### 3. APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC 2008-2012) doté d'une enveloppe financière indicative de 62,9 millions d'euros a pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté à travers l'appui à la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles (et plus particulièrement des ressources forestières) et la formation technique et professionnelle.

Au titre du premier axe de ce programme, l'année 2009 a été consacrée à la formulation d'un projet d'appui à la réalisation d'un second inventaire forestier national (BKF/015) et d'un projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de la gestion durable des ressources pastorales (BKF/017).

La pertinence du Projet d'appui à la Gestion Ressources Naturelles dans la Région des Hauts-Bassins (BKF/012), mis en œuvre depuis 2007, a été confirmée par son évaluation à mi-parcours. En effet, les modes de valorisation et de commercialisation durables des ressources forestières introduites par le projet dans des forêts classées en périphérie de Bobo-Dioulasso, seconde ville du pays, procurent des revenus additionnels considérables aux ménages agriculteurs et éleveurs. Par exemple, la collecte et la commercialisation des noix de karité ou des noix de cajou procurent, selon leur degré de transformation, l'équivalent d'environ 3 à 6 mois du revenu national minimum par producteur et par an.

La consommation de certains produits forestiers non ligneux (fruits sauvages, écorces, feuilles, racines) reconnus pour leurs propriétés nutritionnelles contribuent aussi à la sécurité alimentaire et permettent le traitement de certaines maladies. Le Luxembourg finance, à travers la FAO, le Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux qui vise le développement de filières de production, de valorisation et de commercialisation durable de ces produits, tout en œuvrant à la conservation et à la gestion rationnelle des

espèces concernées. Cette intervention permettra d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire de plus de 5.000 ménages dans 7 régions du Burkina Faso.

Au titre du second axe du PIC 2008-2012, le Luxembourg appuie le gouvernement du Burkina Faso dans l'opérationnalisation de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation technique et professionnelle. En attendant la formulation d'un programme d'appui d'envergure à la mise en œuvre de cette politique, le Luxembourg cofinance d'ores et déjà, avec l'Agence française de développement, des études d'opportunité sur les besoins en matière de formation des ressources humaines dans les filières de l'agroalimentaire et du bâtiment, deux secteurs particulièrement porteurs dans l'économie burkinabè. Par ailleurs, dans le cadre du Projet d'appui à la formation professionnelle élémentaire (BKF/011), le Luxembourg appuie, depuis 2007, une quinzaine d'établissements publics et privés de formation professionnelle à mettre en place des formations qualifiantes pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés.

La Coopération luxembourgeoise assure en outre, depuis août 2009, le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et contribue ainsi à une meilleure coordination et à une harmonisation des appuis des différents partenaires dans ce secteur.

L'année 2009 a vu aussi le lancement du Projet d'autonomisation du dispositif d'alphabétisation dans la région des Hauts-Bassins (BKF/014) qui vise à consolider et à pérenniser les appuis que le Luxembourg apporte depuis l'an 2000 aux opérateurs d'alphabétisation dans cette région à fort taux d'analphabétisme. En parallèle, le Luxembourg a signé une convention avec le Fonds National d'Alphabétisation et d'Éducation non Formelle (FONAENF) pour le financement des campagnes d'alphabétisation à raison de 200.000 euros par an et sur une durée de 5 ans.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232	4.322.349	2.829.703	2.660.485	2.684.877	3.730.865
Agences ONU/spécialisées	-	393.256	329.358	48.000	-	125.000	1.887.356	4.076.854	2.700.000	2.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.735.255</b>	<b>1.353.256</b>	<b>3.447.378</b>	<b>3.073.303</b>	<b>3.409.232</b>	<b>4.447.349</b>	<b>4.717.059</b>	<b>6.737.339</b>	<b>5.384.877</b>	<b>6.230.865</b>

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU BURKINA FASO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
BKF/011 : Formation professionnelle élémentaire	2007-2009	5.000.000	LD	Formation professionnelle
BKF/012 : Gestion des ressources naturelles Bobo Dioulasso	2008-2010	5.956.729	LD	Développement rural
BKF/013 : Appui au Centre National de Transfusion Sanguine	2007-2010	2.466.100	LD	Services médicaux
BKF/014 : Alphabétisation III	2008-2011	3.000.000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
BKF/015 : Second Inventaire Forestier National	2009-2012	4.000.000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
Contribution annuelle 2009 FONAENF - Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Éducation non formelle II	2009-2014	1.000.000	FONAENF	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
Forum Mondial Développement Durable 09.-11.10.09 - Organisation d'une conférence internationale par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie	2009-2014	1.000.000	FONAENF	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
Forum Mondial Développement Durable 09.-11.10.09 - Organisation d'une conférence internationale par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie	2009	20.000	MECV	Soutien budgétaire
Agences ONU/spécialisées				
Exploitation durable PFNL (PAGED-PFNL)	2009-2012	3.693.893	FAO	Politique de l'environnement et gestion administrative
Lutte contre fistules obstétricales	2007-2010	3.000.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
UN Joint Policy Program	2007-2010	2.703.488	PNUD	Secteur non spécifié
Strengthening of Aid coordination & Effectiveness	2009-2010	150.000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
E-regulations	2008-2010	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative

AFRIQUE  
CAP VERT

Capitale: Praia | Population: 0,5 millions

Superficie: 4.033 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: portugais

CAP VERT	2000	2009
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA)	3.233	3.041
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	121/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	20,6%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	13,5%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99,9%	85,2%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	88,5%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	87,8%	97,3%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	118%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	121%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	11,1%	18,1%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	54‰	32‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	73‰	24‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	74%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	55	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	77,5%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	ND	ND
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	43,3	280,3
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27%	41%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65%	80%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	28,9%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	9,9%	4,5%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	3	279
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	ND	69,8

## 1. LE CAP VERT FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La croissance et l'investissement dans le capital humain ont permis au Cap Vert d'améliorer significativement ses indicateurs sociaux et la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont en bonne voie d'être satisfaits d'ici 2015. Selon l'Indice de développement humain du PNUD 2008/2009, le Cap Vert se positionne à la 121<sup>ème</sup> place sur 182, le septième en Afrique. L'espérance de vie s'est accrue pour atteindre en 2008 une moyenne de 71 ans (68,5 ans pour les hommes et 76,3 ans pour les femmes), ce qui positionne le pays au troisième rang en Afrique dans ce domaine.

D'importantes avancées ont eu lieu dans le domaine de la santé. Les indicateurs des OMD seront vraisemblablement atteints pour ce qui est de l'amélioration de la santé maternelle et de la réduction de la mortalité infantile. La mortalité maternelle a beaucoup diminué du fait de la forte augmentation des accouchements assistés par du personnel médical qualifié, qui sont passés de 54% en 1995 à environ 74,4% en 2007. La mortalité infantile a diminué de 26,8 pour mille naissances à 21,7 entre 2000 et 2007. D'importants efforts ont été fournis en matière de prévention des maladies infectieuses.

L'accès à l'eau potable a largement progressé, passant de 42% en 1990 à 89,5% en 2007, avec, cependant, d'importantes disparités entre les zones rurales et urbaines. L'assainissement reste un problème avec, en 2007, seulement 14,3% des ménages ayant accès au réseau d'égouts, pourcentage qui tombe à 0,3% en zone rurale. Une politique adéquate dans ce secteur reste à formuler.

Les indicateurs de l'éducation ont enregistré des progrès significatifs : l'enseignement de base est universel avec un taux de scolarisation de 95,1% et une parité entre filles et garçons. Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base a augmenté de 71,5% en 1990/1 à 91,7% en 2006/7 ; pour le secondaire, il a atteint 60% en 2005/6. Cette expansion crée une grande pression pour l'éducation supérieure qui souffre d'un encadrement insuffisant. Le taux d'alphabétisation de la population est de 79%, avec une disparité par genre (73% pour les femmes et 87% pour les hommes) et par milieu de vie (84% en zones rurales et 72% en zones urbaines). La qualité de l'enseignement devra continuer à être améliorée et le taux d'abandon reste préoccupant.

Les autorités nationales ont augmenté l'attention consacrée à la formation professionnelle, qui connaît dorénavant un essor prometteur. La qualité de l'éducation des sortants et de la population active en général doit être mieux ciblée sur les besoins du marché de l'emploi. En termes de sécurité alimentaire, l'augmentation des prix des céréales sur le marché

international a eu des effets relativement limités sur l'économie capverdienne en 2009 car le pays disposait de stocks importants de céréales et l'agence nationale de la sécurité alimentaire (ANSA) a pu négocier avec les importateurs pour réguler les prix. Les autorités ont introduit une série de mesures visant à atténuer l'augmentation des prix alimentaires, telles que l'élimination des taxes commerciales internationales et de la TVA sur les céréales et la modification des taxes portuaires.

Le taux de pauvreté absolue a diminué de 49% en 1988 à 37% en 2001 et à 27,6% en 2007. Parallèlement, les inégalités se sont fortement accrues depuis 1990 : l'indice de Gini est estimé à 0,47 en 2007. La population extrêmement pauvre correspond à 8,1% contre 13,3% en 2001. La réduction de la pauvreté a été moins accentuée dans les zones rurales où l'on recense 72% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et où 30% de la population vit dans l'extrême pauvreté, contre 12% dans les milieux urbains. L'incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les îles comptabilisant la plus forte population rurale.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

L'année 2009 a été marquée par la finalisation et la restitution de la revue à mi-parcours du deuxième Programme indicatif de coopération (PIC 2006-2010). Globalement, les conclusions de l'évaluation se sont révélées positives : cet exercice a permis de lancer des pistes de réflexion pour l'identification des programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre du PIC de troisième génération (2011-2015).

Le 17 février 2009, un protocole d'accord entre l'Université du Cap Vert et l'Université de Luxembourg a été signé en vue de promouvoir la coopération interuniversitaire et le dialogue entre l'espace francophone et la communauté des pays lusophones.

En juin 2009, sous l'impulsion du projet « Migrer les Yeux Ouverts », la plateforme des ONG capverdiennes a participé à Luxembourg à une table ronde organisée par le cercle des ONG luxembourgeoises, renforçant les synergies entre la société civile des deux pays.

Le 19 octobre 2009, S.E.M José Brito, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Communautés et Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ont présidé la dixième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap Vert. À côté du dialogue politique, les deux ministres se sont entretenus sur les relations de coopération au développement entre les deux pays, notamment sur l'efficacité de l'aide, la mise en œuvre du PIC 2006-2010 et les perspectives d'avenir, en arrêtant les axes d'orientations du PIC 2011-2015.



### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CAP VERT	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	11.537.973	8.617.247	-25%
Agences ONU/spécialisées	871.858	825.872	-5%
ONG	611.579	366.609	-40%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	119.947	100%
Appui aux programmes	380	-	-100%
Bureau de la coopération	199.088	261.523	31%
Divers	196.976	35.410	-82%
<b>TOTAL</b>	<b>13.417.854</b>	<b>10.226.608</b>	<b>-24%</b>

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC actuel arrivant à échéance fin 2010, le deuxième semestre 2009 a été consacré à mener le dialogue avec les autorités capverdiennes en vue d'identifier les secteurs de concentration du prochain PIC qui portera sur la période 2011-2015. Il a été retenu que le prochain PIC s'articulera autour des quatre axes d'intervention suivants :

**Axe 1 :** éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie, tels que le tourisme.

**Axe 2 :** eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives (désalinisation de l'eau de mer).

**Axe 3 :** appui à la santé et aux cantines scolaires à travers un renforcement institutionnel de l'Institut Capverdien d'Action Sociale Scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan National de Santé scolaire et du Programme National des Cantines scolaires.

**Axe 4 :** aide alimentaire et fonds de contrepartie.

Le PIC 2011-2015 réservera 10% de son enveloppe globale pour le financement de la coopération multilatérale, notamment en soutenant le Programme Commun de Coopération 2011-2015 (CPAP) du Bureau conjoint des Nations Unies au Cap Vert. Les financements multilatéraux s'inséreront dans les stratégies nationales capverdiennes, seront inclus dans le Plan Cadre pour l'Aide au Développement (UNDAF) et le CPAP 2011-2015 et présenteront des synergies avec la coopération bilatérale.

Un fonds d'études et d'assistance technique sera prévu dans le PIC 2011-2015 pour soutenir les autorités capverdiennes dans la mobilisation de fonds additionnels auprès de divers fonds et instances internationales et pour soutenir les initiatives de développement économique.



Cap Vert – Formation professionnelle (CVE /071)

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Agent d'exécution:</b>										
Lux-Development et autres partenaires	8.637.682	4.887.012	7.156.222	7.616.735	10.307.952	10.995.645	9.085.460	9.927.437	11.537.973	8.617.247
Agences ONU/spécialisées	155.958	852.140	239.687	269.837	-	204.198	508.158	1.010.376	871.858	825.872
<b>TOTAL</b>	<b>8.793.640</b>	<b>5.739.152</b>	<b>7.395.909</b>	<b>7.886.572</b>	<b>10.307.952</b>	<b>11.199.843</b>	<b>9.593.618</b>	<b>10.937.813</b>	<b>12.409.832</b>	<b>9.443.119</b>

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU CAP VERT

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
CVE/035 : Route Janela – Porto Novo	1997-2009	9.005.000	LD	Transport routier
CVE/049 : Marché de Tarrafal	2002-2010	1.488.000	LD	Services et institutions de soutien commerciaux
CVE/056 : Région Sanitaire Santiago Nord	2004-2010	10.948.000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
CVE/059 : Ecole Hôtelière	2006-2010	5.485.000	LD	Formation professionnelle
CVE/064 : Enseignement technique	2003-2009	3.460.000	LD	Formation professionnelle
CVE/067 : Convention aide alimentaire	2006-2010	6.000.000	LD	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
CVE/069 : Eau Sao Domingos (phase II)	2007-2010	1.623.000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
CVE/070 : Eau à Fogo & Brava	2007-2010	5.000.000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
CVE/071 : Formation professionnelle	2007-2010	12.540.000	LD	Formation professionnelle
CVE/075 : Santé scolaire (Phase III)	2008-2011	4.000.000	LD	Éducation sanitaire
CVE/076 : Lycée de Ponta Verde	2008-2011	4.500.000	LD	Équipements scolaires et formation
Fonds d'études	2006-2010	450.000	BI-MAE	Divers
Fonds de micro-projets 2009	2009	30.000	BI-MAE	Divers
Migrer les Yeux Ouverts (Phase II)	2006-2008	109.050	BI-MAE	Participation démocratique et société civile
Aide d'urgence sur l'île de São Nicolau	2009	7.808	BI-MAE	Aide à la reconstruction et réhabilitation
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Programme conjoint des Nations Unies au Cap Vert (PNUD, UNICEF, UNFPA, PAM)	2007-2010	2.703.488	PNUD	Secteur non spécifié
Aide d'urgence suite à l'épidémie de Dengue	2009	37.140	OMS	Assistance matérielle et services d'urgence



Capitale: Bamako | Population: 13,8 millions

Superficie: 1.240.192 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: français

MALI	2000	2009
Population (millions)	10,7	13,8
PIB par habitant (PPA)	681	1.083
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	178/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	72,8%	51,4%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	40%	31,7%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	38,1%	63%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	84%	73,2%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	62,5%	38,8%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	69%	80%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	56%	64%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	24%	52%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	12,2%	10,2%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	144‰	196‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	237‰	117‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	68%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	580	970
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	49%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,67	1,50
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	43,7	599,3
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	6%	45%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	60%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	13,2%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	12,6%	5,3%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	ND	205,1
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	ND	8,1

## 1. LE MALI FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans le but d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Mali a adopté notamment un plan décennal d'atteinte des OMD (2006-2015), un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSR) (2007-2011), un programme de Développement Économique et Social (PDES) (2008-2012). Un rapport de suivi des OMD a été publié en 2005.

Les résultats qui se sont dégagés au cours des dernières années montrent que le Mali est sur le bon chemin et a fait beaucoup d'efforts, mais qu'en même temps le rythme de mise en œuvre des politiques et stratégies fait que le Mali a peu de chances d'atteindre tous les OMD d'ici 2015.

Malgré le fait que des efforts aient été faits dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la malnutrition et la faim, il est peu probable que l'OMD relatif à l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) soit atteint car la population demeure trop vulnérable aux chocs exogènes.

Les résultats atteints à ce stade par rapport à la réalisation de l'accès universel à l'éducation primaire (OMD 2) sont très encourageants et avec un taux brut de scolarisation de 80% en 2008, le Mali peut espérer atteindre la scolarisation universelle dans l'hypothèse où les bons résultats obtenus jusqu'à présent se confortent, voire s'intensifient.



Mali - Hôpital mère-enfant le Luxembourg (Projet ONG)

Des progrès sont à noter dans la lutte contre les inégalités et pour l'autonomisation de la femme (OMD 3). Cependant, alors que le rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire ne cesse de s'améliorer, l'évolution du niveau des effectifs enrôlés montre que l'écart persiste.

En ce qui concerne les OMD liés à la santé (OMD 4, 5, 6), il n'est pas certain que tous les objectifs puissent être atteints d'ici 2015. Ainsi, malgré le fait que la réduction de la mortalité infantile se poursuive, les taux de mortalité restent encore trop élevés pour espérer pouvoir les réduire de deux tiers par rapport à 1990 jusqu'en 2015.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Du point de vue politique, l'année 2009 a été marquée par les élections communales, qui ont reconduit l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (Adéma-Pasj) comme première formation politique du Mali.

Le 3 août 2009, l'Assemblée nationale malienne a adopté le nouveau code des personnes et de la famille, qui devait accorder plus de droits et de libertés aux femmes. Pourtant, face à une vive opposition à ce code de la part du Haut conseil islamique, le président Amadou Toumani Touré a renvoyé le code au Parlement pour une seconde lecture.

En ce qui concerne la situation sécuritaire au Nord du Mali, les cérémonies de dépôt d'armes par les rebelles de l'Alliance du 23 Mai pour le Changement, la fuite du chef radical Ibrahim Ag Bahanga et sa déclaration de vouloir participer au processus de paix, semblent témoigner d'un apaisement de la rébellion touarègue. Néanmoins, l'aggravation de la menace terroriste représentée par Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et l'imbrication avec d'autres facteurs d'instabilité tels que le trafic de drogues, d'armes et le blanchiment d'argent contribuent à rendre la situation sécuritaire précaire.

Au niveau des relations bilatérales entre le Mali et le Luxembourg, l'année 2009 a d'abord été marquée par la visite officielle au Luxembourg, en date du 6 avril, de S.E.M. Modibo Sidibé, Premier ministre de la République du Mali. Il était accompagné de S.E.M. Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, de S.E.M. Mamadou Diarra, ministre de l'Énergie et de l'Eau, et de S.E.Mme Maïga Sina Damba, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Dans le cadre de cette visite, le protocole d'accord pour le projet de conservation et de valorisation des Manuscrits de Tombouctou a été signé.

A l'occasion de la 5ème Commission de Partenariat Luxembourg/Mali, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Luxembourg, a effectué du 3 au 4 décembre 2009 une visite officielle au Mali. En marge de la commission de partenariat, la ministre a eu des entretiens politiques de haut niveau avec S.E.M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, S.E.M. Modibo Sidibé et S.E.M. Moctar Ouane.



### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MALI	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	7.680.767	12.650.819	65%
Agences ONU/spécialisées	4.047.517	835.000	-79%
ONG	1.968.157	2.479.062	26%
Action humanitaire et aide alimentaire	250.000	250.000	0%
Appui aux programmes	30.633	221.791	624%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	34.994	-	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>14.012.068</b>	<b>16.436.672</b>	<b>17%</b>

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours – le deuxième signé avec le Mali – couvre les années 2007 à 2011 et prévoit une enveloppe budgétaire indicative de 55,2 millions d'euros.

Les activités menées en 2009 consistaient essentiellement dans des études préalables, des états des lieux et dans l'élaboration et la signature d'accords de partenariat, nécessaires pour permettre aux programmes d'atteindre leur vitesse de croisière en 2010. Pour le programme MLI/016 « Programme d'appui à la santé de base », le grand défi en 2009 était ainsi de mettre en route les étapes préliminaires de la maîtrise d'œuvre des différentes actions et d'étudier la faisabilité de la médicalisation prévue dans le cadre de ce programme. Au titre des autres programmes, on peut mentionner, entre autres, les activités suivantes :

- dans le cadre du Programme MLI/017 « Programme d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'aménagement urbain », les usagers et élus de 19 sites sélectionnés ont été sensibilisés et formés sur les thèmes liés à l'hygiène, l'eau et l'assainissement ;

- dans le cadre du Programme MLI/018 « Programme de sécurité alimentaire » 11 bas-fonds, 6 périmètres maraîchers et 10 unités de transformation devant bénéficier de l'appui du programme ont été sélectionnés et les procédures pour la réalisation des travaux sur ces bas-fonds et périmètres ont été lancées ;

- dans le cadre du Programme MLI/019 « Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle » les compétences pédagogiques de 270 enseignants des écoles communautaires ont été renforcées et un atelier portant sur la redéfinition des filières du lycée technique de Bamako et sur l'identification des équipements requis s'est tenu ;

- dans le cadre du Programme MLI/020 « Composante d'accompagnement » ont été réalisés entre autre un diagnostic organisationnel de l'Assemblée régionale de Ségou ainsi qu'un audit afin de faire l'état des lieux du matériel existant au niveau des préfectures et d'identifier les besoins les plus importants.

Dans la zone de concentration Nord du PIC, le Programme de Développement Durable dans la Région de Kidal – Phase 3 a bien avancé au cours de l'année 2009, malgré les conditions difficiles dans lesquelles se déroule sa mise en œuvre.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198	5.122.444	4.601.996	5.669.198	7.680.767	12.650.819
Agences ONU/spécialisées	198.315	726.556	352.169	1.262.253	918.808	950.798	1.152.204	4.165.459	4.047.517	835.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.543.699</b>	<b>3.440.579</b>	<b>3.631.020</b>	<b>3.573.149</b>	<b>3.121.006</b>	<b>6.073.242</b>	<b>5.754.200</b>	<b>9.834.657</b>	<b>11.728.284</b>	<b>13.485.819</b>

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU MALI

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MLI/004 : Plaine de San Ouest	2004-2009	6.300.000	LD	Ressources en eau à usage agricole
MLI/005 : Décentralisation des services sociaux de base	2004-2009	3.460.000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
MLI/008 : Coopération Triangulaire - Hydraulique Ségou	2005-2009	2.350.000	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
MLI/009 : Appui à la gestion locale de l'environnement urbain	2005-2009	1.750.000	LD	Développement et gestion urbaine
MLI/013 : Appui au Médiateur	2006-2010	280.300	LD	Développement des services légaux et judiciaires
MLI/014 : Eau potable à Sénou (Bamako)	en formulation	4.400.000	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
MLI/015 : Manuscrits de Tombouctou	2009-2014	4.000.000	LD	Institutions scientifiques et de recherche
MLI/016 : Appui à la santé de base (PIC II)	2008-2012	7.182.700	LD	Soins et services de santé de base
MLI/017 : Eau potable & assainissement (PIC II)	2008-2012	10.068.300	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
MLI/018 : Sécurité alimentaire (PIC II)	2008-2012	3.259.200	LD	Développement agricole
MLI/019 : Formation technique & insertion professionnelle (PIC II)	2008-2012	13.657.700	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
MLI/020 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2012	6.832.100	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
PROMAN S.A. - DDRKIII-Dév.durable,Kidal,phase 3	2008-2011	7.075.000	Proman	Aide plurisectorielle
Agences ONU/spécialisées				
Insertion des jeunes dans la vie prof. (HIMO)	2007-2009	1.000.000	BIT	Politique de l'emploi et gestion administrative
Survie de l'enfant Sud-Ségou & Yorosso	2007-2011	650.000	UNICEF	Soins en matière de fertilité
Renforcement approche multisectorielle	2007-2011	100.000	OMS	Soins et services de santé de base
Survie de l'enfant à Kidal	2007-2011	200.000	OMS	Soins et services de santé de base
Santé reproductive des jeunes	2007-2011	700.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Santé reproductive	2007-2011	1.000.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Lutte contre l'Excision	2007-2011	500.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Renforcement des capacités de gouvernance	2007-2011	500.000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
Valorisation des produits agropastoraux	2007-2011	1.000.000	PNUD	Production agricole
Épanouissement économique & socio-politique de la femme	2007-2011	1.000.000	PNUD	Organisations et institutions pour l'égalité des femmes
E-regulations	2008-2010	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative



Capitale: Windhoek | Population: 2,1 millions

Superficie: 825.418 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: anglais

NAMIBIE	2000	2009
Population (millions)	1,7	2,1
PIB par habitant (PPA)	5.176	5.155
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	128/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	34,9%	49,1%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	26%	24%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	91,4%	88,1%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86%	87,5%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	91%	92,7%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	99%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	117%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	88%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	20,4%	26,9%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	57‰	68‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	74‰	47‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	69%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	230	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	81,4%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	19,94%	15,3%
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	372,2	532,2%
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	35%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	93%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	5,7%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	ND	ND
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	12	385,8
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	ND	48,7

## 1. LA NAMIBIE FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Namibie n'a plus réalisé de rapport national sur la mise en œuvre des OMD depuis 2004 ; il est toutefois attendu que le pays réussira à atteindre la plupart de ces objectifs, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la santé maternelle et les actions en faveur d'un environnement durable. Des progrès restent à faire dans l'atteinte d'une éducation primaire universelle et dans la réduction de la mortalité infantile, tout comme du taux de prévalence du VIH/SIDA.



Namibie - Karima Open Market (NAM/340)

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Entre janvier et mars 2009, le nord de la Namibie, y compris les régions de Kavango et de Caprivi où la Coopération luxembourgeoise est présente, a connu des pluies abondantes causant de graves inondations, en particulier dans les zones de faible élévation, ainsi qu'un engorgement prolongé des terres dans les zones montagneuses. Les inondations survenues dans les plaines inondables ont provoqué des dégâts considérables sur les habitations et les infrastructures, déplacé des centaines de familles, détruit les stocks vivriers des greniers et entraîné d'importantes pertes de bétail. Le gouvernement de la Namibie a lancé un appel d'aide à la communauté internationale auquel le Luxembourg a répondu avec des contributions à la Croix-Rouge et au système des Nations Unies. Il est cependant à noter qu'en contrepartie dans les zones montagneuses du pays, de nombreux paysans ont rentré de meilleures récoltes qu'en 2007/08.

Les élections présidentielles et législatives namibiennes ont eu lieu les 27 et 28 novembre 2009 avec la participation de quatorze partis politiques. Le président sortant Hifikepunye Pohamba a été réélu avec plus de 75% des suffrages et son parti, la SWAPO, a conservé sa majorité des deux tiers au Parlement. Le principal parti d'opposition, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), un parti formé par l'ex-ministre des Affaires étrangères Hidipo Hamutenya, est arrivé en deuxième position avec 11,3% aux législatives et 11% à la présidentielle. Huit des treize partis d'opposition, dont le RDP, ont introduit un recours en justice contre la Commission électorale, ceci malgré le fait que les missions d'observations internationales aient attesté qu'en dépit de quelques incidents, les élections se sont passées de manière libre et équitable.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NAMIBIE	2008	2009	Évolution
Lux-Development et autres partenaires	3.090.776	5.867.935	90%
Agences ONU/spécialisées	875.341	845.262	-3%
ONG	102.807	134.369	31%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	225.000	100%
Appui aux programmes	-	100.555	100%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	-	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>4.068.925</b>	<b>7.173.121</b>	<b>76%</b>

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC 2007-2010 signé en 2007 est un programme de désengagement portant sur trois secteurs (le développement rural/urbain intégré, la formation professionnelle et la planification au développement) destiné à mener à leur terme les activités bilatérales de la Coopération luxembourgeoise en Namibie fin 2010. Pour garantir la durabilité des activités, le Luxembourg a donné fin 2009 son accord pour prolonger de quelques mois l'exécution des projets et préparer leur clôture durant la première moitié de 2011. Après cette date, la Namibie pourra continuer à profiter des autres instruments de la Coopération luxembourgeoise.

#### Appuis en cours

L'objectif principal du projet « Formalisation of Informal Settlements in Rundu and Katima Mulilo and Extension of the Water and Sanitation Network in Rundu (NAM/343) » est de renforcer les capacités des autorités municipales de Rundu et de Katima Mulilo au Nord du pays et de transformer les quartiers informels des deux villes en quartiers formels où les habitants sont propriétaires de leurs terrains et disposent des infrastructures de base comme l'accès à l'eau et à l'assainissement. De plus, les quartiers seront munis d'ouvrages pour les préserver des inondations. Le projet a connu en 2009 des retards dans son exécution, car il s'est avéré d'un côté que la sensibilisation des populations concernées a été plus ardue que prévue et que la situation réelle dans les quartiers informels était plus complexe que décrite dans la requête namibienne, et de l'autre côté, que les services techniques (tant du côté des autorités communales que des autorités nationales) ont été quelque peu débordés par les interventions qu'ils devaient assumer dans le cadre du projet.

Pour le projet « Caprivi and Kavango Rural Water (NAM/345) », l'objectif principal est d'assister le gouvernement de la Namibie au moment où la décentralisation du réseau hydraulique rural est mise en œuvre. Le but est de faciliter l'accès à l'eau potable et d'améliorer l'évacuation et le traitement des eaux usées dans le Kavango et le Caprivi. Ce projet a lui aussi connu des retards dans son exécution en 2009. En effet, les inondations au début de l'année ont longtemps freiné la réalisation des études préliminaires pour certaines activités, comme les forages. De plus, le projet a connu de nombreux problèmes avec les appels d'offres pour la réalisation de travaux d'infrastructures, notamment parce que la concurrence sur ce type de marché est très forte et que de nombreux forages miniers sont en cours.

Les partenaires du projet « Support to Vocational Training (NAM/347) », sont la National Planning Commission (NPC) et la National Training Authority (NTA), nouveau service créé récemment au sein du Ministère

de l'Éducation, mais aussi le secteur privé qui est représenté au sein du Comité de Pilotage du projet pour assurer que ses besoins réels soient pris en compte. Si le fait qu'en 2009 les autorités namibiennes n'ont pas su trouver de candidat de la compétence requise pour devenir directeur de la NTA, ce qui a eu comme conséquence que tout le programme de planification des ressources humaines est resté en suspens, le projet a néanmoins bien avancé et a renforcé sa collaboration avec toutes les autorités namibiennes concernées. L'appropriation par les bénéficiaires et donc les perspectives de durabilité sont un acquis. De plus, le projet a noué des liens avec d'autres bailleurs de fonds actifs dans le même secteur et bénéficie de l'appui de volontaires payés par la Coopération australienne, ce qui est un bon exemple de la mise en œuvre du principe d'harmonisation de l'aide, consacré dans la Déclaration de Paris.

Le projet « Geographic Information System – GIS Phase IV (NAM/348) » est basé sur la Vision 2030, le troisième Plan National de Développement, et la décision du gouvernement de transformer le Bureau Central des Statistiques en une institution plus autonome. Il accompagne la préparation du recensement général de la population et de l'habitat prévu pour l'été 2011, et il participe à la mise au niveau des statistiques nationales namibiennes en concertation avec les organismes du système des Nations Unies pour amener la Namibie à devenir un des rares pays africains à remplir tous les critères pour la présentation de statistiques conformes aux exigences des NU. Le projet a progressé de façon normale, même si le National Statistics Act, qui doit définitivement définir le statut du Central Bureau of Statistics, n'est toujours pas passé au Parlement.

#### Appui à travers les agences multilatérales

La Coopération luxembourgeoise continue à appuyer le secteur de la santé par le financement, par la voie de la coopération multilatérale, du Country Programme Action Plan (CPAP 2006-2010) de l'UNFPA. Le CPAP s'articule autour de trois composantes : (a) la santé reproductive, (b) le genre, et (c) la population et le développement. Il a comme objectif de s'attaquer aux multiples impacts du VIH/Sida et d'agir en complémentarité avec les plans de développement namibiens nationaux. Ce programme est complémentaire à l'action bilatérale en Namibie.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019	3.964.324	5.006.707	4.087.558	3.090.776	5.867.935
Agences ONU/spécialisées	-	218.057	-	-	-	150.000	494.073	1.397.399	875.341	845.262
<b>TOTAL</b>	<b>4.214.190</b>	<b>3.818.057</b>	<b>4.486.418</b>	<b>5.180.084</b>	<b>5.523.019</b>	<b>4.114.324</b>	<b>5.500.780</b>	<b>5.484.957</b>	<b>3.966.118</b>	<b>6.713.197</b>

#### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NAMIBIE

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NAM/339 : Zambezi Vocational Training Center	2005-2010	3.630.200	LD	Formation professionnelle
NAM/340 : Katima Open Market	2004-2007	648.000	LD	Services et institutions de soutien commerciaux
NAM/342 : Geographic Information System GIS III - Development Planning	2006-2008	1.442.500	LD	Politiques publiques et gestion administrative
NAM/343 : Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu	2007-2011	9.450.000	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
NAM/345 : Caprivi and Kavango Rural Water	2007-2011	3.196.769	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
NAM/347 : Support to Vocational Training	2008-2011	4.500.000	LD	Formation professionnelle
NAM/348 : GIS IV	2008-2011	1.139.650	LD	Politiques publiques et gestion administrative
Agences ONU/spécialisées				
CPAP Namibie	2006-2010	1.970.366	UNFPA	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
Saving the Future Generation	2007-2010	491.978	UNICEF	Lutte contre les MST et le VIH/Sida



Namibie – Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu (NAM/343)

Capitale: Niamey | Population: 14,2 millions

Superficie: 1.267.000 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: français



NIGER	2000	2009
Population (millions)	10,1	14,2
PIB par habitant (PPA)	739	627
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	182/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	61,4%	65,9%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	50%	44,4%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	24,4%	45,5%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73%	69,9%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	21,6%	36,5%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	75%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	61%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	33%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	1,2%	12,4%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	280‰	176‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	166‰	83‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	47%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	590	1800
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	32,9%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,45%	0,80%
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	38,9	292
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	7%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	15%	42%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	15%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	18,4%	1,8%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	ND	63,3
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	ND	2,8

## 1. LE NIGER FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (2008-2012), adoptée en octobre 2007, sert de cadre de référence en matière de réduction de la pauvreté ainsi que pour les politiques de développement économique du pays. Cette stratégie comprend d'ambitieux cibles intermédiaires à atteindre en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2007/2008, 59,5% des Nigériens vivaient en-dessous du seuil de pauvreté, contre 62,1% en 2005 et 63% au début des années 1990. La croissance économique au Niger a été très variable ces dernières années et reste globalement insuffisante pour permettre un développement durable, notamment comparée à la croissance démographique très élevée de 3,3%. Le secteur primaire (agriculture de subsistance et élevage), largement dépendant des conditions éco-climatiques, contribue à 37% au PIB. L'uranium et le bétail sur pied forment les principales recettes d'exportation.

Dans les domaines de l'éducation et de la santé, des progrès notables ont été enregistrés au cours de la dernière décennie. Ainsi le taux brut de scolarisation est passé de 42% en 2001 à 62,6% en 2007-2008. En vue d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015, le gouvernement du Niger ambitionne de porter le taux de scolarisation à 94% dans le primaire d'ici 2012. Des efforts importants restent cependant à fournir, tant au niveau de l'équité de l'accès à l'éducation, notamment de celle des filles et des enfants en zone rurale, que de l'amélioration de la qualité de l'éducation. En 2007-2008, seulement 53,3% des filles étaient scolarisées dans le primaire (contre 71,7% des garçons) et seuls 45,8% des élèves ont achevé leur éducation primaire. Au niveau de l'éducation secondaire, le taux brut de scolarisation était de 16,08% alors que le taux d'alphabétisation a atteint 29%, dont 17,1% des femmes.

Malgré une amélioration notable du taux de couverture sanitaire globale, la santé de la reproduction reste caractérisée par une mortalité maternelle (6,48 ‰ en 2006) et infantile (198‰ en 2006) parmi les plus élevées au monde. La surveillance prénatale et postnatale, la contribution de la maîtrise de la croissance démographique par la promotion de la planification familiale et la promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents sont au centre du programme national de la santé de la reproduction.

Le taux de prévalence du VIH/Sida s'établissait à 0,7% en 2006 et le gouvernement s'efforce de stopper sa progression voire de renverser la tendance d'ici 2015.

La proportion de la population ayant accès à l'eau potable était de 48,9% en 2006. Le gouvernement ambitionne de porter ce taux à 80% d'ici 2012.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Selon la Constitution nigérienne du 9 août 1999, qui prévoit une limitation de la magistrature suprême à deux mandats, le Président de la République Mahamadou Tandja aurait normalement dû quitter le pouvoir le 22 décembre 2009. Cependant, en marge de la cérémonie de lancement des travaux pour une nouvelle mine d'uranium le 5 mai, le Président de la République, suite à quelques manifestations publiques réclamant une extension de son mandat, a déclaré que, comme « le peuple le lui demandait », il allait considérer une telle extension.

Comme la Constitution ne prévoyait pas de possibilité d'extension de la magistrature suprême au-delà de deux mandats, il a été proposé dans l'entourage du Président de la République de la remplacer par une nouvelle constitution à adopter lors d'un référendum.

Devant l'inconstitutionnalité même de cette intention constatée à deux reprises par la Cour constitutionnelle et suite à l'indignation d'une grande partie de la classe politique et de la communauté internationale, le Président Tandja, craignant une éventuelle tentative d'inculpation pour haute trahison par l'Assemblée nationale, a dissous celle-ci le 26 mai 2009.

Suite à un arrêté de la Cour constitutionnelle jugeant le référendum envisagé comme non conforme à la Constitution, celle-ci a été dissoute à son tour le 29 juin, après que le Président de la République s'était octroyé les « pouvoirs exceptionnels » lui permettant de régner par ordonnances et décrets. Une nouvelle Cour constitutionnelle fut aussitôt constituée, dont 3 des 7 membres furent directement nommés par le Président de la République.

Les principales institutions de la République ainsi, soit dissoutes, soit façonnées à la faveur du projet « tazartché », un référendum a été organisé le 4 août 2009 sur un nouveau texte constitutionnel, instituant, à côté d'une extension explicite du mandat présidentiel de 3 ans, une 6<sup>e</sup> République dans laquelle les pouvoirs du Président de la République seraient considérablement renforcés (évolution d'un régime semi-présidentiel vers un régime présidentiel) et, outre l'Assemblée nationale, un Sénat serait constitué comme seconde chambre parlementaire.

Boycotté par l'opposition, le référendum aurait, selon les sources officielles, mobilisé 68,26% du corps électoral et la nouvelle Constitution aurait été adoptée avec 92,5% des votes.



### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NIGER	2008	2009	Évolution
Lux-Development et autres partenaires	5.408.436	3.633.067	-33%
Agences ONU/spécialisées	1.442.517	900.000	-38%
ONG	617.832	1.455.963	136%
Action humanitaire et aide alimentaire	851.197	691.199	-19%
Appui aux programmes	1.112	1.144	3%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	105.742	20.000	-81%
<b>TOTAL</b>	<b>8.426.836</b>	<b>6.701.372</b>	<b>-20%</b>

Vu la non constitutionnalité de cet acte, le Luxembourg, tout comme la plupart des principaux partenaires techniques et financiers du Niger, a décidé le 25 août de suspendre la signature de nouveaux financements au Niger. Cette suspension concerne des engagements en préparation pour les années à venir pour un montant total d'environ 50 millions d'euros, dont notamment un programme d'appui respectivement au développement de l'enseignement technique et professionnel et au développement rural. La mise en œuvre de trois projets en cours dans les secteurs du développement rural, de l'éducation de base et de l'eau et assainissement a cependant été maintenue.

Suite au maintien des élections législatives le 20 octobre et à l'appel non suivi de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) à les reporter, le Niger a été suspendu des instances dirigeantes de cette organisation régionale et risque de s'isoler davantage sur la scène internationale.

Le mois de décembre 2009 a vu l'organisation des négociations entre le gouvernement et l'opposition sous l'égide du général nigérian Adulsalami Abubakar pour une sortie de cette crise, condition pour les partenaires techniques et financiers de reprendre l'aide suspendue. Malheureusement, celles-ci n'ont pas été concluantes, notamment en raison de la position ferme du régime de ne pas vouloir revenir sur le texte constitutionnel présenté aux populations lors du référendum du 4 août.

### 3. APPUIS EN COURS

Suite à la décision du gouvernement luxembourgeois le 25 août 2009 de suspendre la signature de nouveaux financements jusqu'à la résolution de la crise constitutionnelle, trois nouveaux projets et programmes en formulation n'ont pas pu démarrer en 2009 comme prévu.

La mise en œuvre des trois projets en cours a cependant été maintenue. Il s'agit des projets d'appui au développement territorial dans la région de

Dosso (NIG/015) et d'appui au Développement de l'Éducation de Base à Dosso (NIG/016) en phase de clôture et du projet Soutien aux Initiatives Communales d'Eau et d'Assainissement Scolaire (SICEAS – NIG116) qui est cofinancé par le Fonds européen de développement et a pour objectif d'améliorer durablement les conditions d'alimentation en eau potable, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement dans 100 écoles de base de 10 communes du département de Boboye. Sans une amélioration de la situation politique qui permettrait une reprise de la coopération au développement sur de bonnes bases, ce projet risque d'être le seul appui de la Coopération luxembourgeoise au Niger au-delà de 2009-2010.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.918.058	5.443.545	4.451.139	4.705.704	5.705.497	5.408.436	3.633.067
Agences ONU/spécialisées	-	213.990	372.394	400.806	215.530	338.250	2.474.709	1.126.497	1.442.517	900.000
<b>TOTAL</b>	<b>2.974.722</b>	<b>2.513.990</b>	<b>3.910.506</b>	<b>4.318.864</b>	<b>5.659.075</b>	<b>4.789.389</b>	<b>7.180.413</b>	<b>6.831.994</b>	<b>6.850.952</b>	<b>4.533.067</b>

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NIGER

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIG/015 : Développement rural Dosso II	2005-2010	8.459.556	LD	Développement rural
NIG/016 : Écoles et Santé Dosso II	2005-2010	6.100.000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
NIG/116 : Soutien aux initiatives communales d'eau et assainissement Département de Boboye	2008-2010	3.552.193	LD	Eau et assainissement
CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND eV - Integrierte Armutsbekämpfung in der Provinz Agadir	2007-2010	574.839	CARE	Aide plurisectorielle
FONDS COMMUN DES DONATEURS Prévention et gestion des crises alimentaires	2006-2010	1.000.000	Primature du Niger	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
Agences ONU/spécialisées				
Boutiques d'Intrants Coopératives	2008-2011	1.194.852	FAO	Coopératives agricoles
Renforcement de la santé sexuelle des adolescents et des jeunes y compris la prévention des IST et du VIH/Sida	2006-2010	3.500.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité



Niger - Région de Dosso



Capitale: Dakar | Population: 14 millions

Superficie: 196.722 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: français

SÉNÉGAL	2000	2009
Population (millions)	9	14
PIB par habitant (PPA)	1.307	1.666
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	166/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	26,3%	33,5%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	22%	17,3%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	59,5%	73,1%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87%	53,5%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	48,7%	50,9%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	82%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	76%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	32%	51%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	14%	22%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	70‰	114‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	121‰	59‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	84%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	560	980
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	51,9%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,77	1
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	94	468,1
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	28%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	77%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	10,6%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	23,2%	4,4%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	2	293,3
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	0,02	66,2

## 1. LE SÉNÉGAL FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans le but d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Sénégal a depuis 2003 adopté notamment le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 2003-2005 et de 2006-2010, le Document de Politique Économique et Sociale de 3<sup>e</sup> génération de 2011-2015 et a publié des rapports de suivi triennaux en 2001, 2003 et 2006.

Les résultats qui se sont dégagés au cours des dernières années montrent que le Sénégal est sur le bon chemin pour atteindre les OMD dans leur globalité même si beaucoup reste à faire.

Malgré le fait que depuis 2001 l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1) aient baissé au Sénégal, le rythme de réduction est ralenti depuis 2006 en raison de l'évolution défavorable de l'environnement économique international. La cible projetée pour 2015 va se situer vraisemblablement un peu en-dessous de la cible maximale prévue initialement.

Les résultats atteints à ce stade par rapport à la réalisation de l'accès universel à l'éducation primaire (OMD 2) sont contrastés. Si le taux brut de scolarisation a connu une nette progression, les performances concernant les taux d'achèvement du cycle primaire sont largement en-dessous de la cible visée : leur amélioration fait l'objet d'une attention particulière.

En ce qui concerne les OMD liés à la santé (OMD 4, 5, 6), certains objectifs pourront très difficilement être atteints d'ici 2015. Ainsi, malgré une réduction du taux de mortalité infantile et du taux de mortalité maternelle, le Sénégal n'atteindra pas les cibles OMD d'ici 2015, si la tendance actuelle se maintient. Par contre, des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA et cet objectif pourra vraisemblablement être atteint si les bons résultats se confortent.

Des avancées visibles ont été atteintes par rapport à l'OMD 7 « Assurer un environnement durable » et surtout en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ainsi, le Sénégal pourra vraisemblablement atteindre d'ici 2015 les cibles OMD par rapport à cet indicateur-ci, mais de grands défis demeurent par rapport aux autres indicateurs de cet OMD, notamment en ce qui concerne l'habitat social.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Du point de vue politique, le Sénégal a été marqué par les élections municipales, rurales et régionales du 22 mars 2009. Celles-ci ont permis à la coalition d'opposition Benno Siggal Sénégal de s'imposer largement

dans presque toutes les grandes villes (dont Dakar, St-Louis, Louga et Thiès), la coalition Sopi, actuellement au pouvoir, maintenant son avance sur l'ensemble du territoire national.

En Casamance, malgré l'accord de paix signé fin 2004 entre le ministre sénégalais de l'Intérieur et l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, chef du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), les incidents armés ont gagné en intensité vers la fin de l'année 2009, se soldant notamment par la perte de vies humaines dans les rangs de l'armée sénégalaise.

Au niveau des relations bilatérales entre le Sénégal et le Luxembourg, une visite officielle a été effectuée au Sénégal, du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2009, par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Madame Marie-Josée Jacobs, à l'occasion de la 6<sup>e</sup> commission de partenariat Luxembourg/Sénégal. Outre les échanges avec Monsieur Abdoulaye Diop, ministre de l'Économie et des Finances, la ministre a eu, en marge de la commission de partenariat, des rendez-vous politiques de haut niveau avec SE Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et Monsieur Souleymane Ndiaye, Premier ministre du Sénégal. À cette occasion, le Président Wade a remis à la ministre une décoration de la République du Sénégal.



Sénégal – Promotion emploi des jeunes de la Médina (ONUDD)



### LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SÉNÉGAL	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	10.044.968	13.383.192	33%
Agences ONU/spécialisées	3.624.785	1.288.604	-64%
ONG	826.294	1.100.042	33%
Action humanitaire et aide alimentaire	66.640	103.164	55%
Appui aux programmes	302.965	307.338	1%
Bureau de la coopération	194.831	163.202	-16%
Divers	65.199	89.200	37%
<b>TOTAL</b>	<b>15.125.683</b>	<b>16.434.743</b>	<b>9%</b>

### 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours – le deuxième signé avec le Sénégal – couvre les années 2007 à 2011 et prévoit une enveloppe budgétaire de 53,3 millions d'euros.

Après le démarrage officiel des quatre composantes du PIC en 2008, l'année 2009 a permis de poser les préalables nécessaires au bon déroulement des interventions. Plus spécifiquement, on peut notamment citer les activités suivantes :

- Dans le cadre du programme SEN/023 « Composante d'accompagnement du PIC 2007-2011 » un diagnostic organisationnel et institutionnel des instances de gouvernance à la base dans les secteurs de la santé, de l'hydraulique, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a été réalisé, l'appui institutionnel (acquisition de matériels informatiques, mobilier, véhicule) à la Médiature a été finalisé et une étude sur la « Pauvreté, vulnérabilité et exclusion sociale dans les trois régions de la zone de concentration (ZCO) » a été terminée et diffusée.

- Dans le cadre du programme SEN/024 « Formation technique et professionnelle, insertion socio-professionnelle » plusieurs conventions de partenariat ont été conclues avec les agences nationales d'exécution et les agences du système onusien. Des études pour élaborer des plans d'actions opérationnels et pour produire les documents de base régissant la mise en place des organes de gestion et de pilotage du système de FPT ont été réalisées.

- Dans le cadre du programme SEN/025 « Santé de base » ont été menées notamment une étude sociologique sur la problématique du Ferlo qui est une zone sylvo-pastorale semi-désertique du nord-est du Sénégal, de même qu'une étude sur l'élaboration d'un système de référence et contre-référence.

- Dans le cadre du programme SEN/026 « Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales des Régions de Thiès et de Louga », toutes les activités liées aux composantes Eau potable et Assainissement en milieu rural ont été mises en œuvre : trois forages ont été réalisés et réceptionnés, trois chantiers pour les travaux de génie civil ont été ouverts, près de 102.467 mètres linéaires de canalisation ont été fournis et 1995 ouvrages d'assainissement ont été réalisés.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014	6.149.257	7.449.117	4.681.109	10.044.968	13.383.192
Agences ONU/spécialisées	371.840	632.962	139.357	449.878	708.580	674.933	3.060.674	5.348.086	3.624.785	1.288.604
<b>TOTAL</b>	<b>2.974.722</b>	<b>2.513.990</b>	<b>3.910.506</b>	<b>4.318.864</b>	<b>5.659.075</b>	<b>4.789.389</b>	<b>7.180.413</b>	<b>6.831.994</b>	<b>6.850.952</b>	<b>4.533.067</b>

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU SÉNÉGAL

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
<b>Lux-Development et autres partenaires</b>				
SEN/012 : Eau potable et assainissement en milieu rural à Thiès et Louga	2000-2010	8.658.115	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
SEN/014 : Centre hospitalier Abass Ndao - Phase II	2003-2010	3.095.000	LD	Services médicaux
SEN/016 : Lycée technique de Thiès	2003-2010	12.824.093	LD	Équipements scolaires et formation
SEN/018 : Appui aux CETF Saint Louis	2002-2010	4.552.115	LD	Formation professionnelle
SEN/023 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2012	4.090.000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
SEN/024 : Formation technique et insertion professionnelle (PIC II)	2008-2012	14.190.000	LD	Formation professionnelle
SEN/025 : Santé de base (PIC II)	2008-2012	11.500.000	LD	Soins et services de santé de base
SEN/026 : Eau potable et assainissement - Louga et Thiès (PIC II)	2008-2012	14.220.000	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
ENDA Tiers Monde	2005-2011	4.480.000	BI-MAE	Multi-secteurs
Fonds d'études	2007-2011	250.000	BI-MAE	Multi-secteurs
<b>Agences ONU/spécialisées</b>				
Appui insertion après formation professionnelle	2007-2011	1.439.411	BIT	Formation professionnelle
Suivi & développement jeune enfant	2007-2011	800.000	UNICEF	Soins et services de santé de base
Amélioration des conditions d'hygiène	2007-2011	300.000	OMS	Infrastructure pour la santé de base
Secteur de la santé, St Louis	2007-2011	280.000	OMS	Politique de la santé et gestion administrative
Santé reproductive Thiès, St. Louis, Matam	2007-2011	2.250.000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Insertion professionnelle jeunes	2007-2011	752.015	ONUDI	Politique de l'emploi et gestion administrative
Emploi productif pour les jeunes	2007-2011	250.000	ONUDI	Politique de l'emploi et gestion administrative
Insertion professionnelle des jeunes-Sénégal	2007-2011	2.000.000	PNUD	Politique de l'emploi et gestion administrative
Fonds développement local FDL	2007-2011	1.750.000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
Education & child development	2008-2011	600.000	PAM	Nutrition de base

### DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES PRODUCTIFS LOCAUX ET INSERTION DES JEUNES SORTANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

#### L'emploi des jeunes, une question sociale cruciale

La création de perspectives professionnelles et sociales pour les jeunes est un des principaux défis auxquels les pays de l'espace sahélien, à l'instar de tous les pays africains, sont aujourd'hui confrontés.

Au Mali, 52,3 % de la population a moins de 15 ans. Le chômage touche 8,8 % et le sous-emploi 28,2 % de la population active. 76,5 % des chômeurs sont en quête de leur premier emploi, ce qui montre l'importance du chômage chez les jeunes en âge de travailler. Bien que le Mali ait fait de l'enseignement technique et de la formation professionnelle la deuxième priorité du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) et ait pris des mesures pour renforcer l'accès, la qualité

et la gestion du sous-secteur, l'économie ne parvient pas à absorber les jeunes diplômés.

Au Sénégal les jeunes de moins de 15 ans représentent 42 % de la population totale et le taux de chômage est estimé à 10 %<sup>1</sup> de la population active âgée de plus de 10 ans. Le sous-emploi invisible frappe 22,5 % de la même population cible. A travers le deuxième Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et le Programme Décennal pour l'Éducation et la Formation (PDEF) le Sénégal fait du développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle un élément central de la lutte contre le chômage des jeunes.

Face à cette situation et sur demande des autorités des deux pays, la Coopération luxembourgeoise a fait de l'enseignement technique, de la formation, mais aussi de l'insertion professionnelle des jeunes un élément central de son intervention.



## Un changement de paradigme pour renforcer la lutte contre le chômage des jeunes

L'approche retenue au moment de l'identification s'est bâtie sur le paradigme suivant : « Insérer durablement les jeunes grâce à une formation professionnelle adéquate, un accompagnement en vue de leur insertion professionnelle et l'appui au développement des systèmes productifs locaux ». L'indicateur principal dans les programmes formulés ne se limite donc plus au seul nombre de jeunes ayant accompli avec succès un cycle complet de formation mais vise le nombre de jeunes sortants des écoles de formation et effectivement insérés. Cette façon de faire nécessite un accompagnement et un dispositif de financement adapté, et la volonté d'optimiser les dispositifs nationaux existants en matière d'accès à l'emploi des jeunes

## Une approche développée au sein du dispositif national de promotion de l'emploi jeune

Le volet « insertion professionnelle » des programmes de coopération luxembourgeoise au Mali et au Sénégal prend en compte le dispositif national de promotion de l'emploi jeune et y insère les éléments qui lui permettront d'accroître les capacités d'insertion professionnelle des jeunes candidats à la recherche d'un emploi. L'objectif visé est de donner au jeune sortant de la formation les outils intellectuels qui lui permettront de préparer son projet professionnel et de mieux intégrer le monde de l'emploi.

Plusieurs études ayant identifié l'absence ou la faiblesse de la culture entrepreneuriale, combinée à une trop grande focalisation sur l'emploi salarié au détriment de l'auto-emploi, comme une des causes des difficultés de l'accès des jeunes à l'emploi, l'accent est mis dans ce volet du programme de coopération sur l'auto-emploi des jeunes sortants de la formation professionnelle. Cette concentration est en ligne avec les dernières options nationales développées par le Mali et le Sénégal en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

## La stratégie de l'insertion professionnelle des jeunes développée dans les programmes de coopération

La stratégie qui a été mise en place sur base de ces constats vise à accroître la proportion de jeunes diplômés et qualifiés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui intègre et se maintient sur le marché national du travail. Sont ciblés (i) les sortants des écoles

de formation ayant suivi un cursus diplômant et (ii) les jeunes faiblement scolarisés et/ou non scolarisés qui ont suivi un cursus qualifiant dans un atelier école ou sur un chantier école.

Les programmes de coopération luxembourgeois ont retenu l'employabilité des jeunes comme critère central et visent en premier lieu à renforcer la promotion de l'auto-emploi chez les jeunes sortants des institutions de formation technique et professionnelle.

L'insertion professionnelle des jeunes est abordée dans ce cadre au double plan de la lutte contre la pauvreté et de la mise en œuvre de la politique économique nationale, basée sur la stratégie de croissance accélérée.

### L'insertion professionnelle comme une pratique novatrice

Le volet insertion mis en place dans le cadre des programmes de coopération entre le Luxembourg et le Mali et le Sénégal comprend un **dispositif technique** de formation à la recherche d'emploi et un **dispositif financier** d'appui à la réalisation du projet professionnel d'auto-emploi.

Le **dispositif technique de l'insertion** constitue le module innovant de l'approche de l'insertion professionnelle du jeune sortant. Il prend en charge le jeune dès le début de sa formation professionnelle en l'amenant à s'interroger sur ses perspectives post-formation et à se poser les bonnes questions sur la carrière à laquelle il se destine et sur la modalité qu'il voudra retenir (emploi salarié ou auto-emploi). Concernant l'auto-emploi, le jeune est initié à la méthodologie GERME<sup>2</sup>. Le parcours du jeune vers l'entreprise (emploi salarié) fait également l'objet d'un accompagnement en techniques de recherche de l'emploi. Le dispositif technique est conçu et animé avec l'assistance technique du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Le jeune qui se destine à l'auto-emploi est suivi en deux étapes: (i) la première étape s'achève avec le dépôt d'un plan d'affaires pour financement et (ii) la seconde étape dure environ deux ans et commence à partir de l'implantation du projet après obtention du financement.

Le **dispositif financier de l'insertion**, en charge du financement des projets des jeunes, est organisé et animé en exécution nationale par le Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP) au Sénégal et par l'Agence pour la promotion de l'emploi jeunes (APEJ) au Mali. Les ressources financières du dispositif sont distribuées sous forme de crédits via la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et des réseaux fiables de la microfinance. Cette approche vise à favoriser la

bancarisation des jeunes en auto-emploi afin de créer une tendance à la modernisation des pratiques de gestion des affaires et d'accélérer l'autonomisation des jeunes.

### L'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés

Une grande majorité des jeunes chômeurs sont faiblement scolarisés ou précocement déscolarisés et il faut donc mettre en place une approche adaptée pour garantir leur insertion professionnelle. Celle-ci passe par une formation professionnelle qualifiante préalable.

Au Mali, une expérience de chantier école a été conduite par la Coopération luxembourgeoise et l'APEJ, en partenariat tripartite avec le BIT. Cette expérience, menée selon l'approche Haute Intensité en Main d'Œuvre (HIMO)<sup>3</sup>, a permis de donner une qualification professionnelle à des jeunes qui sont organisés en groupement d'intérêt économique (GIE) ou en coopérative. Cette approche a également permis de (i) valoriser un matériau local pour le pavage des rues et la construction sans liant, (ii) de former des ouvriers pour l'entretien des ouvrages terminaux des systèmes d'irrigation et (iii) de créer une filière d'ouvriers pépiniéristes.

Par exemple, les tailleurs de pavés se sont, en fin de formation, regroupés en sept GIE dont chacune compte environ 30 membres dont le revenu moyen annuel est estimé à 900.000 francs CFA par personne. Si le chantier école donne à première vue une impression de ne pas être un cadre porteur pour une formation professionnelle de qualité, il faut lui reconnaître sa forte capacité à insérer l'apprenant dès qu'il est qualifié.

## La valeur ajoutée du partenariat avec les agences du Système des Nations Unies

Le partenariat développé entre la Coopération luxembourgeoise, les agences du Système des Nations Unies partenaires (BIT, ONUDI et PNUD) et les autorités nationales dans le développement de cette approche de l'insertion professionnelle des jeunes a été fructueux du fait qu'il a permis de mettre en place un mécanisme de transfert de savoir-faire au niveau des services nationaux en charge de la formation professionnelle

Par ailleurs, ce partenariat a permis de développer des synergies opérationnelles entre agences, dans l'optique des efforts entrepris pour aboutir à « One UN » au niveau des pays. Le dispositif de suivi de l'exécution du

programme et les revues tripartites sectorielles (gouvernement, Coopération luxembourgeoise et agences partenaires du Système des Nations Unies), organisées annuellement, ont été adaptés pour tenir compte de cette volonté.

## La portée stratégique de cette approche d'insertion professionnelle

L'approche de l'insertion professionnelle, développée en partenariat tripartite entre les gouvernements des pays partenaires, le Luxembourg et les agences du Système des Nations Unies, a permis de questionner la pratique usuelle qui réduisait la problématique de l'insertion professionnelle à sa seule dimension financière. Les constats qui peuvent être dressés à l'heure actuelle, permettent de penser qu'agir selon cette approche plus complète pourrait être une démarche prometteuse pour réussir l'insertion professionnelle des jeunes.

Le dispositif technique de l'insertion, développé avec les « maîtres formateurs GERME » organisés en réseaux nationaux, sera perpétué grâce à son intégration dans les cellules d'insertion des établissements de formation. Cette appropriation nationale semble être un gage pour réaliser le lien entre le domaine de la formation professionnelle et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes faiblement scolarisés, le concept de chantier école est en cours d'appropriation au Mali. En témoigne l'intérêt des écoles d'ingénieurs qui veulent aider à conceptualiser l'organisation et la conduite des enseignements. Par ailleurs, l'engagement de certains ministères du gouvernement malien à faire réaliser des opérations d'investissements publics en cours par des chantiers école est un signal encourageant dans le sens de l'appropriation.

<sup>1</sup>Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, 2005 et 2006

<sup>2</sup>GERME : Il s'agit d'une méthodologie d'accompagnement du jeune promoteur, développée par le BIT, qui se décline en trois modules distincts : (i) Trouver son idée d'entreprise (TRIE), (ii) Créer son entreprise (CREE) et (iii) Gérer mieux son entreprise (GERME).

<sup>3</sup>L'approche HIMO permet la prise en charge pédagogique sur chantier de grands groupes de jeunes de niveau et d'âge différents, avec pour objectif de donner une qualification professionnelle dans une filière donnée. Le projet, exécuté au Mali avec l'assistance technique du BIT, a permis de combiner la formation professionnelle et la réalisation d'infrastructures collectives diverses.



Capitale: San Salvador | Population: 7,2 millions

Superficie: 21.041 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: espagnol

EL SALVADOR	2000	2009
Population (millions)	6	7,2
PIB par habitant (PPA)	4.036	5.804
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	106/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	25,3	11,0%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	11%	10,3%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	89,1%	93,6%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77%	68,9%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	87,7%	93,6%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	104%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	122%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	16,7%	19%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	30‰	24‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	34‰	21‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	98%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	160	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	92,4%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	ND	0,8
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	28	47,9
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	66%	86%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	90%	84%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	ND	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,4%	11,8%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	18	895
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	14	111,3

## 1. LE SALVADOR FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La baisse notable des transferts de fonds en provenance des États-Unis, aggravée par la flambée des prix des produits alimentaires et la hausse des cours du pétrole, a entraîné une forte augmentation des niveaux de pauvreté et de malnutrition au Salvador. L'impact de la crise économique mondiale sur la demande intérieure a été plus fort que prévu et le revenu national brut a décliné d'environ 2,5% en 2009 sous le coup de la baisse des investissements, des exportations et des transferts financiers.

En 2009, le taux de l'extrême pauvreté est passé à 6,5 % et la consommation alimentaire a diminué dans 87 % des ménages pauvres. Cette situation menace sérieusement d'inverser les progrès importants enregistrés par le Salvador au titre de la réalisation des OMD.

Le Salvador est aussi le pays d'Amérique latine qui présente les niveaux de violence les plus élevés, avec un taux d'homicides supérieur à 68,7 par 100.000 habitants et des chiffres alarmants portant sur les autres formes de violences. La prévalence élevée de la violence freine la consolidation de la gouvernance démocratique, le développement humain et la réalisation des OMD.

Le programme « Réseau Solidaire » rebaptisé « Programme des communautés rurales solidaires » (« Le Programme ») en 2009, constitue l'un des piliers majeurs du gouvernement salvadorien dans la lutte contre la pauvreté. Le Programme inclut des transferts monétaires conditionnés et vise l'amélioration des conditions de vie des familles en situation d'extrême pauvreté en milieu rural. Les services sociaux de base, le développement productif, le microcrédit et le développement des capacités sont les principaux thèmes abordés dans ce programme. Un système de protection sociale universelle, des mesures temporaires en faveur de l'emploi et un programme d'investissements concentré sur la santé, l'éducation et les infrastructures, complètent le 'plan de crise' que le gouvernement a élaboré quelques semaines seulement après son arrivée au pouvoir.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Le 15 mars 2009, M. Mauricio Funes du Front Farabundo Martí de Libération Nationale (FMLN) a été élu Président du Salvador avec 51,2% des voix. Son élection a mis fin à vingt ans d'hégémonie du parti conservateur, l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA). Le FMLN a également remporté les élections législatives avec 42,6 % des voix mais le parti a perdu la mairie de San Salvador.

Les élections nationales de 2009 se sont déroulées dans un climat de transparence et de confiance publique, sans incidents violents ni irrégularités significatives. En assurant la transition démocratique, le Salvador a, de ce fait, démontré sa maturité politique. Les élections ont cependant déclenché une crise majeure au sein de l'ARENA, aggravée par des accusations de corruption. Au mois d'octobre 2009, 12 dissidents du parti ont formé un groupe parlementaire - La Grande Alliance pour l'Unité Nationale (GAN) - qui se rapproche du FMLN.

Le Gouvernement Funes s'efforce de mener une politique extérieure équilibrée dans l'intérêt du Salvador. Les relations diplomatiques avec Cuba ont été rétablies après 48 ans d'hostilité. Le Président garde ses distances avec l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) et avec le Président Chavez du Venezuela, tout en soignant ses relations avec les États-Unis, premier partenaire commercial et pays de résidence de quelque 2,5 millions de Salvadoriens.

La crise politique au Honduras a ralenti les négociations sur l'Accord d'Association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Les pourparlers ont cependant repris en fin d'année en vue d'un accord probable lors du Sommet EU-Amérique latine et Caraïbes, en mai 2010. En octobre 2009, l'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg a remis ses lettres de créance au Président du Salvador. En réponse aux inondations résultant des pluies torrentielles de novembre, suivies d'une déclaration d'état d'urgence du gouvernement salvadorien, 60.000 euros ont été alloués à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour l'achat d'équipements d'analyse et de traitement de l'eau.





## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

EL SALVADOR	2008	2009	Évolution
Lux-Development et autres partenaires	6.788.893	8.365.529	23%
Agences ONU/spécialisées	883.620	916.573	4%
ONG	238.454	338.892	42%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	60.000	100%
Appui aux programmes	-	-	0%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	-	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7.910.966</b>	<b>9.680.994</b>	<b>22%</b>

## 3. PROGRAMME DE CONSOLIDATION EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme de consolidation 2007-2010 (20 millions d'euros) du gouvernement luxembourgeois appuie les « Communautés rurales solidaires » dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'activité productive et des infrastructures de base (couverture électrique). En 2009, le principal défi du programme a été de gérer l'impact des élections nationales sur la conduite des activités, celles-ci étant passablement malmenées par les changements de personnes au niveau ministériel et décentralisé. Sur les 13 communes d'intervention du Programme, par exemple, sept ont vu la victoire d'un parti différent et deux autres ont changé de maire. Le Programme de consolidation sera prolongé pour une nouvelle période de quatre ans, à partir de 2011.

Le Programme finance 22 projets dans le domaine de l'eau et l'assainissement et la construction ou l'équipement d'unités de soins de santé pour mères et enfants. Le processus de formation des enseignants dans l'éducation primaire, qui avait débuté en août 2008, s'est achevé en décembre 2009, comme prévu. Sur les 1200 enseignants initialement inscrits, 1070 ont participé à la formation. Des travaux d'infrastructure, de rénovation et d'électrification ont été réalisés dans 20 établissements scolaires. La bonne exécution du volet 'activités productives' du programme dépendra de la nouvelle stratégie nationale sur le développement productif, qui n'a pas encore été officialisée. Enfin, le diagnostic servant de base à l'élaboration du Plan d'action 2010-2011 portant sur l'équipement de mairies, la formation d'employés municipaux et le renforcement de la planification, a été effectué pour 13 communes.

La Coopération luxembourgeoise appuie également la réduction de la pauvreté au Salvador à travers la coopération multilatérale. En 2009, le Luxembourg a octroyé 650.000 euros au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour les activités ayant trait à la stratégie

nationale en faveur de l'accomplissement des OMD, et 266.230 euros au Programme alimentaire mondial (PAM) pour le Système national de vigilance nutritionnelle. Le Luxembourg contribue également à la Fondation nationale pour le développement (FUNDE).



El Salvador

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.732	4.507.969	7.094.134	3.182.753	6.788.893	8.365.529
Agences ONU/spécialisées	192.467	207.537	7.424	115.811	-	425.062	803.098	3.260.512	883.620	916.573
<b>TOTAL</b>	<b>4.187.110</b>	<b>5.289.487</b>	<b>4.959.408</b>	<b>4.393.662</b>	<b>5.438.732</b>	<b>4.933.031</b>	<b>7.897.232</b>	<b>6.443.265</b>	<b>7.672.513</b>	<b>9.282.103</b>

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU EL SALVADOR

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SVD/017 : Eau & Assainissement en Oriente	2005-2010	6.662.041	LD	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
SVD/019 : Appui institutionnel à ANDA	2005-2010	2.495.000	LD	Politique des ressources en eau et gestion administrative
SVD/021 : Appui au réseau solidaire (Programme de Consolidation)	2007-2011	20.000.000	LD	Aide plurisectorielle
REDCAMIF/SVD	2008-2010	295.916	BI-MAE	Microfinance
Agences ONU/spécialisées				
Projet accomplissement des OMD	2007-2009	2.917.215	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
Strengthening the national nutritional surveillance system	2007-2009	648.508	PAM	Nutrition de base



Capitale: Managua | Population: 5,9 millions

Superficie: 130.370 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: espagnol

NICARAGUA	2000	2009
Population (millions)	4,8	5,9
PIB par habitant (PPA)	2.142	2.570
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	124/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	50,3%	15,8%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	6,9%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	78,6%	97,1%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51%	43,8%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	73,1%	87%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	98%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	113%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	108%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	9,7%	18,5%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	39‰	35‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	48‰	28‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	99%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	150	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	73,7%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,19%	0,2%
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	64,5	56
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	46%	48%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	22%	79%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	ND	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	25,5%	3,5%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	4	378,8
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	0,16	27,7

## 1. LE NICARAGUA FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Nicaragua est l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine : la pauvreté touche environ 2,4 millions d'habitants : elle est concentrée dans les zones rurales, où elle concerne deux personnes sur trois. Le Nicaragua présente aussi de fortes iniquités entre femmes et hommes dont l'une des manifestations les plus dramatiques est la violence domestique.

Le gouvernement du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) peut se prévaloir de quelques succès dans la lutte contre la pauvreté grâce au lancement de programmes sociaux. En plus de la campagne contre l'analphabétisme, la population pauvre profite d'un accès gratuit aux soins de santé et à l'école primaire. Cependant, selon certaines estimations, l'extrême pauvreté s'élèverait encore à 13% en 2013 au Nicaragua. Il est probable que les objectifs du Millénaire en termes de la réduction de l'extrême pauvreté, du taux de couverture scolaire dans le primaire, de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile, ne seront pas atteints en 2015.

L'entrée tardive dans le système scolaire, le taux élevé de redoublement et la faiblesse de la qualité de l'enseignement sont autant de contraintes qui freinent les efforts du gouvernement pour atteindre le taux de couverture dans le primaire. L'éloignement des hôpitaux et des centres de santé influent sur la mortalité maternelle, qui a augmenté en 2009. Le taux de mortalité infantile, estimé à 25 pour mille naissances vivantes en 2015, ne pourra baisser que si des programmes nationaux sont mis en place.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

En janvier 2009, les autorités ont pris une série de mesures (réduction de 20% des dépenses de l'État, économies d'énergie, soutien à l'exportation des produits agricoles, reprise du dialogue avec les pays donateurs) pour faire face à la crise économique et au retrait des principaux pourvoyeurs d'appui budgétaire. L'activité économique, les investissements privés et les transferts financiers restent cependant en deçà des niveaux atteints en 2008. Malgré quelques faibles signes de reprise, le produit intérieur brut a chuté de 1,5% en termes réels en 2009.

En octobre 2009, la Cour suprême a autorisé M. Ortega à briguer un deuxième mandat consécutif en 2011, interdit par la Constitution. La Cour a invoqué le principe d'égalité des citoyens devant la loi, car les parlementaires ont le droit d'enchaîner deux mandats. Le 3 décembre, l'Assemblée nationale a adopté la réforme de la loi sur l'équité fiscale destinée notamment à réduire la dépendance vis-à-vis de la coopération internationale.

Après de longues négociations, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un crédit de 36 millions de dollars destiné à l'appui budgétaire, ce qui a ouvert la porte aux financements de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement (BID). Cependant, la Suède a fermé son ambassade et les États-Unis ont suspendu leur aide à travers le 'Millennium Challenge Account'.

La crise politique au Honduras a ralenti les négociations sur l'Accord d'Association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Les pourparlers ont cependant repris en fin d'année en vue d'un accord probable lors du Sommet EU-Amérique latine et Caraïbes, en mai 2010.





## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NICARAGUA	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	10.016.633	7.590.955	-24%
Agences ONU/spécialisées	586.646	-	-100%
ONG	454.960	505.368	11%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	0%
Appui aux programmes	121.993	207.176	70%
Bureau de la coopération	149.621	172.511	15%
Divers	34.167	32.915	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>11.364.020</b>	<b>8.508.923</b>	<b>-25%</b>

## 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La 5<sup>e</sup> commission de partenariat s'est tenue en octobre 2009 au Luxembourg en présence de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeoise et du Vice-ministre de la Coopération nicaraguayen. Au cours de la réunion, la priorité en matière de formation professionnelle, de tourisme et de santé a été confirmée. Le Luxembourg entend également renforcer le dialogue sur l'efficacité de l'aide et l'appui aux ONG à travers deux fonds communs, dont le premier cible le genre et la santé reproductive et le deuxième la gouvernance.

Grâce à son appui à l'école nationale d'hôtellerie (ENAH), fleuron de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua, le Luxembourg est devenu chef de file dans le sous-secteur de la formation professionnelle. Les résultats sont au rendez-vous : quelques 240 cours ont été dispensés en 2009, touchant environ 5.000 personnes. De plus, 60% des jeunes trouvent du travail à la sortie de l'école et 76% des élèves qui ont suivi les cours de formation continue sont des femmes. Une nouvelle phase du projet, échelonnée sur trois ans et approuvée en avril 2009 pour un montant de 2,3 millions d'euros, renforce l'offre et la qualité de la formation hôtelière depuis janvier 2010.

Le Luxembourg entend élargir et valoriser les acquis du projet d'appui à l'ENAH grâce à une collaboration étroite avec l'Institut national de technologie (INATEC) et le Pays Basque espagnol. Un nouveau projet de 6,62 millions d'euros, approuvé en 2009, doit permettre à l'INATEC d'impulser un modèle intégré et durable de qualifications et de formation professionnelle.

Modèle de coopération durable de cogestion axé sur le développement des zones rurales des départements du Nord, le projet 'Route du café' a réussi, en trois ans, à institutionnaliser et à élargir les espaces de concertation autour d'un objectif commun : le développement territorial.

En 2009, 126 petits entrepreneurs ont bénéficié des fonds de crédit et 31 projets d'infrastructures touristiques ont été définis dans le cadre de ce projet pour un montant de 1,7 million d'euros. En outre, le Luxembourg a enregistré son premier paiement (sur trois) à l'Association nicaraguayenne des institutions de microfinance.

L'appui luxembourgeois à la transfusion sanguine a permis à la Croix-Rouge nicaraguayenne de finaliser la construction et l'aménagement de cinq centres du Service national de sang et d'augmenter la captation volontaire, tout en minimisant les risques de maladies transmissibles. Un nouveau projet de 1,52 million d'euros a été approuvé en décembre 2009. On notera que la production des services de santé des centres de Masaya, Carazo et Rivas soutenus par le Luxembourg s'est globalement intensifiée et améliorée.

Le Luxembourg contribue à un projet du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et, dans une moindre mesure, à quelques activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Centre des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Malgré de sérieux retards, le projet UNFPA a enregistré quelques avancées en 2009, dont l'introduction de l'éducation à la santé reproductive dans les programmes scolaires et le renforcement d'un cadre légal pour cet enseignement.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182	5.295.455	5.563.441	6.636.532	10.016.633	7.590.955
Agences ONU/spécialisées	-	330.000	7.424	631.227	1.005.580	1.358.847	1.259.350	2.636.721	586.646	-
<b>TOTAL</b>	<b>6.301.034</b>	<b>4.690.043</b>	<b>2.507.424</b>	<b>5.626.530</b>	<b>4.787.762</b>	<b>6.654.302</b>	<b>6.822.791</b>	<b>9.273.253</b>	<b>10.603.279</b>	<b>7.590.955</b>

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NICARAGUA

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIC/013 : Formation hôtelière	2003-2009	4.233.000	LD	Formation professionnelle
NIC/016 : Banques de sang	2005-2009	5.900.000	LD	Services médicaux
NIC/018 : Ecole hôtelière - phase II	2007-2010	2.580.000	LD	Formation professionnelle
NIC/020 : Appui au Silais MACARI II	2007-2010	8.310.000	LD	Soins et services de santé de base
NIC/021 : Eau potable et assainissement	2007-2010	8.000.000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
NIC/022 : Route du Café	2007-2010	4.500.000	LD	Politique du tourisme et gestion administrative
NIC/023 : Amélioration des compétences professionnelles & techniques	2009-2013	5.000.000	LD	Formation professionnelle
GRUPO CIVICO ETICA Y TRANSPARENCIA - Transparence de la gestion publique	2007-2010	665.455	BI-MAE	Gestion des finances publiques
Fonds pour l'équité & les droits sexuels/reproductifs	2009	450.000	BI-MAE	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
Agences ONU/spécialisées				
E-regulations	2008-2010	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative





VIENTIANE

Capitale: Vientiane | Population: 6,1 millions

Superficie: 236.800 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république populaire | Langue officielle: lao

LAOS	2000	2009
Population (millions)	5,2	6,1
PIB par habitant (PPA)	1.734	2.165
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	133/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	44%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	ND	37,1%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	73%	86,3%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55%	61,5%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	67,5%	83,9%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	90%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	72%	79%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	72%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	21,2%	25,2%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	96‰	70‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	116‰	56‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	40%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	650	660
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	20,3%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,04	0,2
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	37	288,5
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	48%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	32%	60%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	21,8%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	6,3%	4,2%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	1	252,3
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	0	17,1

## 1. LE LAOS FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Malgré une croissance soutenue au cours de la décennie écoulée, le Laos continue de figurer parmi les pays les moins avancés et le PIB par habitant reste faible avec 2.039 dollars (parité de pouvoir d'achat / PPA) par an. En termes de développement humain, le Laos dépasse le Cambodge (137) et la Birmanie/Myanmar (138) et se place en 133<sup>ème</sup> position sur 177 pays, mais reste derrière le Vietnam (116) et la Thaïlande (87) voisins. Quelque 27 % de la population disposent de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat et 74,10 % de moins de deux dollars par jour. Bien que le taux de pauvreté ait pu être réduit au cours des dernières années, celle-ci est toujours très répandue, surtout parmi les populations des régions rurales qui sont encore loin de pouvoir bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé, à l'éducation ou encore à l'eau et à l'assainissement. Le grand défi pour la réalisation des OMD au Laos est donc d'assurer une croissance équitable qui puisse bénéficier au plus grand nombre.

Pour guider son développement, le Laos s'est doté d'une Stratégie nationale pour la croissance et l'éradication de la pauvreté, qui vise la croissance économique et le développement social du pays. Les indicateurs et les objectifs coïncident avec ceux des OMD. Parmi les priorités figurent le renforcement de l'économie de marché, les investissements en infrastructures, l'amélioration des prestations de services sociaux, une sécurité alimentaire renforcée tout en préservant l'environnement, ainsi que le développement culturel de ce pays multiethnique. L'objectif global est de sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'ici 2020.

Laos - Ecole de formation professionnelle de la province de Khammouane (LAO/008)



La dépendance du pays par rapport à l'aide publique au développement (APD) reste évidente, avec une APD de 68 dollars par habitant. L'APD correspondait en 2007 à 10,3 % du PNB, comparée à 17,2 % en 1990. De même, et bien qu'on ne dispose pas de chiffres exacts, certains observateurs estiment que les envois d'argent par la diaspora pourraient atteindre quelque 50 % du montant de l'APD.

Le Laos est signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui a été adaptée au contexte national par la Déclaration de Vientiane de novembre 2006. Le Luxembourg participe au processus de table ronde entre le gouvernement et les bailleurs de fonds et se propose de jouer un rôle accru dans les groupes de travail sectoriels. Le Bureau de la Coopération à Hanoi mène un dialogue continu avec les autorités et participe activement à la coordination entre les partenaires au développement.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Au cours de l'année 2009, le Laos a ratifié trois conventions internationales portant sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance: le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ainsi que la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Par ailleurs, un décret du Premier ministre du 29 avril 2009 vise à garantir la liberté d'association en autorisant à partir de cette année la formation d'associations à but non lucratif, ce qui devrait aussi faciliter le travail des ONG internationales dans le pays.

La Table ronde des bailleurs de fonds, qui fut ouverte à Vientiane le 3 novembre 2009 par le Premier ministre Bouasone Bouphavanh, a examiné plus particulièrement l'impact de la crise internationale, le progrès vers la réalisation des OMD et le processus d'élaboration du document stratégique national primordial pour les années à venir, c'est-à-dire le Plan national de développement socio-économique 2011-2015. Dans la discussion des thèmes abordés avec les partenaires du développement, le gouvernement continue de faire preuve d'un discours franc et d'ouverture au dialogue.

La crise financière et économique internationale a touché le Laos, aussi bien directement qu'indirectement (licenciement de travailleurs laotiens dans les pays voisins). La crise politique prolongée en Thaïlande a eu un impact négatif sur l'arrivée des touristes internationaux au Laos, ceux-ci transitant en grande majorité par Bangkok.

Plusieurs grands barrages hydroélectriques seront bientôt opérationnels. La gestion des importants revenus escomptés, et notamment leur utilisation en faveur de la réduction de la pauvreté, sera un défi de premier plan pour le gouvernement.

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LAOS	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	6.518.923	3.589.739	-45%
Agences ONU/spécialisées	2.175.314	454.038	-79%
ONG	632.906	324.088	-49%
Action humanitaire et aide alimentaire	50.000	250.000	400%
Appui aux programmes	-	112.645	100%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	-	953.113	100%
<b>TOTAL</b>	<b>9.377.143</b>	<b>5.683.622</b>	<b>-39%</b>

## 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec une enveloppe financière de 35 millions euros sur la période 2006 à 2010, le Luxembourg fait partie des principaux bailleurs du Laos et participe de plus en plus au dialogue politique et de développement du pays. Depuis le début, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur la réduction de la pauvreté et le PIC en cours – le deuxième avec le Laos – prévoit une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle.

Dans le domaine du développement rural et local, les projets d'appui aux districts de Pakkading et de Bolikhan sont arrivés à leur fin et un nouveau projet couvrant toute la province de Bolikhamxay a été lancé. Un deuxième projet dans la province voisine de Khammouane est à l'étude et devrait faire partie du troisième PIC.

Dans le secteur de la santé, le projet LAO/017 reformulé est devenu pleinement opérationnel en 2009 et, aussi bien par son volume que par son approche programmatique, confirme le Luxembourg au premier plan des appuis à ce secteur. Ce programme qui se concentre sur les trois provinces centrales de Vientiane, Bolikhamxay et Khammouane, intègre par ailleurs une contribution financière de 2,25 millions euros du gouvernement belge selon la modalité de coopération déléguée dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la distribution du travail dans la coopération au développement.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, un projet de renforcement des ressources humaines dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme a trouvé son rythme de croisière. Un autre projet, lancé déjà en 2008, concerne la formation dans le secteur financier par l'appui à l'institut de formation bancaire de Vientiane. Ce secteur devrait former l'un des axes de concentration du troisième PIC.

Des projets mis en œuvre par des agences onusiennes dans ces mêmes secteurs viennent compléter le soutien luxembourgeois, recherchant à chaque fois la complémentarité et des synergies avec les activités bilatérales. Parmi les agences qui sont soutenues par le Luxembourg figurent l'OMS (santé), le PNUD (déménagement, table ronde des donateurs), le FNUAP (santé reproductive), le PAM (alimentation scolaire et sécurité alimentaire) et le FENU (gouvernance locale).

Afin d'appuyer le pays dans ses efforts de développement de la bonne gouvernance et de l'État de droit, le Luxembourg s'investit plus intensivement dans la formation ciblée des ressources humaines dans ce domaine. Avec l'appui de l'UNICRI, un projet bilatéral d'appui à la faculté de droit de Vientiane a été formulé, et cette même agence mènera en parallèle un projet de formation continue des juges, avocats et procureurs du pays.



Laos - Ecole de formation professionnelle de la province de Khammouane (LAO/008)

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714	4.991.978	3.678.043	3.421.459	6.518.923	3.589.739
Agences ONU/spécialisées	676.749	913.102	1.046.070	1.100.542	778.957	1.089.670	1.004.687	3.552.790	2.175.314	454.038
<b>TOTAL</b>	<b>3.092.471</b>	<b>2.768.418</b>	<b>3.993.407</b>	<b>4.260.440</b>	<b>4.743.671</b>	<b>6.081.648</b>	<b>4.682.730</b>	<b>6.974.248</b>	<b>8.694.237</b>	<b>4.043.777</b>

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU LAOS

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
LAO/008 : Formation professionnelle à Khammouane	2002-2009	3.295.997	LD	Formation professionnelle
LAO/010 : École d'infirmières	2005-2009	1.475.550	LD	Éducation et formation médicales
LAO/011 : Développement rural à Pakkading	2004-2009	5.900.000	LD	Développement rural
LAO/014 : Développement rural à Bolikhan	2004-2009	2.100.000	LD	Développement agricole
LAO/015 : Santé dans la province de Vientiane III	2003-2009	5.544.052	LD	Infrastructure pour la santé de base
LAO/016 : Formation bancaire	2007-2011	2.000.000	LD	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
LAO/017 : Programme d'appui au secteur de la santé	2008-2012	14.500.000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
LAO/020 : École de tourisme	2008-2013	7.325.000	LD	Équipements scolaires et formation
LAO/021 : Développement local à Bolikhamxay	2010-2013	6.000.000	LD	Développement rural
LAO/023 : Faculté de droit	2010-2014	5.000.000	LD	Bonne gouvernance
Agences ONU/spécialisées				
Impl. Nat. SBA Plan in Lao PDR	2007-2010	2.975.969	UNFPA	Politique de la santé et gestion administrative
Local Governance & development + GPAR	2009-2011	1.056.641	PNUD	Gestion des finances publiques
Projet Oudomxai - LAO 412	2003-2010	2.905.550	FIDA	Politique agricole et gestion administrative



Capitale: Hanoi | Population: 86,1 millions

Superficie: 331.690 km<sup>2</sup> | Forme de l'État: république | Langue officielle: vietnamien

VIETNAM	2000	2009
Population (millions)	77,6	86,1
PIB par habitant (PPA)	1.689	2.600
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	116/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	21,5%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	41%	20,2%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99,9%	94%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	92,1%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	96,7%	93,9%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	92%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	74%
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	26%	25,8%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	31‰	15‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	42‰	13‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	83%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	160	150
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	87,7%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,22	0,5
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	111	219,8
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	29%	65%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	45%	92%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
APD nette reçue en % du PIB	4,7%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	8,9%	1,9%
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	2	271,6
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	ND	204,5

## 1. LE VIETNAM FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Vietnam a mieux fait face à la crise financière mondiale que prévu, notamment en raison d'un niveau d'exportations élevé et de l'ouverture de son économie. La croissance du PIB en termes réels a été de 5,3 % en 2009, favorisée par la bonne santé du secteur de la construction suite à un important programme de stimulation lancé par le gouvernement en 2008-2009. Grâce à cette croissance qui reste au-dessus de la moyenne régionale, le Vietnam a aujourd'hui déjà atteint certains OMD. Le plan quinquennal de développement socio-économique (SEDP) 2006-2010 s'est fixé des objectifs concrets prévoyant un dédoublement du PIB en 2010 par rapport à l'année 2000 et une réduction du taux de pauvreté à 11 % de la population.

Le succès du pays à l'égard des OMD concerne notamment la réduction de la pauvreté et les indicateurs de santé pour lesquels les objectifs fixés ont été atteints. Le gouvernement s'est fixé douze objectifs de développement spécifiques, les Vietnam Development Goals et les OMD sont pris en compte dans la mise en œuvre du SEDP. Il faut cependant suivre de près la détérioration de la situation économique, avec notamment un taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, et une baisse de la croissance qui risque d'avoir un impact négatif sur les progrès réalisés.

Le Vietnam se place désormais en 116<sup>e</sup> position sur 182 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD. Si l'on peut féliciter le gouvernement vietnamien pour les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté, il faudra redoubler d'efforts pour assurer que ces progrès soient durables et équitables. En effet, si la classe moyenne urbaine profite largement des récents développements, force est de constater qu'une grande partie de la population, particulièrement en milieu rural et dans les régions enclavées, reste très vulnérable. Les disparités de revenus entre les différentes couches sociales se creusent tandis que la crise internationale touche en premier lieu les plus pauvres. A cela s'ajoutent désormais des défis majeurs en matière de développement durable et de changement climatique.

## 2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

La 5<sup>e</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché du Luxembourg et la République socialiste du Vietnam a eu lieu le 10 novembre 2009 au Luxembourg et a été coprésidée par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs et Cao Viet Sinh, ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam.

Le Vietnam continue de jouer un rôle important dans le domaine de l'harmonisation et de la coordination de l'aide au développement. En témoigne le dialogue entre le gouvernement et les bailleurs qui s'articule autour du Partnership Group for Aid Effectiveness et qui a donné lieu à l'élaboration du Hanoi Core Statement qui est la déclinaison locale de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les Consultative Group Meetings abordent en toute franchise des sujets essentiels pour le développement équitable du pays, comme par exemple les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance, le développement de l'État de droit, l'environnement et le développement durable, ou encore la situation des différents groupes ethniques. Il est à noter que, pour la quatrième année de suite, le Premier Ministre Nguyen Tan Dung a participé au Consultative Group Meeting avec les bailleurs de fonds en décembre 2009.



Vietnam - Programme pour enfants dans les provinces enclavées

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VIETNAM	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	9.010.972	7.320.983	-19%
Agences ONU/spécialisées	1.809.808	818.509	-55%
ONG	956.775	523.584	-45%
Action humanitaire et aide alimentaire	100.000	125.000	25%
Appui aux programmes	23.017	229.655	898%
Bureau de la coopération	142.446	192.559	35%
Divers	30.779	31.885	4%
<b>TOTAL</b>	<b>12.073.797</b>	<b>9.242.175</b>	<b>-23%</b>

## 3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC en cours – le deuxième avec le Vietnam – concerne les années 2006 à 2010 et s'inscrit dans les objectifs retenus dans le cadre du SEDP et des OMD. Une enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros est réservée pour la mise en œuvre du PIC à travers une approche qui se veut plus programmatique que par le passé et qui cible plus particulièrement les secteurs de la santé, du développement local et rural et de la formation professionnelle.

Ce deuxième PIC est un programme de consolidation qui poursuit l'objectif de faire évoluer les relations entre le Vietnam et le Luxembourg vers un niveau différent de coopération, en phase avec le niveau de développement qu'a atteint le Vietnam, et notamment sa graduation comme pays à revenu moyen. Il s'agira de dépasser la relation traditionnelle de bailleur-bénéficiaire et de baser le partenariat bilatéral sur une approche d'échange et d'intérêt mutuel.

En 2009, douze projets bilatéraux ont été mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development dans les domaines de la santé, du développement rural et de la formation professionnelle.

Trois projets sont arrivés au terme de leur phase de formulation et ont démarré. Il s'agit du projet VIE/027 d'appui au secteur de la santé dans les provinces de Cao Bang et Bac Kan (nord du Vietnam), du projet VIE/029 de développement local à Cao Bang en collaboration avec le FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole) et enfin du projet VIE/031, nouvelle phase d'appui au secteur du tourisme qui inclura huit écoles de tourisme dans l'ensemble du pays. En complémentarité avec ce dernier projet, la formation de jeunes Vietnamiens au Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck de Diekirch se poursuit avec grand succès pendant l'année scolaire 2009-2010. Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise

contribue à hauteur de 2 millions d'euros au programme de la Commission européenne de soutien au renforcement des capacités du secteur de la santé du Vietnam. Cette contribution est complémentaire au projet VIE/027 précité.

Les projets multilatéraux s'inscrivent, comme les projets bilatéraux, dans le cadre du PIC dont 20 % de l'enveloppe totale sont réservés à la coopération multilatérale. Ces projets se situent en principe dans les mêmes secteurs que ceux de la coopération bilatérale afin d'en accroître l'impact et de renforcer les synergies.

Trois autres projets sont actuellement en cours, dont un dans le secteur de la santé mis en œuvre par l'UNICEF (santé infantile), un par le PNUD dans le secteur de la sécurité sociale et un par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) dans le secteur de la bonne gouvernance visant à faciliter l'investissement dans le secteur privé (« e-regulations »).

A noter que le projet du PNUD dans le secteur de la sécurité sociale a été intégré dans le programme ONE PLAN des Nations Unies au Vietnam. Les premiers résultats enregistrés dans ce contexte sont notamment : le lancement d'un débat national et le développement de positions nationales en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la crise financière, le chômage, les systèmes de sécurité sociale, la lutte contre la pauvreté et l'intégration des minorités ethniques. Les Nations Unies ont par ailleurs assisté le gouvernement à renforcer ses capacités de collecte et d'évaluation des données dans ces secteurs.

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952	5.374.651	4.453.445	6.449.878	9.010.972	7.320.983
Agences ONU/spécialisées	337.067	1.130.514	976.427	1.744.870	1.632.643	3.171.673	3.119.016	3.172.878	1.809.808	818.509
<b>TOTAL</b>	<b>4.729.767</b>	<b>4.251.730</b>	<b>5.127.646</b>	<b>8.376.694</b>	<b>7.610.595</b>	<b>8.546.324</b>	<b>7.572.461</b>	<b>9.622.756</b>	<b>10.820.780</b>	<b>8.139.492</b>

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU VIETNAM

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
VIE/013 : Santé (Thua Thien Huê)	2002-2009	1.075.500	LD	Services médicaux
VIE/014 : WENADEP II	2002-2009	7.758.000	LD	Développement rural
VIE/017 : Hôpital provincial HY	2003-2009	2.987.200	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/019 : Irrigation à Cao Bang	2005-2009	3.293.100	LD	Ressources en eau à usage agricole
VIE/020 : Hyacinthes d'eau	2005-2010	1.000.000	LD	Développement agricole
VIE/021 : Formation professionnelle à Bac Kan	2005-2010	4.350.000	LD	Formation professionnelle
VIE/023 : Développement local à Quang Dien	2006-2010	4.000.000	LD	Aide plurisectorielle
VIE/024 : Chaîne du froid - sécurité sanguine	2007-2010	3.100.000	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/025 : Chaîne du froid - vaccins	2007-2010	4.200.000	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/026 : Marchés des capitaux	2007-2011	3.000.000	LD	Aide plurisectorielle
VIE/027 : Santé Cao Bang/Bac Kan	2009-2013	4.999.100	LD	Éducation et formation médicales
VIE/028 : WENAPEP Phase III	2009-2012	6.000.000	LD	Développement rural
VIE/029 : IFAD Cao Bang	2009-2011	2.474.044	LD	Services financiers agricoles
VIE/031 : Industrie du tourisme au Vietnam	2009-2012	2.950.000	LD	Équipements scolaires et formation
Association luxembourgeoise pour le développement de l'enseignement en hôtellerie. - Formation étudiants&enseignants vietnamiens	2009-2010	165.929	ALDEH	Formation professionnelle
Commission européenne - Projet d'appui au secteur de la santé	2009-2010	2.000.000	UE	Politique de la santé et gestion administrative
VINASAT - Formation professionnelle	2008-2009	399.700	SES ASTRA	Formation professionnelle
Agences ONU/spécialisées				
Programme conjoint des Nations Unies	2006-2010	3.058.572	PNUD	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative
Programme pour enfants dans les provinces enclavées	2007-2010	2.124.743	UNICEF	Nutrition de base
E-regulations	2008-2010	213.005	CNUCED	Politique commerciale et gestion administrative

# PROCHE - ORIENT TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS	2000	2009
Population (millions)	3	4
Classement selon l'indicateur du développement humain	ND	110/182
<b>OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>		
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	2,5%	2,9%
<b>OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	99,1%	77,4%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième.	98,5%	98,7%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)		99%
<b>OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	106%	106%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	92%	122%
<b>OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	29‰	27‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	26‰	24‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole		99%
<b>OMD 5 : Améliorer la santé maternelle</b>		
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent		98,9%
<b>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>		
Prévalence de la tuberculose (pour 100.000 habitants)	39,7	31,1
<b>OMD 7 : Assurer un environnement durable</b>		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	80%	80%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	93%	89%
<b>OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement</b>		
Usagers de cellulaires (pour 1.000 habitants)	55,9	274,6
Utilisateurs d'Internet (pour 1.000 habitants)	11,1	95,2



Territoires palestiniens occupés – Ecole (UNRWA)

## TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

A l'instar des années antérieures, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi ses efforts dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO) en 2009 : la contribution globale imputée à l'aide publique au développement luxembourgeoise était de 7.649.636 euros.

Dans le domaine de la coopération multilatérale, en collaboration directe avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Luxembourg a contribué à divers programmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé à hauteur de 750.000 euros et la Coopération luxembourgeoise a également alloué une contribution volontaire aux programmes du siège de l'agence de 2.750.000 euros. Le total de la contribution multilatérale luxembourgeoise à l'UNRWA a donc été de 3.500.000 euros.

Par ailleurs, le Luxembourg a financé des mesures d'appui aux programmes en faveur des Territoires palestiniens à hauteur de 131.231 euros.

Dans le domaine de l'aide humanitaire, le Luxembourg a tout d'abord continué son effort en faveur des populations des TPO par le biais de contributions diverses aux programmes humanitaires mis en œuvre par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fondation Caritas Luxembourg et Handicap International (section Luxembourg) par le biais de quatre contributions à hauteur d'un montant total de 1.117.371 euros, dont 850.000 euros alloués au CICR.

Suite au conflit qui a frappé très sévèrement la population de la bande de Gaza au cours du premier trimestre de l'année, le Ministère a contribué à des programmes humanitaires d'aide d'urgence mis en œuvre par l'UNRWA, le CICR, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ainsi que plusieurs ONG luxembourgeoises et palestiniennes. Au total, cette aide s'est chiffrée à 1.353.000 euros, dont 500.000 euros alloués respectivement à l'UNRWA et au CICR et 100.000 euros alloués au PAM.

En collaboration avec des ONG luxembourgeoises, le Luxembourg a déboursé en tout 185.533 euros pour la réalisation de plusieurs projets dans les domaines de la santé de base et du développement rural, de l'accès aux soins et de la prise en charge des personnes handicapées, du dialogue et de l'éducation à la paix et de l'égalité et des questions de genre. La Coopération a ainsi alloué 19.489 euros à l'ONG Action Solidarité Tiers Monde a.s.b.l., 24.000 euros à la Fondation Briderlech Deelen, 78.043 euros à Handicap International Luxembourg a.s.b.l. et 64.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, le Luxembourg a également contribué à des programmes réalisés par des ONG locales. La Coopération luxembourgeoise a ainsi contribué à hauteur de 600.000 euros à un programme d'appui à l'agriculture et au développement rural réalisé par l'ONG palestinienne PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee).

Également dans le domaine de la coopération bilatérale, mais en collaboration avec une ONG internationale, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 212.500 à un programme de relance économique par le biais de la microfinance réalisé par l'ONG PlaNet Finance. Le programme en question vise avant tout à apporter un appui technique à des structures de microfinance en place dans les TPO.

En 2009, la Coopération luxembourgeoise a décidé d'appuyer une organisation israélienne lancée par l'actuel Président de l'État d'Israël et Prix Nobel de la Paix Shimon Peres, le « Peres Center for Peace ». Cette organisation travaille avant tout avec des enfants et des adolescents dans le but de les sensibiliser par rapport aux difficultés des relations entre les peuples israélien et palestinien et aux causes et conséquences de ces relations conflictuelles, ce par le biais d'activités socioculturelles. Une contribution de 50.000 euros a été allouée à ce programme en 2009.

Finalement, toujours dans le domaine de la coopération bilatérale, la Coopération luxembourgeoise a versé une deuxième tranche à hauteur de 500.000 euros au mécanisme PEGASE (Système Palestino-Européen de Gestion et d'Aide Socio-économique). L'objectif de cet engagement est de soutenir l'administration et les services publics palestiniens. Le programme en question alloue au total la somme de 23 millions d'euros par mois au Ministère des Finances de l'Autorité palestinienne pour payer les salaires de quelque 70.000 fonctionnaires en activité ainsi que quelque 8.000 pensions de fonctionnaires retraités.

# PROCHE - ORIENT TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS	2008	2009	Evolution
Lux-Development et autres partenaires	1.385.950	1.362.500	-2%
Agences ONU/spécialisées	3.396.043	3.500.000	3%
ONG	186.020	185.533	0%
Action humanitaire et aide alimentaire	1.329.630	2.470.371	86%
Appui aux programmes	-	131.185	100%
Bureau de la coopération	-	-	0%
Divers	2.729	46	-98%
<b>TOTAL</b>	<b>6.300.372</b>	<b>7.649.636</b>	<b>21%</b>

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agent d'exécution:										
Lux-Development et autres partenaires	558.749	691.955	698.302	367.913	311.333	490.000	1.475.000	2.672.500	1.385.950	1.362.500
Agences ONU/spécialisées	1.285.523	1.388.204	2.841.979	2.305.836	2.018.605	1.900.000	1.750.000	2.900.000	3.396.043	3.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>1.844.272</b>	<b>2.080.159</b>	<b>3.540.281</b>	<b>2.673.749</b>	<b>2.329.938</b>	<b>2.390.000</b>	<b>3.225.000</b>	<b>5.572.500</b>	<b>4.781.993</b>	<b>4.862.500</b>



Territoires palestiniens occupés – Ecole (UNRWA)

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS DANS LES TPO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY - PEGASE	2008-2010	1.500.000	BI-MAE	Politiques publiques et gestion administrative
PARC - Palest. Agriculture Relief - Poverty reduction	2006-2011	2.599.386	BI-MAE	Développement agricole alternatif
PERES CENTER FOR PEACE - Peace building activities Israeli&Palestinian	2009	50.000	BI-MAE	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
PLANET FINANCE - 3 <sup>e</sup> versement de 25% de l'enveloppe maximale	2007-2010	850.000	BI-MAE	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel
PALESTINIAN MEDICAL RELIEF SOCIETY - Women are the fabric	2008-2011	1.000.498	BI-MAE	Santé
Agences ONU/spécialisées				
Contribution volontaire 2009 du Luxembourg à l'UNRWA	2009	2.750.000	UNRWA	Secteur non spécifié
Contribution additionnelle aux activités de l'UNRWA	2009	750.000	UNRWA	Aide plurisectorielle

# 02 | LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS

BALKANS | AFGHANISTAN | MONGOLIE | RWANDA



Rwanda

## BALKANS

L'année 2009 a marqué le dixième anniversaire de la présence de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans. Actuellement, les projets mis en œuvre dans cette région se situent en Albanie, au Kosovo, au

Monténégro et en Serbie et se concentrent sur les secteurs sociaux tels que l'éducation, la formation professionnelle et la santé, ainsi que l'eau, l'agriculture et la sylviculture.

### ALBANIE

En Albanie, le Luxembourg se focalise sur le secteur de l'eau à travers un soutien au gouvernement albanais pour l'amélioration de la qualité des services liés à l'eau et à l'assainissement ainsi que le développement des infrastructures de traitements des eaux usées dans les villes côtières de Durrës, Lezhë/Shëngjin et Sarandë. Ce projet s'intègre dans

un programme plus vaste financé également par la Banque Européenne d'Investissement et la Banque Mondiale, et constitue le dernier projet luxembourgeois encore en cours en Albanie. Le programme Albanie sera clôturé après la finalisation de ce projet.

### LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN ALBANIE

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
ALB/002: Water and Sanitation in Diber Region	2002-2009	4.365.000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
ALB/003: EIB Sanitation	2004-2009	2.000.000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle

### KOSOVO

Au niveau de la coopération bilatérale, trois projets sont actuellement en cours d'exécution au Kosovo, dont deux dans le secteur de la formation professionnelle – formelle et informelle – et un dans le secteur de la santé. Durant l'année 2009, le ministère a procédé à l'identification d'un quatrième projet qui visera la distribution d'eau potable dans la municipalité de Mitrovica. Ce projet devrait pouvoir débuter en fin 2010.

Le bureau de la Caritas luxembourgeoise à Ferizaj, financé par la Coopération luxembourgeoise et établi en mars 2007, poursuit son programme de développement dans un nombre de municipalités du Kosovo. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, l'éducation, le renforcement de la société civile et la santé.

Au niveau multilatéral, la Coopération luxembourgeoise soutient deux projets dans le secteur de la santé: l'un est mis en œuvre conjointement par l'UNFPA, l'OMS et l'UNICEF et vise plus précisément les mères et les nouveaux-nés; l'autre est un projet de l'OMS pour améliorer les soins et les services d'urgence. L'UNICEF bénéficie également d'un financement luxembourgeois pour un projet visant à renforcer la participation des jeunes dans la vie publique et dans la prise de décision et à leur fournir un soutien pour faire face aux transitions multiples – personnelles et sociétales – auxquelles ils doivent faire face dans ce jeune pays. La FAO quant à elle met en œuvre un programme régional de développement agricole qui couvre le Kosovo et le Monténégro. Finalement, le PNUD s'attelle à soutenir la mise sur pied de l'appareil de sécurité du nouvel État.



Kosovo

# LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU KOSOVO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
KSV/014: Système d'information médicale	2009-2012	6.500.000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
KSV/015: Enseignement technique et formation professionnelle	2009-2012	8.000.000	LD	Formation professionnelle
YUG/010: Formation professionnelle	2007-2010	3.500.000	LD	Formation professionnelle
Fonds microprojets	2009	50.000	BI-MAE	Éducation de la petite enfance
Mandat Caritas	2007-2010	6.000.000	BI-MAE	Multiples
Agences ONU/spécialisées				
Young people in Kosovo, challenges and opportunities in double transition	2009-2010	604.200	UNICEF	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
Pre-hospital Care & Emergency Medicine	2008-2010	1.502.900	OMS	Infrastructure pour la santé de base
Développement agricole	2009-2010	900.000	FAO	Développement agricole
Improving health of Women & Children	2007-2010	2.311.200	UNFPA	Soins et services de santé de base
Comité d'Helsinki pour les droits de l'Homme	2009	8.750		Élections
International Centre for Democratic Transition	2009	50.000	ICDT	Participation démocratique et société civile
Support to Security Sector	2007-2009	1.000.000	PNUD	Gestion et réforme des systèmes de sécurité
Fonds monétaire international	2002-2009	130.673/an	FMI	Secteur non spécifié

## MONTÉNÉGRO

Au Monténégro, la Coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien au secteur forestier à travers un appui institutionnel et un renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et des Forêts. Avec cet appui, une stratégie et une loi forestière ont été élaborées, de même qu'un plan d'action pour une gestion durable de l'ensemble des forêts monténégrines – une des plus grandes richesses de ce pays.

En 2009, un nouveau projet dans le domaine de la formation professionnelle a débuté et consiste à renforcer le système de la formation professionnelle aux niveaux national et régional pour le mettre en phase avec le marché du travail et notamment le rendre plus efficace pour le développement des secteurs du tourisme et de l'agriculture dans le nord-est du Monténégro.

Le bureau de la Caritas luxembourgeoise à Berane, financé par la Coopération luxembourgeoise et établi depuis octobre 2000, poursuit son programme de coopération au développement dans les cinq municipalités de la région nord-est du Monténégro. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, le renforcement de la société civile, l'eau et des projets promouvant les activités génératrices de revenus.

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU MONTÉNÉGRO

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MNE/011: Appui à la formation professionnelle	2009-2013	4.100.000	LD	Formation professionnelle
YUG/009: Appui au secteur laitier	2005-2009	2.975.400	LD	Développement agricole
YUG/012: Appui au secteur forestier	2007-2011	2.512.000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
Mandat Caritas	2007-2010	6.000.000	BI-MAE	Multiples
Agences ONU/spécialisées				
FAO: Développement agricole	2009-2010	900.000	FAO	Développement agricole

## SERBIE

En 2009 a débuté un projet visant à soutenir la municipalité de Novi Pazar pour la réhabilitation de son réseau d'adduction d'eau afin de lutter contre les pertes excessives dues aux fuites. Le volet infrastructure est complété par un appui institutionnel et un renforcement des capacités de la société Vodovod afin d'assainir la gestion de la distribution d'eau dans la municipalité.

Ce projet de trois ans et demi s'inscrit dans la continuité du soutien à cette municipalité, initié en 2003, et est doté d'un budget de 4,5 millions d'euros.

## LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN SERBIE

Nom du projet	Durée	Budget (€) Global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SRB/013: Soutien à la Municipalité de Novi Pazar (Phase II)	2009-2012	4.500.000	LD	Eau et assainissement
Mandat Croix-Rouge: Ecole Tutin	2007-2009	449.921	BI-MAE	Enseignement primaire
Bourse de Luxembourg	2009	403.406	BI-MAE	Éducation/formation dans la banque et les services financiers

## LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BALKANS	Albanie	Kosovo	Monténégro	Serbie	Total Balkans
Lux-Development et autres partenaires	179.962,16	3.250.348,91	2.705.730,27	405.777,37	6.541.818,71
Agences ONU/spécialisées	-	1.972.390,00	400.000,00	-	2.372.390,00
ONG	-	-	-	-	-
Action humanitaire et aide alimentaire	10.468,00	-	-	-	10.468,00
Appui aux programmes	-	106.383,71	27.265,57	-	133.649,28
Bureau de la coopération	-	123.303,00	-	-	123.303,00
Divers	25.106,64	268.244,55	115.042,53	403.406,00	811.799,72
TOTAL	215.536,80	5.720.670,17	3.248.038,37	809.183,37	9.993.428,71

# LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS



## AFGHANISTAN

En vertu de l'engagement pluriannuel 2006-2010 signé avec l'ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund), le Luxembourg a versé à la Banque Mondiale une quatrième tranche de 800.000 euros en vue de soutenir la réhabilitation de l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement rural dans ce pays.

La Coopération luxembourgeoise a aussi poursuivi son appui au programme d'assistance nutritionnelle et alimentaire mis en œuvre par le PAM et au programme d'assistance à la population réalisé par le CICR en allouant à chacune de ces deux organisations une contribution de 500.000 euros.

En 2009, le Ministère a signé un accord sur trois ans (2009-2011) portant sur un budget de 2.135.700 dollars US avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en vue de la réalisation d'un programme d'appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage. Ce programme bénéficie aux familles d'agriculteurs vulnérables, exposées aux risques de malnutrition dus à la flambée des prix, tant des denrées alimentaires que des intrants agricoles, et des sécheresses. Conformément à l'engagement, le Ministère a versé en 2009 une première tranche de 512.121 euros.

En 2009, le total des contributions de la Coopération luxembourgeoise aux programmes en Afghanistan était de 2.410.121 euros.

Nom du projet	Durée	Budget (€ Global)	Agence	Secteur
ARTF	2006-2010	4.400.000	Banque Mondiale	Multisecteur
Aide alimentaire d'urgence	2009	500.000	PAM	Aide humanitaire
Programme humanitaire	2009	500.000	CICR	Aide humanitaire
Soutien aux femmes enceintes et allaitantes	2008-2009	158.000	Caritas	Santé
Appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage	2009-2011	1.536.363	FAO	Agriculture



Afghanistan

## MONGOLIE

Le projet de télémédecine et d'appui au Centre de diagnostic cardiovasculaire à Oulan-Bator, dont la deuxième phase se terminera en 2010, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours très positive. Le projet a permis aux cardiologues de province d'avoir recours au diagnostic et aux conseils des spécialistes de l'hôpital central, ce qui évite à de nombreux patients provinciaux le lourd fardeau financier et logistique que constitue un transfert vers la capitale. Basé sur les résultats obtenus, une troisième phase a été identifiée qui inclura d'une part un appui à la chirurgie cardio-vasculaire, et d'autre part un appui à la télémédecine dans les domaines de la cardiologie, de la santé maternelle et infantile et de l'oncologie.

La formulation d'un deuxième projet bilatéral intitulé « Financial Sector Capacity Building and Training » par Lux-Development et l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a progressé normalement et le projet démarrera en 2010. Ce projet bénéficiera de l'expérience du

programme de formation bancaire très apprécié par les jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque centrale mongoles que le Luxembourg poursuit depuis 2001.

Des projets mis en œuvre par des agences onusiennes viennent compléter l'intervention luxembourgeoise, recherchant dans la mesure du possible la complémentarité et des synergies avec les activités bilatérales. Les projets multilatéraux qui sont soutenus par le Luxembourg sont mis en œuvre par l'UNFPA (santé maternelle et infantile, prévention du VIH/SIDA) et le PNUD (micro-assurance, services d'urgence et de protection civile).

L'ambassade du Luxembourg à Beijing dispose d'une enveloppe annuelle afin de soutenir des microprojets en Chine et en Mongolie, notamment des projets réalisés par des ONG locales.

## RWANDA

Les activités de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda se concentrent sur les secteurs de la santé et du développement rural. En 2009, deux projets étaient en cours d'exécution :

Dans le secteur de la santé, la deuxième phase du projet d'appui à la mise en œuvre du plan stratégique du secteur a été clôturée en décembre 2009. Suite à la signature du Protocole d'Accord, une dernière phase du projet a pu commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle porte le nom de « Projet RWA/023 – Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique du secteur de la Santé 2009-2012 » et met l'accent sur la réduction de la morbidité et de la mortalité, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables, particulièrement des enfants, au Rwanda en général et dans le district de Rwamagana en particulier. L'objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé 2009-2012 en renforçant la décentralisation et la qualité du système de santé, notamment en santé maternelle et infantile.

Dans le secteur du développement rural, le projet intégré de développement de l'économie rurale du Bugesera a poursuivi ses activités visant à la fois l'augmentation et la diversification de la production agricole de cette

région. Afin de finaliser le volet irrigation, dont les autorités rwandaises souhaitent utiliser les résultats comme modèle pour d'autres régions du pays, les documents nécessaires à une légère extension du projet ont été préparés.



Rwanda

## 03 | LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE



Laos - Développement rural intégré dans la province de Khammouane

### LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE EN 2009

Dans les enceintes multilatérales, l'année 2009 était marquée par la crise financière et économique et son impact – immédiat, à moyen et à long terme – sur le financement du développement en général et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en particulier. Au fur et à mesure que les mois passaient, les organisations internationales ont ressenti la précarité croissante des ressources financières, de nombreux bailleurs ayant été obligés de réduire le niveau de leurs contributions volontaires à ces organisations.

La crise a également mis en exergue l'urgence de la réforme du système des Nations Unies dans le secteur du développement afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources devenues plus rares. Les questions ayant trait à la performance, l'efficacité, la responsabilité et la transparence étaient prédominantes sur les agendas des conseils d'administration des agences en 2009.

En guise de marque de bonne volonté, certaines se sont même volontairement soumises à un examen externe par le biais d'outils comme les suivis et les évaluations menés par les gouvernements des pays donateurs, les réseaux de bailleurs de fonds, les ONG ainsi que les groupes de réflexion spécialisés. Ces différentes évaluations ont permis de faire le point sur l'ambition de ces agences à améliorer leurs partenariats avec les bailleurs, dont le Luxembourg, en matière d'efficacité, de redevabilité et de transparence. Par ailleurs, tous les fonds et programmes de l'ONU font régulièrement état de leur conformité à l'UN Transparency and Accountability Initiative (UNTA). Les huit objectifs de cette initiative sont: l'indépendance de l'organe interne de surveillance; la remise de rapports d'audit internes et de contrôle aux États membres; l'accès aux informations pertinentes sur les activités de l'organisation; l'indépendance de l'organe chargé de l'éthique; la protection des dénonciateurs; la publication des informations financières; le respect des Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS); et la transparence dans la gestion des frais administratifs d'appui.

Un autre sujet prédominant en 2009 était la question de l'impact des changements climatiques sur le développement. Cette question est devenue une partie intégrante des agendas des agences actives dans le secteur développement. Les liens entre les changements climatiques et la pérennisation voire l'aggravation de la pauvreté n'étant plus mis en doute, les fonds et programmes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ou encore le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), interviennent souvent aux premières lignes des changements climatiques, là où le phénomène frappe le plus durement les plus démunis.

Leur action vise aussi le renforcement des capacités des pays en développement à plusieurs niveaux pour les aider: à protéger leur environnement et à mettre en œuvre un développement durable, à s'adapter aux changements climatiques surtout en ce qui concerne les populations les plus vulnérables, à effectuer la transition vers un avenir à faible consom-

mation de carbone, dans lequel la pauvreté est éradiquée ainsi qu'à avoir un accès au financement de la lutte contre les émissions de carbone.

Par exemple, au Niger le système onusien – à travers ses agences et avec l'aide d'autres partenaires – a mis en place un programme d'adaptation communautaire qui vise les petits cultivateurs et pasteurs des terres arides, frappés par une recrudescence de sécheresses et d'inondations qui menacent de détruire le fragile écosystème des communautés. Les activités comprennent notamment la réduction de l'érosion autour de points d'eau de plus en plus fragiles, la mise à l'épreuve de semences à pousse rapide et la création de banques de gènes pour aider les cultivateurs à équilibrer leur production malgré un écosystème de plus en plus imprévisible.

Les fonds et programmes des Nations Unies deviennent également de plus en plus actifs dans le secteur de la prévention des catastrophes naturelles, là encore pour renforcer les capacités et les compétences des autorités en matière de gestion nationale des catastrophes pour traiter de la réduction des risques et du relèvement, pour l'organisation de secours d'urgence et pour sauver des vies et des moyens de subsistance et préserver la sécurité.

En guise d'exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) joue un rôle charnière entre les organisations humanitaires, qui traitent les besoins immédiats, et le développement à long terme en phase de relèvement après une catastrophe naturelle ou un conflit armé. Le PNUD peut contribuer à la stabilisation des communautés en appuyant les autorités locales et nationales dans leurs efforts pour rétablir la gouvernance. Il peut développer les capacités humaines, financières, techniques et législatives et améliorer leur degré de préparation. Par ailleurs, le PNUD appuie des programmes de désarmement et de réintégration ainsi que des programmes de protection des droits humains et de lutte contre l'inégalité entre les sexes.

### La coopération avec les agences multilatérales

Au cours de l'année 2009, les relations de coopération avec les six partenaires multilatéraux privilégiés, qui ont conclu un accord-cadre avec le Luxembourg, ont continué d'être développées et renforcées. Il s'agit du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU).

La crise financière et économique, qui a un impact également sur les structures multilatérales du développement, a confirmé l'utilité du modèle luxembourgeois de coopération à travers des accords cadre à durée non limitée qui donne un maximum de prévisibilité et de flexibilité aux agences bénéficiaires en termes de ressources. Le Luxembourg a ainsi pu maintenir le niveau de ses contributions volontaires et thématiques à ses partenaires multilatéraux en 2009.

# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Des consultations bilatérales annuelles avec les agences partenaires ont eu lieu à Genève, à New York et au Luxembourg et ont permis de discuter et d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes. En 2009, les consultations bilatérales annuelles avec l'UNICEF se sont tenues au Luxembourg en marge de la 54<sup>e</sup> réunion annuelle des comités nationaux de l'UNICEF, organisée par le Comité national du Luxembourg avec le soutien, notamment, de la Coopération luxembourgeoise.

La Coopération luxembourgeoise a par ailleurs participé aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU en tant qu'observateur.

En 2009, le Luxembourg a assuré la présidence du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) dont la session annuelle s'est tenue en juin-juillet à Genève. La session 2009 de l'ECOSOC a notamment adopté une Déclaration ministérielle qui a mis en exergue l'importance de la santé et de l'accès aux services de santé primaire dans le contexte du développement.

A noter qu'en 2009, plus de 40% du budget total de la coopération multilatérale ont été alloués à des projets et programmes visant la santé, notamment la santé des enfants (OMD 4) (16,51 %) la santé maternelle (OMD 5) (11,35 %) et la lutte contre le VIH/sida le paludisme et d'autres maladies (OMD 6) (14,08 %). L'essentiel des projets du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soutenus par la Coopération luxembourgeoise visent la survie de l'enfant, tandis que les projets mis

en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) visent avant tout la santé reproductive et l'amélioration de la santé des mères. La Coopération luxembourgeoise continue par ailleurs d'accorder une grande partie de son budget multilatéral à la lutte contre les maladies transmissibles et contre la pauvreté notamment à travers des contributions annuelles à plusieurs programmes de l'OMS, dont la campagne mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et les programmes de lutte contre le paludisme et la tuberculose, ainsi que le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR).

Les projets et programmes soutenus par la coopération multilatérale sont sélectionnés en fonction de leur correspondance aux priorités de la Coopération luxembourgeoise, de leur complémentarité aux projets bilatéraux dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) et de leur contribution à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays bénéficiaires.

La coopération du Luxembourg avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies se fait essentiellement par le biais de deux outils : le soutien donné à travers des contributions directes (thématiques, volontaires et obligatoires) aux budgets de ces agences, fonds et programmes ainsi qu'à travers la mise en œuvre de projets « multi-bi » exécutés par des agences multilatérales dans nos pays partenaires. Selon les critères du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ces projets « multi-bi » figurent au même rang que les projets bilatéraux et sont donc comptés en tant que tels dans les statistiques.

	2007	2008	2009
Contributions volontaires et obligatoires (lignes 031 et 032)	14.343.104	21.505.177	22.542.557
Contributions thématiques (ligne 030)	12.935.514	18.984.181	19.923.422
Projets multi-bi (FCD)	54.936.756	32.076.413	22.529.403
Budget total coopération multilatérale	82.215.374	72.565.772	64.995.382

Comme par le passé, l'essentiel du budget total de la coopération multilatérale a été alloué en 2009 au soutien de projets multi-bi dans nos pays partenaires dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) pluriannuels.

La plupart des PIC de deuxième génération ont été lancés en 2007, ce qui explique le volume considérable des dépenses pour les projets multi-bi cette année-là. En 2008, cette situation s'est équilibrée et l'ensemble des contributions aux budgets des agences (lignes) a même

légèrement dépassé les contributions aux projets « multi-bi » (FCD). En 2009, les trois volets de la coopération multilatérale se sont encore davantage équilibrés – chacun représentant à peu près un tiers du budget total multilatéral.

Abréviations	
AIEA	Agence Internationale de l'Énergie atomique
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque mondiale
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
GAVI	Global Alliance for Vaccine Immunization
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations Unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAM	Programme alimentaire mondial (WFP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP)
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	United Nations Office for Project Services
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient



Vietnam - Renforcement de l'accès aux services de santé reproductive (UNFPA)

# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2009 (€)
AIEA				54.355	54.355
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2009	54.355	54.355
BANQUE MONDIALE				9.875.000	3.975.000
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2009	600.000	600.000
35.030	Education Program Development Fund (EPDF)	Monde	2009	800.000	800.000
35.030	Water and Sanitation Program (WSP)	Monde	2009	800.000	800.000
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2006-2010	4.400.000	800.000
FCD	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR)	Monde	2007-2009	2.825.000	825.000
FCD	Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)	Monde	2009-2011	450.000	150.000
BIT				3.418.478	1.329.067
35.030	Microassurance: Secretariat Support for the Microinsurance Network	Monde	2009	979.067	979.067
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle (ISFP-Sénégal) (GERME)	Sénégal	2007-2011	1.439.411	100.000
FCD	Insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les invest. à haute intensité (HIMO) en milieu rural et en milieu urbain (PEJIMO)	Mali	2007-2009	1.000.000	250.000
CCD				11.404	11.404
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2009	11.404	11.404
CICR				800.000	800.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	800.000	800.000
CNUCED				852.020	552.020
FCD	E-regulations (Phase II) (T6AT - Business Facilitation Multidonor)	Mali, Nicaragua, Vietnam, El Salvador	2008-2010	852.020	552.020
FAO				8.521.138	3.808.150
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2009	296.029	296.029
FCD	Intensification de l'Agriculture par le renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC)	Niger	2008-2011	1.194.852	200.000
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought	Afghanistan	2009-2012	1.536.364	512.121
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro (Phase II)	Kosovo/ Monténégro	2009-2011	1.800.000	800.000
FCD	Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED - PFNL)	Burkina Faso	2009-2012	3.693.893	2.000.000
FNUAP/UNFPA				23.995.878	8.474.607
35.030	Santé maternelle	Monde	2009	1.140.000	1.140.000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2009	500.000	500.000
35.030	Démographie et recensement	Monde	2009	500.000	500.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	2.650.000	2.650.000
FCD	Global Programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS)	Monde	2006-2010	2.000.000	400.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2009 (€)
FCD	Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et des Jeunes y compris la prévention des IST/VIH-SIDA	Niger	2006-2010	3.500.000	700.000
FCD	Country Programme Action Plan (CPAP)	Namibie	2006-2010	1.970.366	394.073
FCD	Appui au programme de santé de la reproduction dans les régions de Thiès, St Louis, Matam dans le cadre de la décentralisation et de la lutte contre la pauvreté	Sénégal	2007-2011	2.250.000	225.000
FCD	Telemedicine support to promote Maternal and Newborn Health in remote provinces	Mongolie	2007-2010	917.671	146.994
FCD	UNFPA - (Unicef + OMS) Joint Programme Improving Health of Women and Children in Kosovo	Kosovo	2007-2010	2.311.200	800.500
FCD	Appui à la Lutte contre la Pratique de l'Excision (phase II)	Mali	2007-2011	500.000	50.000
FCD	Renforcement de la qualité de l'offre des services de Santé de la Reproduction (SR) dans les régions de Sikasso, Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	1.000.000	100.000
FCD	SRAJ et prévention IST et VIH/Sida dans les régions Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	700.000	100.000
FCD	Appui à la lutte contre la fistule dans la région du Sahel et réduction de la morbidité et mortalité maternelle	Burkina Faso	2007-2010	3.000.000	500.000
FCD	Implementation of the National SBA Plan in Lao PDR	Laos	2009-2011	1.056.641	268.040
Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme				2.500.000	2.500.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	2.500.000	2.500.000
GAVI				900.000	900.000
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2009	900.000	900.000
HCR				1.500.000	1.500.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	1.500.000	1.500.000
OCDE/CAD				350.000	350.000
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2009	150.000	150.000
35.030	Club du Sahel	Monde	2009	100.000	100.000
FCD	Club du Sahel	Monde	2009	100.000	100.000
OCHA				300.000	300.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	300.000	300.000
OIM				23.551	23.551
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2009	23.551	23.551
OMS				15.300.793	8.190.291
35.030	Recherche sur les maladies transmissibles (Programme TDR - Recherche maladies tropicales)	Monde	2009	1.250.000	1.250.000
35.030	Paludisme	Monde	2009	650.000	650.000
35.030	Tuberculose	Monde	2009	550.000	550.000
35.030	Santé de l'enfant et de l'adolescent (avec un support particulier pour les actions en lien avec le VIH/SIDA)	Monde	2009	750.000	750.000
35.030	Politiques relatives au système de santé et prestation des services	Monde	2009	900.000	900.000
35.030	Élaboration de politiques pour la santé et le développement	Monde	2009	900.000	900.000

# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2009 (€)
35.030	Ressources humaines pour la santé	Monde	2009	1.100.000	1.100.000
FCD	Strengthening Pre-Hospital Care and Emergency Medical services	Kosovo	2008-2010	1.502.900	500.000
FCD	Health Care Technology Management for Optimized Health Service Delivery	Monde	2007-2009	1.785.400	500.000
FCD	Chaîne du froid en tant que maillon vital dans la sécurité de la transfusion sanguine	Monde	2007-2010	985.000	246.250
FCD	Prévention et la lutte contre les maladies liées à l'environnement par l'amélioration des conditions d'hygiène dans les régions de St Louis, Louga et Matam	Sénégal	2007-2011	300.000	30.000
FCD	Projet pour la mise en œuvre de la mutualité de la multisectorialité dans le secteur de la santé dans les régions de St Louis, Louga et Matam	Sénégal	2007-2010	280.000	28.000
FCD	Projet d'appui au Programme de la Survie de l'Enfant dans la Région de Kidal	Mali	2007-2011	200.000	20.000
FCD	Global Polio Eradication Initiative (Phase III)	Monde	2009-2013	2.500.000	500.000
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2009-2013	799.993	96.541
FCD	Food fortification with Micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2013	847.500	169.500
<b>ONU-ECOSOC</b>				<b>74.834</b>	<b>74.834</b>
35.031	Trust Fund for the Annual Ministerial Review and the Development Cooperation Forum (Fund AMR) - Africa AMR regional meeting	Afrique	2009	74.834	74.834
<b>ONUJDC</b>				<b>100.000</b>	<b>100.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	100.000	100.000
<b>ONUJDI</b>				<b>1.083.755</b>	<b>382.344</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2009	81.740	81.740
FCD	Promotion de l'emploi productif pour les jeunes de la Medina (PEP JM)	Sénégal	2007-2011	250.000	75.000
FCD	Développement des systèmes productifs locaux et insertion des jeunes sortants de la Formation Professionnelle et Technique dans les régions de Louga, St Louis et Matam	Sénégal	2007-2011	752.015	225.604
<b>ONUSIDA</b>				<b>4.650.000</b>	<b>4.650.000</b>
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2009	1.000.000	1.000.000
35.030	Three Ones	Monde	2009	1.000.000	1.000.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	2.650.000	2.650.000
<b>PAM</b>				<b>4.948.508</b>	<b>2.066.230</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	700.000	700.000
FCD	Strengthening the national nutritional surveillance system	El Salvador	2007-2009	648.508	266.230
FCD	Country Programme - Activity 2 - Education and child development	Sénégal	2008-2011	600.000	100.000
FCD	School feeding	Mali	2009-2011	3.000.000	1.000.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2009 (€)
<b>PNUD</b>				<b>24.961.869</b>	<b>8.920.855</b>
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2009	1.550.000	1.550.000
35.030	Good Governance	Monde	2009	650.000	650.000
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2009	650.000	650.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	2.950.000	2.950.000
FCD	Joint UN Policy Programme (UNDAF) - intégré dans ONE PLAN (Vietnam - Joint Policy Programme)	Vietnam	2006-2010	3.058.572	382.321
FCD	Integrated Proposal for Funding Programme of the UN in Cape Verde (JPP) (Capo Verde - One UN)	Cap Vert	2007-2010	2.703.488	675.872
FCD	PNUD-ONUJDI - Projet d'Appui à la valorisation des produits agropastoraux dans les régions Sud (Ségou/Sikasso) et Nord (Kidal)	Mali	2007-2011	1.000.000	100.000
FCD	Projet d'Appui au renforcement des capacités de gouvernance locale de la région de Kidal	Mali	2007-2011	500.000	50.000
FCD	Projet d'Appui à l'épanouissement économique et socio-politique de la femme (PAREHF)	Mali	2007-2011	1.000.000	100.000
FCD	PNUD-FENU - Renforcement du fonds de développement local et appui à la décentralisation sur l'axe Matam/St Louis/Louga - FDL	Sénégal	2007-2011	1.750.000	175.000
FCD	Stratégie nationale à l'attention de la pauvreté et à l'accomplissement des OMD	El Salvador	2007-2009	2.917.215	650.344
FCD	PNUD-FENU - Local Governance & Local development + GPAR	Laos	2007-2010	2.975.969	185.998
FCD	Strengthening the Disaster Mitigation & Management System, phase III	Mongolie	2007-2010	916.884	211.581
FCD	Financement de l'insertion professionnelle des jeunes (FDL 4)	Sénégal	2007-2011	2.000.000	250.000
FCD	Strengthening of Aid Coordination & Effectiveness in Cape Verde	Cap Vert	2009-2010	150.000	150.000
FCD	Renforcement du "Oslo Governance Centre" Fonds DGTTF	Monde	2009-2010	189.740	189.740
<b>PNUD - FENU</b>				<b>1.950.000</b>	<b>1.450.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	850.000	850.000
FCD	Contributions to practice area : local development	Monde	2008-2009	550.000	300.000
FCD	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde		550.000	300.000
<b>PNUE</b>				<b>650.000</b>	<b>650.000</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	650.000	650.000
<b>UNICEF</b>				<b>11.246.155</b>	<b>6.927.674</b>
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2009	1.500.000	1.500.000
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2009	950.000	950.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	2.650.000	2.650.000
FCD	Supporting Health and Nutrition Programs (Provincial Child Friendly Program Highlands)	Vietnam	2007-2010	2.124.743	436.188

# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (€)	Payé en 2009 (€)
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans la région Matam	Sénégal	2007-2011	800.000	80.000
FCD	La survie de l'enfant au Mali dans la Zone Sud (Ségou et Yorosso)	Mali	2007-2011	650.000	65.000
FCD	Saving the future generation	Namibie	2007-2010	1.443.805	451.189
FCD	Young people in Kosovo, challenges and opportunities in double transition	Kosovo	2009-2010	604.200	271.890
FCD	Achieving results for women and children: Leveraging GFATM resources	Monde	2009-2010	523.407	523.407
UNIFEM				1.005.000	1.005.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2009	1.005.000	1.005.000
UNOPS				3.500.000	2.000.000
FCD	Cadre intégré renforcé pour l'aide au commerce	Monde	2007-2009	3.500.000	2.000.000
UNRWA				3.500.000	3.500.000
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2009	2.750.000	2.750.000
FCD	Contribution additionnelle aux activités de l'UNRWA pour l'année 2009	TPO	2009	750.000	750.000
WTO/OMC				1.000.000	500.000
FCD	Aid for Trade (FGAS)	Monde	2007-2009	1.000.000	500.000

<b>Fonds de Coopération au Développement (FCD)</b>	<b>22.529.403</b>	<b>34,66%</b>
<b>Lignes budgétaires:</b>	<b>42.465.979</b>	<b>65,34%</b>
Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)	19.923.422	30,65%
Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)	22.129.834	34,05%
Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)	412.723	0,64%
<b>TOTAL (EN EUR)</b>	<b>64.995.382</b>	<b>100%</b>

Coopération multilatérale	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%
Fonds de la coopération au développement (FCD)	25.676808	52,31	54.936.756	66,82	32.076.413	44,20	22.529.403	34,66
Contributions à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)	11.047.066	22,51	12.935.514	15,73	18.984.181	26,16	19.923.422	30,65
Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)	11.996.831	24,44	14.000.000	17,03	21.100.000	29,08	22.129.834	34,05
Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)	366.172	0,75	343.104	0,42	405.177	0,56	412.723	0,64
<b>TOTAL:</b>	<b>49.086.877</b>	<b>100</b>	<b>82.215.374</b>	<b>100</b>	<b>72.565.772</b>	<b>100</b>	<b>64.995.382</b>	<b>100</b>



Vietnam - Programme pour enfants dans les provinces enclavées

## 04 | LA COOPÉRATION AVEC LES ONG

### LA COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE DÉVELOPPEMENT

La Coopération luxembourgeoise est l'une des coopérations internationales qui ont le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. En 2009, les quelque 89 ONG agréées par le Ministère des Affaires étrangères ont été responsables pour le déboursement de 31.668.975 euros destinés à des projets de coopération dans des pays en développement, ce qui équivaut à 20,24 % du Fonds de la Coopération au développement et à 10,63 % de l'APD globale en 2009.

En ajoutant à cela les crédits de l'APD alloués aux ONG internationales et régionales pour des projets de développement et d'action humanitaire et aux ONG luxembourgeoises pour des actions dans le domaine de l'aide humanitaire, 51.066.209 euros, soit 17,15 % de l'APD de l'année 2009, ont été canalisés à travers des organisations de la société civile (ce taux était de 16,29 % en 2008).

Plusieurs raisons expliquent le choix de consacrer un tel pourcentage de l'APD luxembourgeoise à la coopération avec les organisations non gouvernementales : en tout premier lieu, le travail des ONG de développement peut être considéré comme une des expressions de la solidarité internationale des résidents luxembourgeois : en 2009, on comptait environ une ONG luxembourgeoise habilitée à demander des cofinancements publics pour des projets de développement par tranche de 5.400 habitants. Un sondage réalisé en 2009 par le Cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg sur la perception des ONG et les reflexes de solidarité des résidents luxembourgeois a permis de constater que 37 % des habitants du Grand-Duché soutenaient financièrement les ONGD et qu'une très grande majorité parmi eux n'était pas moins disposée à faire des dons du fait de la crise économique.

Certaines ONG luxembourgeoises ont plus de 30 années d'expérience de terrain, d'autres travaillent au sein de réseaux internationaux très spécialisés ; toutes ont l'ambition d'acquiescer un savoir-faire et des compétences en matière de coopération au développement. La collaboration avec ces ONG permet de valoriser ces connaissances et les contacts de ces ONG luxembourgeoises avec leurs partenaires de la société civile d'un grand nombre de pays en développement, permettant ainsi d'atteindre des parties de la population de ces pays qui ne pourraient autrement pas profiter de services sociaux. Si l'un des objectifs à long terme pour la coopération au développement est de contribuer au renforcement des capacités de l'Etat pour lui permettre de mettre en place les infrastructures nécessaires pour un développement durable économique, social et environnemental, il est clair que les sociétés civiles des pays en question ont une contribution à faire dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

Les ONG luxembourgeoises sont vivement encouragées à intervenir de manière à respecter le contexte développemental local et national : leurs projets sont basés sur une identification et formulation conjointe avec des organisations de la société civile des pays en développement. Elles sont de plus libres de proposer au Ministère des projets de développement

dans le pays et le secteur d'intervention de leur choix, pour autant que le pays en développement et le secteur soient reconnus comme tels par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

La Coopération luxembourgeoise met à disposition des ONG plusieurs instruments de financement pour soutenir leurs interventions.

Le régime du cofinancement de projets individuels permet à toute ONG agréée par le Ministère de demander une participation de l'État à des projets de développement pouvant avoir une durée entre une et cinq années et qui se situent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Le Ministère veille à la proportionnalité entre l'intervention proposée et le problème de développement à résoudre, ainsi qu'au respect des critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Les projets retenus sont cofinancés par l'aide publique au développement à hauteur de deux tiers (66,67 %) ; pour les projets qui se situent dans des pays partenaires de la coopération bilatérale, ce taux de cofinancement monte à trois quarts (75%). En 2009, le Ministère a appuyé 122 projets individuels avec au total 8.633.767 euros.

Un accord-cadre de coopération peut être négocié avec les ONG qui ont démontré leur capacité de gestion de projets pendant cinq ans au moins et qui remplissent un nombre d'autres critères d'accès. Elles peuvent proposer au Ministère un programme d'activités cohérent et régi par une stratégie de concentration qui peut être de nature sectorielle ou géographique. Les ONG qui négocient un accord-cadre de coopération doivent s'engager à remplir des exigences de capacités de gestion plus strictes, mais bénéficient en retour d'une plus grande souplesse en matière de reporting et de modifications pour les activités en cours. Le taux de cofinancement public pour les accords-cadres est de 80%. De nombreuses ONG évoluant sous ce système plus programmatique intègrent une approche plus systématique de renforcement des capacités de leurs partenaires de développement et un soutien à des activités de coopération Sud-Sud. Les accords-cadres sont régulièrement sujets à une évaluation externe. En 2009, 18 accords-cadres étaient en cours de déroulement, dont trois accords-cadres dits en consortium de deux ONG. La participation financière du Ministère à ces activités de développement était de 19.711.175 euros.



Alors que les activités de développement sous cofinancement et sous accord-cadre sont proposées au Ministère sur initiative des ONG, il existe des situations où le Ministère souhaite avoir recours aux capacités ou compétences particulières d'une ONG, notamment dans un cas où une ONG luxembourgeoise dispose d'un savoir-faire ou d'un réseau dans une zone géographique particulière. Il peut dans ce cas octroyer un mandat d'exécution de projet ou de programme à l'ONG, similaire aux mandats donnés par le Ministère à l'Agence de coopération au développement Lux-Development S.A.. En règle générale, les mandats d'exécution sont financés à 100 % par les crédits de l'APD.

Afin d'appuyer et d'accompagner la professionnalisation des ONG, le Ministère participe aux frais administratifs des ONG : en 2009, cette participation était à hauteur de 3.324.034 euros. Enfin, le Ministère octroie également des subsides en matière d'action humanitaire et participe aux frais des ONG encourus dans des activités de sensibilisation ou d'éducation au développement au Luxembourg.

Les ONG de développement luxembourgeoises font partie du tissu associatif du pays et représentent en quelque sorte l'expression de la solidarité internationale de l'opinion publique. La Coopération luxembourgeoise soutient l'organisation des ONG au sein d'une plateforme nationale, le Cercle de Coopération des ONG de développement du Luxembourg, notamment à travers une participation aux frais de structure (à hauteur de 317.988 euros en 2009). Ces frais de structure couvrent le Secrétariat associatif du Cercle et le Bureau d'assistance technique (BAT), qui fournit

depuis 2001 un appui-conseil aux ONG coopérant avec le Ministère, ainsi que des formations méthodologiques ou thématiques destinées à renforcer les capacités des ONG.

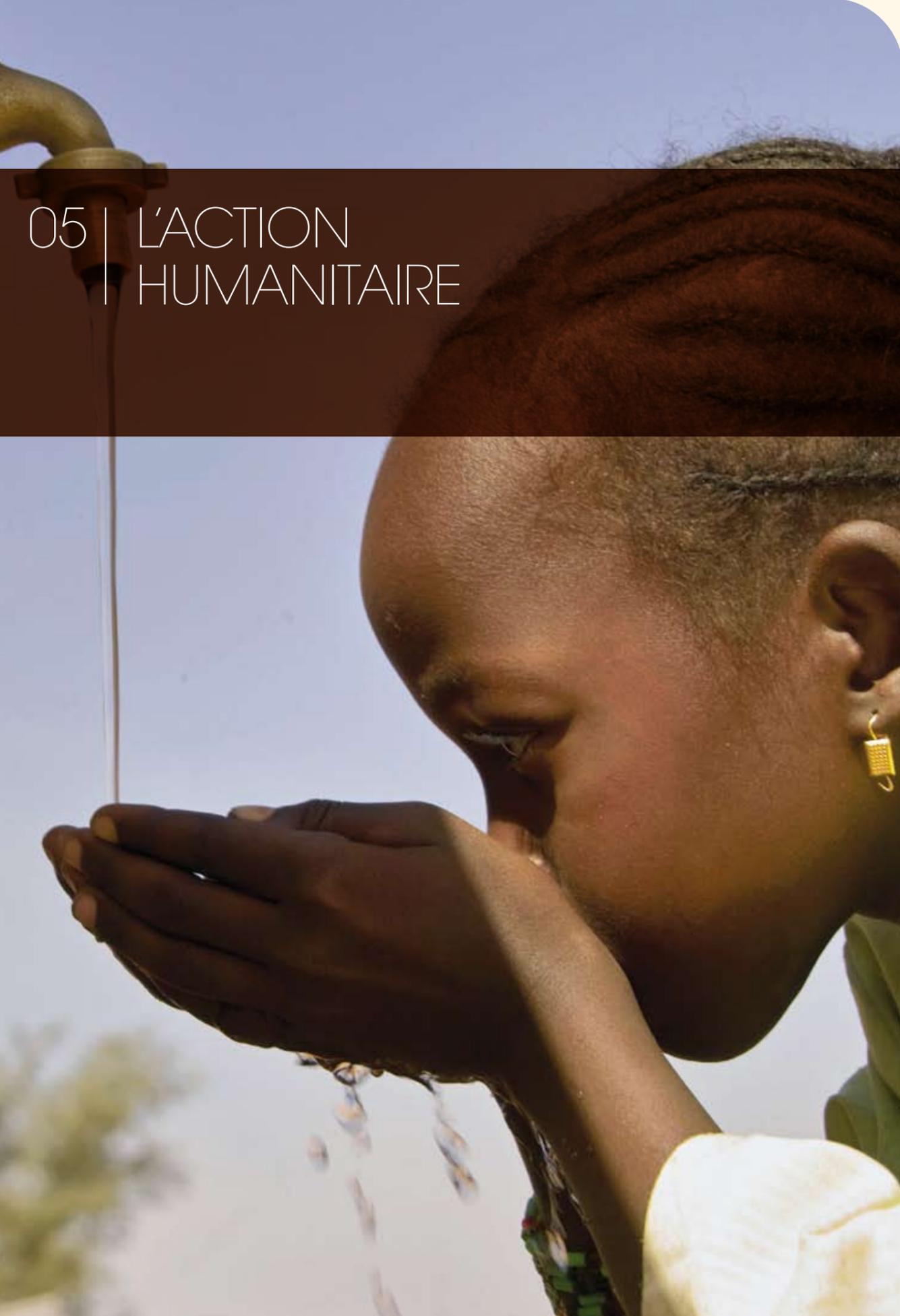
Soulignons encore que la coordination des activités de développement et de représentation politique des ONG au Luxembourg peut se targuer d'une tradition solide, le Cercle ayant célébré 30 ans de collaboration entre ONG de développement en 2009.

L'échange entre Ministère et ONG se fait à travers un dialogue structuré au sein d'un groupe de travail, qui s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2009, abordant des sujets politiques tels que l'efficacité de l'aide et du développement, l'évolution de l'aide publique au développement ou encore les orientations stratégiques de la Coopération luxembourgeoise, notamment à l'issue de l'examen des pairs du CAD ; mais de même des questions plus techniques comme les frais administratifs des ONG, les évaluations des cofinancements et des accords-cadres, ainsi que les subsides en matière d'éducation au développement.

En octobre 2009, les ONG ont eu un échange de vues avec la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les parties du programme gouvernemental pour les années 2009 à 2014 qui concernent la coopération au développement. De même, les ONG et le Cercle de coopération ont participé aux consultations sur les projets de stratégies sectorielles et thématiques élaborés par la Direction de la Coopération avec Lux-Development.

APD allouée aux ONG en 2008 ventilée par instrument de coopération	€
Accords cadres	19.711.175
Cofinancements individuels	8.633.767
Frais administratifs ONG	3.324.034
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	8.803.898
AH - Aide d'urgence	4.791.746
AH - Aide alimentaire	50.000
AH - Prévention	197.510
AH - Reconstruction / Réhabilitation	2.309.986
Subsides-sensibilisation ONG	1.799.926
Subsides au Cercle des ONG	317.988
Activités de formation, études & recherche	20.000
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que le MAE	796.218
Appui aux programmes	309.962
Total	51.066.209

APD allouée aux ONG en 2009 ventilée par secteur d'intervention		
Éducation	4.979.842 €	9,75%
dont éducation, niveau non spécifié	2.278.981 €	4,46%
dont éducation de base	1.671.491 €	3,27%
dont éducation secondaire	925.368 €	1,81%
dont éducation postsecondaire	104.003 €	0,20%
Santé	7.282.726 €	14,26%
dont santé, général	2.259.940 €	4,43%
dont santé de base	5.022.787 €	9,84%
Politique en matière de population/santé et fertilité	3.203.585 €	6,27%
Eau et assainissement	378.676 €	0,74%
Gouvernement et société civile	2.114.334 €	4,14%
dont gouvernement et société civile, général	1.593.795 €	3,12%
dont prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	520.539 €	1,02%
Infrastructure et services sociaux divers	6.145.768 €	12,03%
Infrastructure et services économiques	5.684.488 €	11,13%
dont communications	16.033 €	0,03%
dont production et distribution d'énergie	283.266 €	0,55%
dont banques et services financiers	5.366.675 €	10,51%
dont entreprises et autres services	18.514 €	0,04%
Production	3.213.851 €	6,29%
dont agriculture	3.115.733 €	6,10%
dont sylviculture	56.551 €	0,11%
dont pêche	5.247 €	0,01%
dont industries manufacturières	36.320 €	0,07%
Destination plurisectorielle ou transversale	3.509.050 €	6,87%
dont protection de l'environnement	126.144 €	0,25%
dont autres multi secteurs	3.382.906 €	6,62%
Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	28.030 €	0,05%
Aide humanitaire	7.349.242 €	14,39%
dont intervention d'urgence	4.841.746 €	9,48%
dont reconstruction et réhabilitation	2.309.986 €	4,52%
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	197.510 €	0,39%
Autres secteurs	2.760.958 €	5,41%
Concours fourni aux ONG	3.812.934 €	7,47%
Frais administratifs (mandats)	602.724 €	1,18%
TOTAL:	51.066.209 €	100,00%



## 05 | L'ACTION HUMANITAIRE

### L'ACTION HUMANITAIRE

L'action humanitaire du Luxembourg poursuit 3 objectifs très précis : sauver des vies humaines, alléger les souffrances des victimes et rétablir des conditions de vie humainement dignes. Elle peut intervenir dans les trois phases d'un contexte humanitaire : dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence, dans la phase de transition qui suit la phase d'urgence et avant qu'une crise ne se déclenche, dans le cadre de la prévention.

En 2009, la Coopération luxembourgeoise a consacré 34 millions d'euros à l'action humanitaire, dont 26,1 millions à l'aide d'urgence, 6,2 millions à la transition et 1,7 millions à la prévention.

#### 1. L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

Conformément au Consensus européen sur l'aide humanitaire et dans un souci d'efficacité, la Coopération luxembourgeoise a construit des partenariats au cours des dernières années et travaille par l'intermédiaire de partenaires spécialisés dans la mise en œuvre de l'aide d'urgence: les ONG luxembourgeoises, les Nations Unies et les organisations de la Croix-Rouge. Les interventions d'urgence dans des circonstances difficiles exigent de la qualité, du professionnalisme, de l'expérience et de la coopération avec les autres acteurs. Les partenaires du Ministère doivent observer les normes et lignes directrices internationales applicables à la fourniture de l'aide et être responsables à l'égard des bénéficiaires et du Ministère.

#### L'assistance alimentaire et nutritionnelle

Au cours des dernières années, la faim et la malnutrition n'ont cessé d'augmenter dans le monde; depuis 2009, plus d'un milliard de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire. 95 pour cent de ces personnes sous-alimentées vivent dans des pays en développement et une proportion croissante d'entre elles vivent en milieu urbain, où elles sont plus particulièrement exposées à l'impact de l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des crises économiques/financières. Environ 100 millions de personnes se trouvent dans des contextes de crises et font face à une insécurité alimentaire aiguë qui va jusqu'à menacer leur existence.

L'assistance alimentaire telle qu'elle est conçue par la Coopération luxembourgeoise a pour but de sauver et de préserver des vies, d'accroître la résilience des populations confrontées à une crise alimentaire, en cours ou prévisible, et de les aider à s'en remettre. L'assistance alimentaire vise à assurer aux populations vulnérables la disponibilité et l'accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive, si possible conforme à leurs habitudes culturelles, y compris à travers la protection et la réhabilitation de leurs moyens de subsistance et la réduction de leur vulnérabilité. En cas de recours à l'aide alimentaire, les achats locaux ou régionaux sont privilégiés de manière à maximiser le caractère acceptable des produits alimentaires, protéger ou soutenir les marchés locaux, et réduire les coûts de transport et les délais de livraison.

Les interventions en matière d'assistance alimentaire doivent être fondées sur des besoins identifiés et viser à atteindre des résultats concrets. L'action humanitaire luxembourgeoise encourage ses partenaires à mettre en œuvre les réponses les plus efficaces et adaptées parmi une gamme complète d'outils éligibles, comme la distribution d'argent liquide ou de coupons, les ventes à prix social, la fourniture d'intrants et d'outils agricoles, l'appui à la diversification des revenus.

A titre d'exemple, le Ministère a soutenu un programme de la FAO au Niger destiné à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire de dix mille ménages des régions de Dosso et de Tillabéri affectés par la hausse des prix par le biais d'une distribution de semences améliorées et d'engrais à faible dose.

Le Ministère a également soutenu un projet d'assistance alimentaire de l'ONG Objectif Tiers Monde qui a permis à 1.568 familles haïtiennes démunies de redémarrer leur production agricole en leur distribuant des semences et des outils agricoles et en leur offrant une formation en techniques agricoles durables. En échange, chaque famille bénéficiaire a fait une contribution en faveur de la communauté (don à la cantine scolaire, travail communautaire).

Le Lions Club Luxembourg a bénéficié d'un subside pour réaliser un projet d'aide alimentaire d'urgence sous forme de vente à prix social (75 pour cent des fonds) et de distribution gratuite de céréales (25 pour cent) en faveur de 3.500 personnes affectées par l'insécurité alimentaire dans la Province de Yatenga au Burkina Faso.

Avec l'appui du Ministère, l'ONG Action Solidarité Tiers Monde a protégé les moyens de subsistance de 1.320 familles de bergers dans la région de Belgaum, dans l'Etat de Karnataka, dont les troupeaux, leur principale source de revenu, ont été durement touchés par les inondations de septembre 2009, en leur offrant des soins vétérinaires et le remplacement d'un mouton perdu par famille.

Par ailleurs, les interventions en matière d'assistance alimentaire doivent impliquer les bénéficiaires, tenir compte des spécificités hommes-femmes et de la problématique de protection. La Coopération luxembourgeoise veille également à ce que ses partenaires prennent en compte l'accès à l'eau potable, l'hygiène, les services de santé de base et des interventions complémentaires visant à garantir la sécurité de la préparation des aliments (la fourniture de combustibles pour la cuisson, par exemple). En effet, une alimentation adéquate n'assure pas une nutrition adéquate si ces composantes font défaut.

Dans cette lignée, la Fondation Caritas Luxembourg a mis en œuvre un projet d'assistance alimentaire en Irak comprenant un appui nutritionnel à 23.500 enfants de moins de 8 ans et à 8.000 femmes enceintes et allaitantes (biscuits, huile de maïs, lentilles, viande en conserves, sel iodé), des contrôles médicaux et des formations pour les mères en matière de préparation de repas complets, d'allaitement maternel, de santé et d'hygiène.

Le projet d'assistance alimentaire de l'ONG SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg à Gode en Éthiopie prévoyait à la fois la distribution de rations alimentaires, la purification d'eau, l'examen médical des mères et des enfants et la sensibilisation en matière de santé et d'hygiène en faveur de 2000 familles.

En outre, la Coopération luxembourgeoise soutient des interventions préventives et curatives en matière de lutte contre la malnutrition, tant au niveau communautaire que dans les centres de récupération nutritionnelle.

Le Ministère a réitéré son soutien au programme de MSF Luxembourg visant la prise en charge médico-nutritionnelle d'enfants de moins de cinq ans (médicaments gratuits, soins nutritionnels, vaccins) et de femmes enceintes et allaitantes, ainsi que la prise en charge communautaire de la malnutrition modérée à Dakoro au Niger.

A travers son mémorandum pluriannuel avec le Programme alimentaire mondial, le Ministère a financé des programmes d'assistance alimentaire dans 25 pays affectés par l'insécurité alimentaire, dont certains de manière récurrente (pays de la Corne d'Afrique et d'Afrique de l'Ouest), d'autres suite à une catastrophe naturelle (sécheresse en Éthiopie, cyclone au Myanmar, inondations en Namibie) ou un conflit (Territoires palestiniens occupés, Philippines, Sri Lanka, République Démocratique du Congo, Afghanistan, Soudan, Irak).

Au total, le Ministère a dédié plus de 6,5 millions d'euros à 38 projets en matière d'assistance alimentaire et de nutrition au cours de l'année 2009.

### Les tempêtes et les inondations

Depuis 2000, plus de 2.900 catastrophes naturelles ont affecté l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Océanie<sup>1</sup>. En raison des changements climatiques, du nombre croissant de personnes vulnérables et d'une gouvernance insuffisante, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et lourdes de conséquences. De nos jours, 85 pour cent des personnes qui risquent d'être victimes de catastrophes naturelles vivent dans des pays qui ont des niveaux de développement humain moyens à faibles.

L'année 2009 a été marquée par un grand nombre de tempêtes tropicales et d'inondations, y compris dans des régions où ce phénomène est inhabituel. De ce fait, le Ministère a financé quinze projets d'aide d'urgence d'un montant total de 1.132.962 euros pour assister les populations vulnérables affectées par ces catastrophes naturelles.

Suite aux inondations historiques à Ouagadougou en septembre 2009, la Croix-Rouge luxembourgeoise a bénéficié d'un subside pour distribuer des effets de première nécessité (couvertures, vêtements, kits d'hygiène, ustensiles de cuisine, etc.) et pour détacher un expert en logistique.

La Fondation Caritas Luxembourg a soutenu ses partenaires locaux suite aux inondations aux côtes provinciales de l'Équateur et au Burkina Faso.

L'ONG Care in Luxemburg a apporté une aide d'urgence aux communautés affectées par la tempête tropicale « Ketsana » au Vietnam et au Laos.

En réponse aux pluies diluviennes qui se sont déversées sur le sud de l'Inde fin septembre 2009, affectant près de deux millions de personnes et causant des inondations sans précédent, les ONG luxembourgeoises Aide à l'Enfance de l'Inde et Action Solidarité Tiers Monde ont soutenu les programmes d'assistance de leurs partenaires de longue date dans l'État du Karnataka.

En outre, le Ministère a fait des contributions suite aux inondations de 2009 en Namibie, au Niger, au Sénégal, aux Philippines et au Salvador.

Pour assister les populations affectées au-delà de la première phase d'urgence, la Coopération luxembourgeoise a également contribué à des programmes de réhabilitation et de reconstruction au Myanmar, en Haïti et au Bangladesh après les cyclones de l'année 2008.

### Les tremblements de terre

En 2009, deux catastrophes humanitaires ont été causées par des tremblements de terre: en Indonésie, deux séismes consécutifs ont dévasté les villes de Padang, Pariaman et Mentawai sur l'île de Sumatra ; un tsunami a déferlé sur Samoa (Ouest), les îles Samoa Américaines et les îles de Tonga.

Pour venir en aide aux populations sinistrées de Pariaman et de Samoa, le Ministère a alloué des contributions à la Fondation Caritas Luxembourg et à Care in Luxemburg.

Au total, le Ministère a dédié 250.000 euros aux interventions d'urgence suite aux tremblements de terre de 2009.

Il a également soutenu divers programmes de réhabilitation et de reconstruction en faveur des populations affectées par les tremblements de terre de l'année 2008 en Chine, au Népal et au Pérou.

### Les épidémies

Au cours de l'année 2009, la Coopération luxembourgeoise a soutenu huit projets dans le domaine de la lutte contre les épidémies pour un montant total de 1.123.639 euros.

Le Ministère a soutenu les interventions de MSF Luxembourg dans le contexte d'une épidémie de choléra au Zimbabwe, d'une épidémie de méningite au Niger, d'une campagne de vaccination contre la rougeole au Mali et de la mobilisation d'une équipe suite à une épidémie de dengue au Cap Vert.

La Croix-Rouge luxembourgeoise a bénéficié d'un subside suite à une épidémie de rougeole au Burkina Faso pour un projet de sensibilisation de la population, de surveillance épidémiologique et d'organisation de campagnes de vaccination.

### Les personnes souffrant d'un handicap

Conformément à la Stratégie de l'Action humanitaire publiée en septembre 2009, le Ministère porte une attention particulière dans sa gestion des crises à la protection et au soutien des personnes les plus vulnérables, notamment aux personnes handicapées.

Ainsi, en 2009, le Ministère a financé six projets d'aide d'urgence à travers l'ONG Handicap International Luxembourg visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables et en situation de handicap affectées par des crises humanitaires, notamment à Haïti, dans les Territoires palestiniens occupés et en République Démocratique du Congo.

### La coordination de l'aide humanitaire et les fonds d'urgence multi-donateurs

La Coopération luxembourgeoise reconnaît et soutient le rôle central que jouent les Nations Unies, notamment le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), dans la promotion d'une réponse internationale cohérente aux crises humanitaires et approuve les efforts concertés faits pour réformer le système humanitaire. Une bonne coordination entre les partenaires et avec les donateurs, en particulier sur le terrain, sur la base de l'approche par groupes sectoriels ('cluster approach'), est essentielle pour une aide humanitaire efficace. De ce fait, le Ministère encourage ses partenaires, y compris les ONG luxembourgeoises, à participer aux efforts de coordination de la communauté humanitaire, au niveau global, national et local.

Dans cette même logique, et dans le respect des principes du 'Good Humanitarian Donorship', le Luxembourg a fait des contributions à hauteur

de 5 millions d'euros à des fonds multi-donateurs en 2009, dans l'objectif de permettre à ses partenaires de réagir de manière rapide, adéquate et coordonnée à des urgences humanitaires.

Le Ministère a réitéré sa contribution annuelle de 4 millions d'euros au Fonds Central de Réponse d'Urgence (Central Emergency Response Fund – CERF) des Nations Unies, géré par le Bureau des Nations Unies pour la Coordination de l'Aide Humanitaire (OCHA).

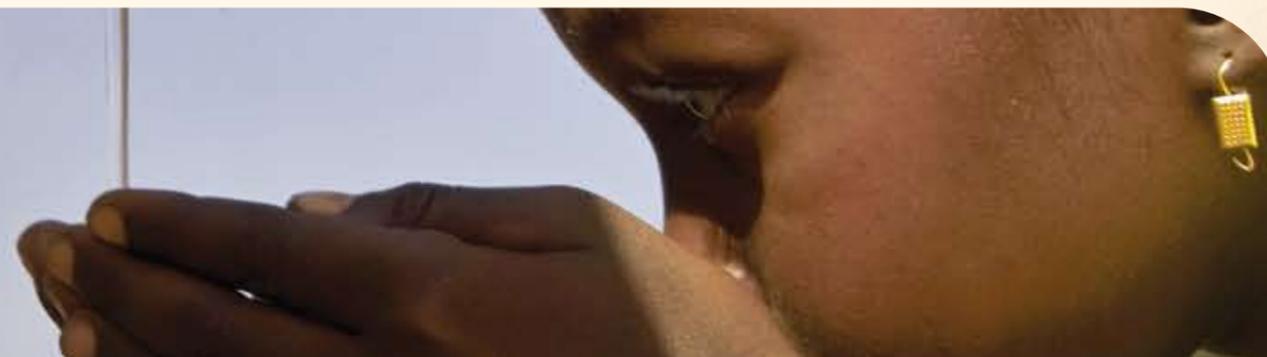
Par ailleurs, le Ministère a alloué 500.000 euros au « Pooled Fund » en République Démocratique du Congo, également géré par OCHA, en étroite coordination avec la communauté humanitaire locale.

Il a enfin fait une première affectation de 500.000 euros au fonds d'urgence (Immediate Response Account – IRA) du Programme alimentaire mondial pour permettre à ce partenaire d'améliorer la rapidité de sa réponse.



Kenya – Camp de déplacés (UNHCR)

<sup>1</sup>Annual Statistical Review, 2008, Center for Research on Epidemiology of Disasters, <http://www.emdat.be/publications>



## 2. LA TRANSITION, LA RÉHABILITATION ET LA RECONSTRUCTION

Le but de la phase de transition est d'une part de faire le lien entre la réponse d'urgence et les phases de réhabilitation et de développement et d'autre part d'empêcher la résurgence de nouvelles crises ou catastrophes humanitaires. En 2009, la Coopération luxembourgeoise a alloué en tout plus de 6,2 millions d'euros à des programmes et projets dans différents contextes de transition, ce qui représente environ 18,5 pour cent du budget de l'aide humanitaire.

C'est dans ce « continuum » de la transition d'un conflit vers une paix et un développement durables que l'action humanitaire luxembourgeoise intervient, ceci à la fois durant les conflits ou après un conflit, soit encore dans des contextes de crises et conflits actuels et récurrents, voire gelés, ou même encore dans des crises complexes, et ceci avec une attention particulière sur les crises dites « oubliées » en favorisant davantage une approche régionale là où cela a un sens.

### Action humanitaire dans les phases de conflit et de post-conflit

Depuis le début du siècle, plus de 40 pays ont été éprouvés par des conflits violents qui ont provoqué le déplacement de plus de 25 millions de personnes à l'intérieur de leur pays, auxquels il faut ajouter quelque 10 millions de réfugiés. En 2008, le nombre de réfugiés et de personnes déplacés à l'intérieur de leur pays, déracinés et chassés de leur foyer s'élevait à 67 millions de personnes, dont 16 millions de réfugiés. Le nombre total des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays s'élevait à 51 millions, dont 26 millions de déplacés suite à un conflit armé. Pour 2009, des statistiques préliminaires<sup>2</sup> suggèrent une légère baisse du nombre des réfugiés par rapport à 2008, tandis que celui des personnes déplacées, suite aux conflits armés et aux violences au Pakistan, en Somalie et au Sri Lanka, a considérablement augmenté.

Si les conflits violents touchent avant tout les pays qui connaissent des taux élevés de pauvreté et d'inégalité, ils ont pour effet d'aggraver les problèmes existants. Cela est particulièrement vrai pour les pays qui sont en butte à des conflits à répétition. Ces pays se retrouvent ainsi dans un

cercle vicieux qui associe les crises, la pauvreté et les dangers et qui alimente l'instabilité, voire la fragilité, aux niveaux national, régional et mondial. C'est surtout dans les États fragiles, souffrant de l'effet combiné de l'insécurité, de la pauvreté et de la crise économique et financière que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement connaîtra probablement un déficit d'ici 2015. Finalement, la violation de « l'espace humanitaire » rend l'accès aux populations vulnérables de plus en plus difficile et affecte la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires et il existe une tendance croissante à ignorer ou enfreindre de manière flagrante le droit humanitaire et international.

Dans leur majorité, ces pays n'ont pas les moyens d'affronter, seuls, ces difficultés puisqu'ils ne disposent pas de ressources et de capacités suffisantes ou que leurs problèmes, tels que les conflits transfrontières, revêtent un caractère régional, sub-régional ou international. Une assistance au plan mondial pour contribuer à prévenir ces crises et en atténuer les effets et aider les gouvernements à gérer les processus de relèvement, de consolidation de la paix et de renforcement de l'État peut permettre aux pays de rétablir les bases nécessaires à la réalisation du développement, réduire les souffrances humaines, maximiser les dividendes de la paix et améliorer les conditions d'existence des plus vulnérables.

C'est dans ce contexte d'intégration de la dimension régionale des conflits et des crises humanitaires que le Ministère, en plus des contributions aux programmes-pays du CICR, du HCR et du PAM, a contribué séparément à hauteur de 1.237.500 euros au programme régional du CICR dans la Région des Grands Lacs<sup>3</sup>, 500.000 euros dans la région de l'Afrique de l'Ouest<sup>4</sup>, et 500.000 euros dans la région de la Corne de l'Afrique<sup>5</sup>. Toujours, pour marquer le contexte régional d'une crise, en laissant une flexibilité à ses partenaires humanitaires sur l'utilisation des fonds de manière à mieux faire face aux besoins dans une région donnée, le Ministère a contribué avec 1.100.000 euros au programme du HCR dans la région de la Corne de l'Afrique<sup>6</sup> et 1.550.000 euros au programme du HCR dans la région des Grands Lacs<sup>7</sup>. Finalement, le Ministère a contribué avec 400.000 euros au programme du PAM dans la région de la Corne de l'Afrique et 450.000 euros dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Pour assister les populations affectées par des situations de post-conflit, outre les contributions régionales, la Coopération luxembourgeoise a contri-

bué à des programmes de réhabilitation en Géorgie et dans les Territoires palestiniens occupés, en RDC, au Sud-Soudan et finalement en Ouganda. En ce qui concerne les crises dites « oubliées », la Coopération luxembourgeoise a contribué à des programmes en Colombie, en Thaïlande, aux Philippines, en RDC, dans les camps de réfugiés à Dadaab au Kenya et au Tchad.

Finalement, en ce qui concerne les conflits récents et récurrents, la Coopération luxembourgeoise a contribué à des programmes dans les Territoires palestiniens occupés, au Sri Lanka, au Pakistan, au Yémen, en Somalie, en RDC, en Afghanistan et au Soudan.

### Peacebuilding Fund

Dans les situations de post-conflit, l'action humanitaire luxembourgeoise vise à consolider la paix et à renforcer l'État dans un nombre de contextes post-conflit, et ceci par le biais de sa participation active dans la Commission de la Consolidation de la Paix des Nations Unies (Peacebuilding Commission). L'action humanitaire luxembourgeoise a aussi fait en 2009 une contribution de 200.000 euros au Fonds de la Consolidation de la Paix (Peacebuilding Fund) et une contribution de 400.000 euros au Centre International de la Justice Transitionnelle (International Center for Transitional Justice – ICTJ).

## 3. PRÉVENTION

Depuis plusieurs années, force est de constater que les catastrophes naturelles se multiplient et produisent des effets de plus en plus dévastateurs. En parallèle, les conflits armés, les crises politiques, ethniques ou religieuses violentes continuent de causer le déplacement interne et externe de centaines de milliers de personnes. Devant ce constat, la nécessité de prendre les mesures adéquates pour prévenir ou du moins diminuer les conséquences des catastrophes naturelles et des crises causées par l'homme est une évidence.

La prévention constitue ainsi le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et intervient en amont, mais aussi en aval des phases d'aide d'urgence et de reconstruction, de transition et de réhabilitation. Concrètement, la Coopération luxembourgeoise s'engage à consacrer au moins cinq pour cent de son budget humanitaire au financement d'actions dans le domaine de la prévention, de la préparation aux conséquences des catastrophes et des crises violentes ainsi que de la mitigation des risques de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de crises politiques, ethniques ou religieuses violentes.

De même, elle encourage ses principaux partenaires en matière d'aide humanitaire à affecter au moins cinq pour cent des contributions luxem-

bourgeoises à des programmes de prévention ou de réduction des risques de crises humanitaires. Ces programmes peuvent avoir trait tant au volet catastrophes naturelles qu'au volet des crises provoquées par l'homme, comme les catastrophes écologiques et les conflits armés politiques violentes.

En matière de prévention des catastrophes naturelles, la Coopération luxembourgeoise soutient notamment des projets visant à renforcer les capacités locales, à élaborer des stratégies nationales ou régionales de prévention des risques, ainsi qu'à sensibiliser et préparer les populations vulnérables à d'éventuelles catastrophes.

Dans ce contexte, le Ministère a alloué en 2009 250.000 euros au secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (le SIPC ou UNISDR), qui assure la coordination des activités de prévention au niveau international, œuvre à renforcer les capacités des organisations régionales de gestion des catastrophes et recherche des partenariats avec le secteur privé et la communauté scientifique.

Une contribution de 250.000 euros a de même été versée en faveur de l'action du « Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophes et la reconstruction » (GFDRR) de la Banque mondiale.

Les ONG Fondation Caritas Luxembourg, Handicap International Luxembourg, SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise ont elles aussi bénéficié du soutien de la Coopération pour la mise en œuvre de leurs projets de prévention et de préparation aux catastrophes en faveur des populations vulnérables, notamment au Népal, en Inde, au Bangladesh, en Éthiopie, au Sénégal, au Tadjikistan et dans la Bande de Gaza.

En parallèle à la sensibilisation des populations à risque, il importe d'investir dans les systèmes d'alerte précoce, dans l'élaboration de cartes de risque et de plans de contingence, ainsi que dans le prépositionnement d'articles de secours et de première nécessité pour réagir dans les meilleurs délais à une situation d'urgence.

Le Luxembourg a soutenu en 2009 par une contribution de 187.100 euros un programme de développement de systèmes géo-spatiaux et d'intégration des processus de prévention du Programme alimentaire mondial (PAM).

Il a également apporté son soutien à un projet d'alerte précoce et d'action anticipée mis en œuvre en Afrique de l'Ouest par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

L'évaluation des besoins au lendemain d'une catastrophe constituant un élément clé de la réduction des risques et de la préparation à la survenue

<sup>2</sup>UNHCR, '2009 Global Trends', chiffres à paraître en juin 2010

<sup>3</sup>région qui, pour le CICR, couvre le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo, le Congo, la République Centrafricaine et l'Ouganda

<sup>4</sup>région, qui pour le CICR, couvre le Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Sierra Leone

<sup>5</sup>région, qui pour le CICR, couvre le Soudan, la Somalie, l'Érythrée et l'Éthiopie

<sup>6</sup>région, qui pour le HCR, couvre le Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan

<sup>7</sup>région, qui, pour le HCR, couvre le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la RDC, la RCA, la Tanzanie, le Rwanda et le Tchad

de nouvelles crises, à l'instar de celles provoquées par les inondations récurrentes au Sénégal et en Namibie, le Luxembourg a contribué aux évaluations du GFDRR de la Banque mondiale dans ces deux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

La Coopération luxembourgeoise encourage également ses partenaires à veiller à la protection de l'environnement et à intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans tous les projets d'aide d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction qui s'y prêtent. Elle peut soutenir, à titre d'exemple, des activités de relèvement en matière d'agriculture durable, de reforestation ou de gestion des ressources naturelles visant à améliorer la résistance des communautés bénéficiaires aux catastrophes naturelles et au changement climatique.

Ainsi, le Ministère a notamment soutenu un projet de la Fondation Caritas Luxembourg au Tadjikistan visant à réduire les risques de catastrophes naturelles à travers une meilleure gestion des bassins versants.

Un soutien financier a également été accordé au PAM pour le renforcement de ses capacités en matière de changement climatique.

La prévention des **crises humanitaires politiques violentes et des conflits armés** consiste souvent à prévenir la résurgence de la violence après une période d'accalmie, plutôt qu'à prévenir une situation inédite. Membre de la 'Commission pour la Consolidation de la Paix' des Nations Unies,

le Luxembourg s'est par ailleurs engagé à financer des projets de réhabilitation dans des pays sortant d'un conflit afin de soutenir de manière concrète les efforts de maintien de la paix de ces pays.

A titre d'exemple, dans les régions souffrant de conflits récurrents, le Luxembourg est disposé à soutenir le repositionnement de matériel de secours et de moyens logistiques permettant à tout moment de venir en aide à des déplacés ou à des réfugiés. Il peut également soutenir des projets de promotion de la paix et de réinsertion sociale en faveur de populations retournant dans leur pays d'origine. Tout projet visant la réduction de tensions interethniques, par exemple entre les habitants d'un camp de déplacés et les communautés autochtones, ou la consolidation de la paix est ainsi susceptible d'être soutenu par le Ministère.

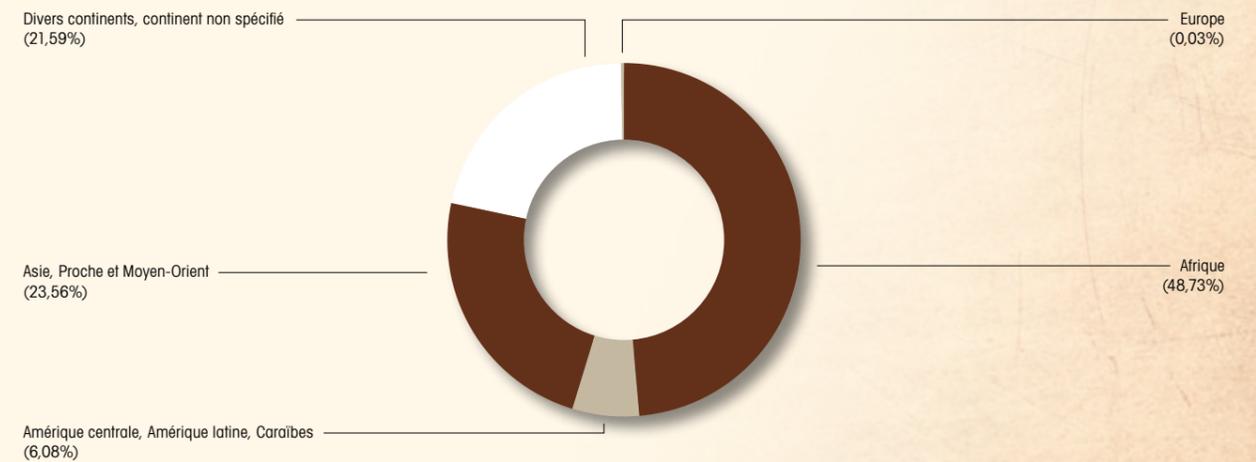
En 2009, le Luxembourg a apporté son soutien au programme de promotion du droit international humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi qu'aux efforts du Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) dans le domaine de la prévention de conflits et de la réduction des risques de catastrophes naturelles et de préparation aux situations d'urgence.

En 2009, le montant total dédié à la prévention des catastrophes et des conflits armés s'est chiffré à 1,7 millions d'euros, soit cinq pour cent du budget de l'aide humanitaire.

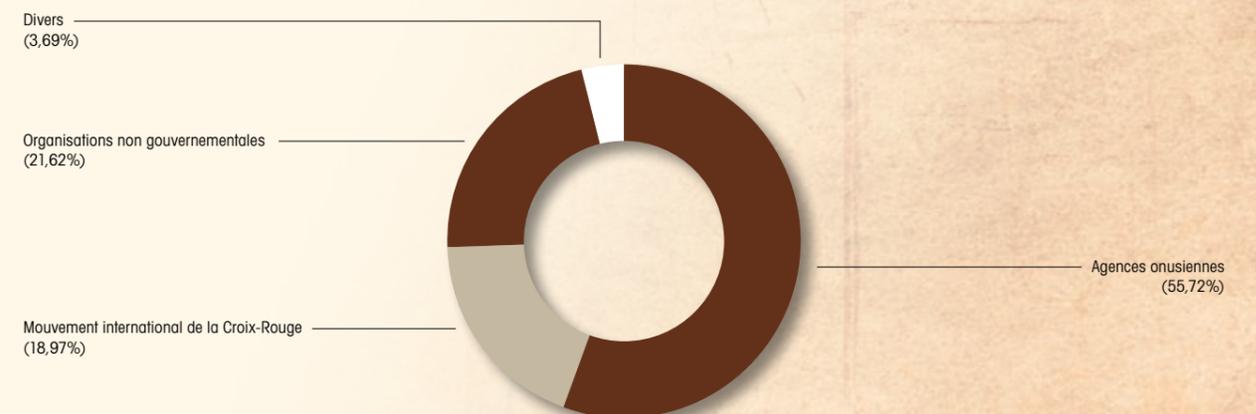


Soudan – Camp de réfugiés (UNHCR)

#### AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2009: VENTILATION GÉOGRAPHIQUE



#### AIDE HUMANITAIRE LUXEMBOURGEOISE EN 2009: VENTILATION PAR CATÉGORIE D'ACTEURS



## 06 | L'APPUI AUX PROGRAMMES



Laos - Développement rural intégré dans la province de Khammooune

### L'APPUI AUX PROGRAMMES

Le volet de l'appui aux programmes dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Les bases légales de cet appui sont la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, des accords ou conventions internationaux et des autorisations ministérielles.

L'appui aux programmes, anciennement connu sous la désignation de l'assistance technique, comprend les « Jeunes Experts Associés » (« Junior Professional Officers » ou JPO) auprès des Nations Unies, les « Jeunes Experts » dans les délégations de la Commission européenne (JED), les « Volontaires des Nations Unies » (VNU), les agents de la coopération, les coopérateurs et les coopérateurs assimilés et les stagiaires.

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2009 à hauteur de 3.590.170 euros.

### Les agents de la coopération

La coopération luxembourgeoise dispose de six bureaux de coopération (Ouagadougou, Hanoi, Managua, Dakar, Praia et Pristina) situés dans les pays partenaires. En 2009, huit agents de la coopération agréés ainsi que trois agents expatriés provenant du Ministère des Affaires étrangères et plusieurs employés locaux étaient présents sur le terrain.

### Les coopérateurs

Comme les agents de la coopération, les coopérateurs et les coopérateurs assimilés font l'objet d'un agrément ministériel sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

En 2009, dix ONG agréées par le Ministère ainsi que deux congrégations religieuses avaient envoyé des coopérateurs dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

Les pays d'opération des coopérateurs, coopérateurs religieux et coopérateurs assimilés étaient : l'Algérie, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, le Chili, la Colombie, le Ghana, Haïti, le Kosovo, le Liban, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Niger, les Philippines, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, le Vietnam et le Zimbabwe.

### Le congé « coopération au développement »

Sur base de la loi et du règlement grand-ducal régissant la matière, le Ministère a accordé 27 congés de coopération pour l'année 2009, permettant à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

Les bénéficiaires se sont rendus au Bangladesh, en Bolivie, au Brésil, au Burkina Faso, au Burundi, à Haïti, en Inde, au Laos, au Malawi, au Niger, en République démocratique du Congo, au Togo et au Vietnam.



Vietnam - Renforcement de l'accès aux services de santé reproductive (UNFPA)



### Les stagiaires

Le Ministère peut accorder des stages à des étudiants qui souhaitent se familiariser avec la coopération au développement ou qui veulent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération.

Ces stages sont offerts soit au sein de la Direction de la Coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le Ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés. Tous ces stages sont conventionnés et le Ministère participe aux frais de déplacement à l'étranger à condition que le stagiaire lui remette un rapport de stage ou de mission complet et détaillé.

En 2009, le Département a accueilli deux stagiaires internes et a participé financièrement aux frais de voyages de six étudiants à l'étranger.

### Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

A partir de l'année 2000, le Luxembourg a pu se positionner comme un des principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations Unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

12 VNU étaient financés par le Luxembourg en 2009. L'enveloppe budgétaire annuelle s'élève à 400.000 euros.

### Les programmes de formation

Le Luxembourg finance également depuis plusieurs années différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le domaine de leurs activités de formation de jeunes professionnels.

Cette action d'aide au développement via ces organisations est prioritairement orientée vers les pays partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise. Elle permet d'offrir aux nationaux ou résidents luxembourgeois plusieurs possibilités pour se familiariser avec les difficultés d'un pays en développement et elle offre la possibilité d'une formation dans le domaine de la coopération technique sur le terrain. L'expérience professionnelle obtenue peut par la suite être valorisée en permettant de trouver des débouchés d'emploi dans le domaine de la coopération au développement.

### Le programme Jeunes Experts (JPO) auprès des agences des Nations Unies

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération luxembourgeoise offre aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes comme le FNUAP, l'UNICEF, OCHA, le PAM, le HCR, l'OMS et le FENU.

En 2009, 21 JPO ont été financés par la Coopération luxembourgeoise.

Ces JPO du programme luxembourgeois étaient affectés au Burkina Faso, au Cambodge, au Laos, au Mali, en Mongolie, au Nicaragua, au Sénégal et au Vietnam ainsi qu'auprès du siège de certaines agences (New York, Genève et Rome).

A relever encore que le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à 4 années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer les structures de l'ONU.



Soudan - Camp de réfugiés (UNHCR)

### Le programme des Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne

La convention entre le Luxembourg et la Commission européenne offre aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois la possibilité d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de deux ans auprès des délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires luxembourgeois.

Suite au recrutement de 2008, six JED, dont quatre sous financement luxembourgeois, ont été affectés au Mali, en Namibie, au Sierra Leone, au Nicaragua, en Thaïlande et au Cambodge.

### Le programme des stagiaires « Lux-Development »

A part les programmes susmentionnés, qui présupposent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, en partenariat avec son agence d'exécution Lux-Development, offre aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement.

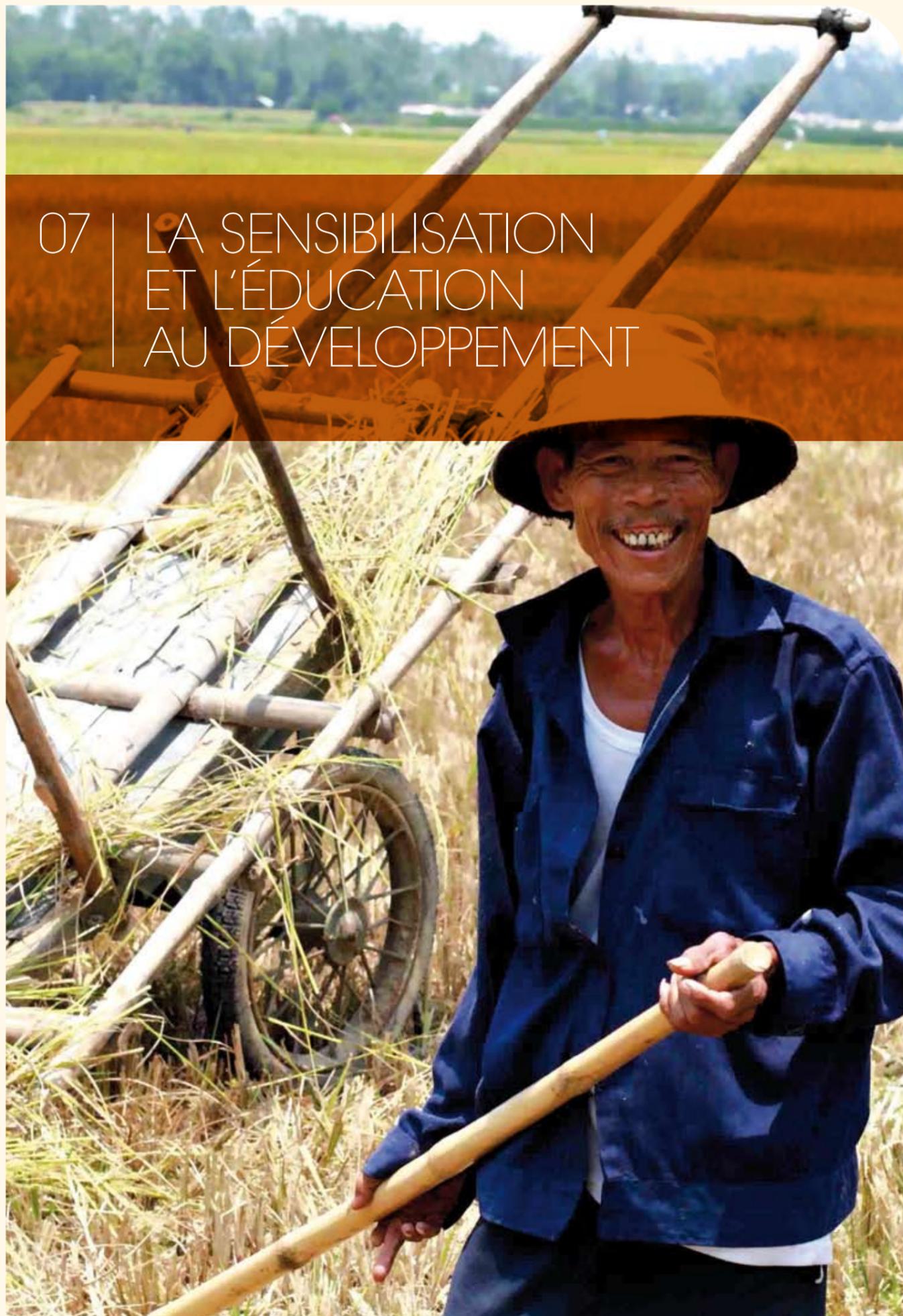
Les stagiaires sont formés au sein de Lux-Development avant d'être détachés sur le terrain pour une période initiale d'un an. La formation interne constitue une introduction à la politique de la coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de l'agence, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion, etc. Au lieu d'affectation, le stagiaire occupe la fonction d'assistant technique junior (ATJ). Il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

Au terme de la période, un rapport de stage est rédigé. Il est visé par le maître de stage et contient des observations ou propositions éventuelles. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Les dernières années ont montré que la formation et l'expérience obtenues sont d'une grande utilité pour pouvoir ultérieurement participer à des programmes JPO ou JED.

Statut	
Agents de la coopération	9
Coopérants	13
Coopérants religieux	3
Coopérants assimilés	28
<b>Sous-total 1</b>	<b>53</b>
Programmes de formation	
Experts associés auprès des Nations Unies (JPO)	21
Jeunes experts auprès de la Commission européenne (JED)	6
Volontaires des Nations Unies (VNU)	12
Stagiaires Lux-Development (ATJ)	9
Stagiaires Enda	6
Autres stagiaires	2
<b>Sous-total 2</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>

# 07 | LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT



Vietnam – Agriculteur

## SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

### Les subsides pour les activités de sensibilisation des ONG

A son article 16, la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement prévoit que le ministre peut « accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement de programmes ou projets précis dans le domaine de la promotion de la coopération au développement ainsi que d'actions de sensibilisation de l'opinion publique ». En 2009, la Direction de la Coopération au développement a cofinancé 12 projets de sensibilisation individuels et cinq accords-cadres pluriannuels d'éducation au développement ; la participation publique était de 1.799.926 euros. Ces subsides ont permis de soutenir des activités de sensibilisation et d'éducation au développement sur un nombre de thématiques différentes, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire, l'éducation, le commerce équitable, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la relation entre santé et développement, les migrations et le développement.

### Le Comité interministériel pour l'éducation au développement durable

Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue d'un développement durable (2005 à 2014), tous les membres de l'Unesco sont invités à élaborer une stratégie nationale consacrée à ce sujet. Dans ce contexte, le Comité interministériel pour l'éducation en vue d'un développement durable (CIEDD) a été mis en place par décision du Gouvernement en conseil du 15 février 2008, sur proposition de la Ministre de l'Éducation nationale. Au cours des quinze premiers mois de son expérience, ce comité, auquel participe la Direction de la Coopération au développement, a accompagné l'élaboration d'une telle stratégie par une équipe d'experts de l'Université du Luxembourg. Le gouvernement sortant de 2004-2009 a pris note du projet de stratégie nationale en mai 2009 et le nouveau gouvernement l'a approuvée en novembre 2009, visant une mise en œuvre de mesures prioritaires dès le début de l'année 2010.

### Lancement du service volontaire de Coopération

Avec la Ministre de la Famille et de l'Intégration, Madame Marie-Josée Jacobs, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a lancé le « Service volontaire de coopération » le 10 février 2009 : ce service vient compléter la gamme des programmes de services volontaires actuels et s'adresse à des jeunes âgés entre 18 et 30 ans qui veulent s'engager dans un projet dans le cadre de la coopération au développement. À la fin de l'année, 14 jeunes volontaires avaient entamé un projet personnel de service volontaire de coopération avec une ONG agréée ; ils étaient encadrés notamment par le Service national de la Jeunesse et le Cercle de coopération des ONG.

## L'éducation au développement

Le 10 mars, la Direction de la Coopération au développement a organisé un séminaire sur l'éducation au développement, avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et l'Université du Luxembourg, qui a réuni des représentants de 18 lycées et d'une douzaine d'ONG de développement. L'objet était de présenter la contribution de l'éducation au développement au cadre plus large d'une éducation pour un développement durable, dans le contexte de la décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). Le séminaire a été encadré par le professeur Bernd Overwien de l'université de Kassel, qui a contribué à l'élaboration du cadre d'orientation allemand pour la matière de l'éducation au développement global. Parmi les présentations de la journée figuraient le recueil d'activités d'éducation au développement des ONG et des critères de qualité pour ces activités.

### L'édition 2009 des Assises de la Coopération luxembourgeoise

La 4ème édition des Assises de la Coopération a eu lieu du 6 au 9 septembre 2009. L'invité d'honneur était l'ancien Directeur général adjoint pour le développement de la Commission européenne, Monsieur Bernard Petit, qui a parlé du « Rôle pour la coopération au développement d'ici 2015 et au-delà ». Une discussion sur « La mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le Programme d'action d'Accra » a été modérée par le European Centre for Development Policy Management (ECDPM). La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Madame Marie-Josée Jacobs, a présenté le rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise de l'année 2008, ainsi que les projets de stratégies sectorielles et a lancé un processus de consultations sur ces stratégies.

Deux ateliers de discussion ont eu lieu la seconde journée, soulignant le caractère participatif des Assises : Lux-Development a présenté et modéré un atelier sur « La formation professionnelle, secteur d'intervention de la Coopération luxembourgeoise », tandis que le Cercle de coopération des ONG de développement s'est occupé de la préparation d'un atelier sur le thème de « Citoyenneté et développement », introduit par des présentations de Monsieur Emmanuel Ndione de l'ONG sénégalaise ENDA Graf Diapol et de Madame Andrea Maksimovic du réseau européen SOLIDAR.

La prochaine édition des Assises de la Coopération aura lieu du 13 au 15 septembre 2010.



## DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 2010

PRÉSENTÉE PAR LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE,  
MARIE-JOSÉE JACOBS, À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LE 18 MARS 2010



Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi

L'élaboration des politiques en général, et peut-être de la politique de coopération en particulier, exige, en plus d'une constance dans l'engagement, sans lequel le développement durable ne resterait qu'une coquille vide, aussi une part d'ouverture, une disposition à s'engager dans de nouvelles voies, voire une pincée de créativité et d'imagination, pour pouvoir espérer relever les défis énormes qui se posent à nous et au monde du développement.

Le rapport annuel 2009 de la Coopération luxembourgeoise, tel que prévu par la loi, devrait selon toute probabilité être soumis à la commission compétente de la Chambre encore avant l'été. Aujourd'hui, il m'importe de présenter, devant notre plus haute instance politique,

1. l'orientation de la discussion internationale sur la coopération au développement,
2. la manière dont le Luxembourg participe à la formulation de nouvelles perspectives et
3. les options que nous retenons en fin de compte pour que notre politique nationale de coopération soit efficace par rapport aux besoins et cohérente par rapport aux autres politiques du gouvernement.

Mais je tiens tout d'abord à remercier la Chambre des Députés, au nom de nos pays partenaires et en mon nom, d'avoir donné son accord à ce que cette déclaration soit suivie aujourd'hui même du débat sur cette même déclaration. Cela per-

met aux ambassadeurs de nos pays partenaires de suivre notre échange en direct et dans son intégralité. Il s'agit là de plus qu'une simple politesse, il s'agit d'une marque de respect au cœur d'un partenariat vécu au quotidien. Et ne sied-il pas à un donateur comme le Luxembourg, qui insiste régulièrement sur l'importance de la bonne gouvernance dans ses pays partenaires, de pratiquer lui aussi la transparence dans ses débats nationaux ? Je voudrais aussi d'ores et déjà remercier les interprètes pour leur précieux concours pendant ces prochaines heures.

L'année 2010 promet d'être bien remplie ; pas seulement du fait d'un calendrier truffé de rendez-vous internationaux. Ça aurait été trop facile si j'avais pu reprendre la frame de la Coopération luxembourgeoise telle que mon prédécesseur Jean-Louis Schiltz en avait présenté l'esquisse l'année dernière à cette même tribune. Je voudrais encore le remercier pour cette considérable contribution. Un certain nombre de ces propositions seront mises en œuvre plus rapidement ; d'autres le seront peut-être plus tard, en fonction aussi des impératifs de l'actualité.

Dans ce contexte, il va donc de soi que le premier sujet abordé aujourd'hui concerne Haïti ; en raison de l'étendue de cette catastrophe humanitaire, mais aussi de la remarquable générosité avec laquelle la population du Luxembourg y a réagi et continue d'y réagir. Sur la base des leçons que nous pouvons tirer de la catastrophe provoquée par le tremblement de terre à Haïti, mais aussi d'engagements humanitaires antérieurs, je souhaite vous présenter les grands traits d'une aide d'urgence luxembourgeoise encore plus efficace, un concept qui repose incontestablement sur des avantages comparatifs du Luxembourg. J'y reviendrai un peu plus tard.

Monsieur le Président,

Quelle est la direction que prend la discussion internationale sur la coopération au développement ?

Dans une perspective de politique de développement, 2010 est aussi et surtout placée sous le signe des objectifs du millénaire pour le développement (également connus sous l'abréviation OMD). Dix ans après le sommet du millénaire qui a tracé la voie politique pour ces ambitieux objectifs de développement, l'ONU dressera, à la fin du mois de septembre à New York, un bilan intermédiaire, alors qu'auront été parcourus deux tiers de ce chemin qui devrait en principe mener à la réalisation de ces huit OMD en 2015. Dans le rapport qu'il a publié en amont de ce sommet de suivi, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon ne brosse pas un portrait très flatteur de la situation.

Globalement, le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a certes reculé de 1,8 milliards en 1990 à 1,4 milliards en 2005 ; mais ce recul est en



majeure partie à mettre au compte de l'évolution en Chine. L'analyse détaillée de la situation conduit à un tableau bien plus nuancé qui diffère d'une région à l'autre, voire parfois d'un pays à l'autre.

Ainsi, en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes devant survivre avec moins d'un dollar 25 cents par jour a augmenté de 92 millions entre 1990 et 2005. Des résultats positifs ont cependant pu être enregistrés dans divers secteurs, par exemple en matière de mortalité infantile et de taux de scolarisation dans l'enseignement primaire. Ainsi, en 2006, pour la première fois depuis que ces statistiques existent, le nombre d'enfants décédés avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans est passé sous la barre des 10 millions par an, ce qui représente une baisse de 60% par rapport aux chiffres de 1960. Dans pratiquement toutes les régions du monde, le taux de scolarisation en primaire en 2006 dépassait les 90% ; en Afrique, ce taux était malheureusement de 71% uniquement.

Le rapport du Secrétaire général confirme aussi que ce sont les populations les plus pauvres dans les pays les moins avancés (PMA), dans les pays enclavés et dans les archipels qui souffrent le plus de l'effet combiné de la pauvreté, de la crise économique, de la crise alimentaire et des prix du pétrole. Et même s'il y a des exemples encourageants, comme celui du Cap Vert qui a réussi à s'émanciper du groupe des PMA, c'est aussi dans ces pays que les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront souvent pas tous atteints d'ici 2015.

Devant la toile de fond de ce bilan mitigé, les réactions varient entre, d'une part, ceux –et je veux compter le Luxembourg parmi ceux-ci– qui ne veulent pas se satisfaire d'un constat insatisfaisant pour ensuite déclarer forfait, et d'autre part ceux qui –comme girouette au vent– rejettent à présent en bloc les objectifs du Millénaire sous prétexte que ceux-ci ne sont pas à la hauteur des défis. Parmi ces derniers, il y en a qui, en 2005, sous présidence luxembourgeoise, s'étaient encore engagés à enfin consacrer, d'ici 2015, 0,7% de leur RNB à l'aide publique au développement et qui aujourd'hui jouent les béni-oui-oui auprès de ceux qui parlent de Dead Aid (comme l'économiste zambienne Dambisa Moyo) ou de la Mort de l'APD (comme Jean-Michel Severino de l'Agence française de développement).

Il est trop facile de s'écrouler dès que le vent de l'histoire se met à souffler avec un peu plus de violence et d'échafauder des théories pseudo-intellectuelles destinées à fuir la responsabilité de ses propres engagements. Car on savait depuis 2000 que les objectifs du Millénaire ne pouvaient pas couvrir toute l'étendue des problèmes du monde en développement, mais qu'ils constituaient « seulement » des priorités généralement reconnues. Et depuis, tous ceux qui se sont intéressés de près à la question savaient aussi que la lutte contre la pauvreté ne pouvait être remportée au rabais.

Par contre, il s'avère que depuis 2000 la liste des problèmes et des défis n'est pas devenue plus courte, mais plutôt plus longue et plus complexe. En effet, à l'époque on ignorait encore tout du 11 septembre, de la crise alimentaire, de l'explosion des prix énergétiques, de la crise financière et économique, et on ne savait pas à quel point le changement climatique allait finalement faire pencher la balance. Dans

ce contexte, il faut déplorer que le niveau de l'APD internationale n'augmente pas autant que promis, mais on ne peut pas pour autant annoncer la mort de cette même APD. Même si sur la scène de l'aide internationale de nouveaux acteurs sont en train de se muer en donateurs d'un nouveau type –de grandes fondations privées, telles que celle de Bill et Melinda Gates, par exemple, mais aussi de nouveaux acteurs publics à l'instar de la Chine sur le continent africain– il n'est pas réaliste d'ignorer les quelque 100 milliards de dollars que l'APD internationale représente chaque année pour le financement du développement. Il faut au contraire maintenir l'APD et aider les nouveaux acteurs, qui n'affichent peut-être pas toujours tous l'esprit de solidarité nécessaire, à assimiler les principes de base de l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris.

Comment le Luxembourg participe-t-il à la discussion internationale ?

Tous ces nouveaux éléments de discussion augmentent la pression sur les donateurs traditionnels, publics et privés. Par conséquent, il importe d'autant plus que ces questions soient abordées dans les forums internationaux compétents, qu'il s'agisse de l'UE, de l'OCDE ou de l'ONU.

Au niveau européen, on peut se féliciter qu'avec les Espagnols et les Belges, l'ordre du jour est fixé par deux présidences successives qui partagent notre point de vue quant au fond de la discussion sur le développement. D'un autre côté, le nouveau traité de Lisbonne soulève aussi un certain nombre de questions dans le domaine de la coopération au développement. Ainsi, il reste encore à clarifier comment le Haut représentant aux Affaires étrangères et le Commissaire au développement, respectivement la Commissaire à l'aide humanitaire comptent se répartir le travail en relation avec les pays en développement. Dans cette discussion, la position du Luxembourg s'articule moins autour des personnes, mais privilégie plutôt une solution cohérente qui accorde au responsable de l'exécution de l'aide au développement un droit d'intervention adéquat en matière de programmation. Le résultat final ne doit pas non plus aboutir à ce que nos pays partenaires aient encore plus de mal que jusqu'à présent à comprendre notre organisation interne au sein de l'UE. Il faut espérer que les prochains conseils européens des chefs d'État et de gouvernement et ceux des ministres européens de l'UE clarifieront la situation. Notre tâche à nous consistera à continuer à plaider la cause d'une politique d'aide au développement cohérente ; auprès des autres États membres et avec les nouveaux commissaires Andris Piebalgs et Kristalina Georgieva, avec qui de premiers contacts ont été établis lors de la réunion ministérielle informelle qui s'est déroulée en Espagne en février.

Au sein de l'OCDE, un premier exercice de réflexion avait été amorcé l'année dernière sur l'avenir dans le domaine de la coopération au développement. Cela sied à cette organisation. Après tout, c'est le Comité d'aide au développement (CAD) qui, à la fin des années 90, a posé les jalons pour les objectifs du Millénaire pour le développement. La Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères ne s'est dès lors pas fait prier et a participé activement aux discussions qui se sont tenues au CAD. Des principes-clés de la Coopération luxembourgeoise, tels que la nécessité d'une action axée sur les

synergies, ont pu être intégrés dans la discussion, en particulier en relation avec le sujet Global Public Goods. – En ce qui concerne par ailleurs notre relation avec le CAD, j'ai décidé d'accepter l'offre de son président, Eckhard Deutscher, et de faire effectuer encore cette année une revue à mi-parcours entre deux revues par les pairs de la Coopération luxembourgeoise. Il s'agira assurément d'un exercice plus léger qu'une revue par les pairs à proprement parler, mais ce n'en sera pas moins un exercice de transparence et de crédibilité qui sied bien à qui veut être pris au sérieux dans les discussions conceptuelles.

Dans le contexte de notre travail au sein de et avec l'ONU, cette année nous donnera au moins trois occasions de partager nos vues sur l'orientation future de la coopération internationale : en avril, au cours de nos consultations annuelles avec les fonds et programmes ; fin juin à la session ministérielle du Conseil économique et social (ECOSOC) et enfin en septembre à l'occasion du sommet de suivi sur les objectifs du Millénaire. Le message qu'il me semble important de transmettre au cours de ces rendez-vous est que, même complète, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire d'ici 2015 ne permettra de réduire la pauvreté que de moitié –c'est d'ailleurs ce qui est prévu– et qu'il faudra dès lors que la communauté internationale (y compris les pays en développement) continue de consentir à fournir des efforts conséquents, et ce à un rythme tenant compte de l'évolution démographique. Il ne s'agit pas seulement de tenir nos promesses ou de perdre la face. Lorsqu'on examine à tête reposée à quel point la lutte contre la pauvreté, contre l'insécurité, contre le changement climatique, la gestion des migrations et les relations économiques et commerciales sont liées, force est de constater que chaque effort que nous investissons aujourd'hui et demain dans la coopération au développement ne manquera pas de nous profiter. Il n'y a pas de honte à le dire.

Monsieur le Président,

Quelles options souhaitons-nous retenir plus spécialement pour la Coopération luxembourgeoise ?

La politique de coopération, à l'instar des autres politiques, n'est ni conçue ni mise en œuvre en vase clos. Le contexte international dans son ensemble, avec en premier lieu les conséquences de la crise financière et économique, est jonché de contraintes plus ou moins pertinentes qui se posent notamment pour la coopération au développement. Il faut aussi pouvoir citer les deux chiffres suivants : en 2010, les pays industrialisés de l'OCDE consacreront collectivement 21 milliards d'euros de moins à l'aide au développement que ce qu'ils avaient annoncé. Or, seuls quatre de ces 21 milliards sont dus au recul des revenus nationaux bruts respectifs. Pour les autres, il s'agit de promesses non tenues, surtout vis-à-vis de l'Afrique, qui objectivement n'ont rien à voir avec la crise. Dans ce contexte, il n'y a pas de honte –au contraire, c'est plutôt un honneur– pour le Luxembourg à faire partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'avèrent des partenaires internationaux fiables même lorsque les temps sont difficiles. Par conséquent, le programme gouvernemental prévoit de maintenir l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise tant en pourcentage du revenu national brut (1%) qu'en volume. En ma qualité de ministre de la Coopération, je me réjouis

particulièrement du fait que cette importante orientation politique soit aussi soutenue par cette Chambre.

Dans les semaines à venir, l'ONU produira des données plus précises quant à la réalisation des objectifs du Millénaire – pays par pays. Du point de vue de la Coopération luxembourgeoise, le diagnostic relatif aux OMD nous intéresse actuellement tout spécialement, puisqu'en 2010 et en 2011 nous allons négocier avec nos principaux pays partenaires la troisième génération des programmes indicatifs de coopération, ces accords-cadres qui définissent pour les quatre à cinq ans à venir les principales orientations de notre coopération avec ces pays et qui sont évidemment censés permettre aussi la mise en œuvre des objectifs du millénaire. En plus du cadre financier fixé dans ces programmes (sous réserve bien entendu du vote par la Chambre des Députés des budgets requis), il me tient à cœur de continuer à améliorer la qualité de l'aide au développement luxembourgeoise. Les revues à mi-parcours des PIC de deuxième génération qui sont actuellement en cours s'inscrivent dans cette optique. Ces évaluations aboutiront à des recommandations qui contribueront à formuler l'orientation des prochains PIC.

Les discussions avec nos pays partenaires se dérouleront alors à l'intérieur d'un cadre clairement défini, dans le respect des directives internationales et européennes, telles que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'Accra Agenda for Action et le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail européen, mais aussi dans le respect de chaque contexte national et des stratégies de développement de nos pays partenaires.



Mali – Centre Hospitalier Mère-Enfant Le Luxembourg (Projet ONG)



Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour évoquer la situation au Niger. Après la crise institutionnelle au mois d'août de l'année dernière, le Luxembourg a réagi par la suspension de nouveaux accords en cours d'élaboration, sans toutefois interrompre des projets en cours d'exécution, afin de ne pas engendrer des coûts inutiles dus à des retards. Nous avons également maintenu notre soutien aux projets des ONG, qui profitent directement à la population. Il m'a semblé important de montrer qu'à nos yeux l'expression bonne gouvernance n'est pas dénuée de sens. Et pourtant, une telle situation appelle une réponse proportionnée si nous ne voulons pas être contre-productifs et remettre en question les acquis de notre coopération. Il va de soi que notre réaction avait été coordonnée avec celle de nos partenaires européens, et celle de la Commission en premier lieu. Depuis, nous avons été et nous demeurons en contact régulier avec l'ambassade du Niger à Bruxelles.

Malheureusement, la médiation au Niger, entre le gouvernement et l'opposition, dans le cadre de la CEDEAO, est au point mort depuis la fin de l'année 2009. Le coup d'État du 17 février n'a pas facilité la situation. Ceux qui se sont approprié le pouvoir n'ont aucune légitimité. Pourtant, il faut se féliciter que les discussions se poursuivent dans le cadre de l'article 96 de l'accord ACP-UE (de Cotonou) qui régit le dialogue politique dans ces cas de figure. Nous espérons que le Niger reviendra dans les plus brefs délais sur le chemin de la légitimité démocratique afin de ne pas pénaliser doublement – par une aide moins importante et une gestion politique sans fondement légitime – les femmes, les enfants et les hommes au Niger qui ne sont pas responsables de la crise politique et qui ont besoin de notre aide. Je tiens aussi à rappeler dans ce contexte qu'en 2009 le Niger a été classé en dernière position (182/182) par le PNUD dans son Indice de développement humain.

La troisième génération de PIC est censée remplir un triple objectif :

1. apporter des réponses aux besoins de nos pays partenaires ;
2. bâtir sur nos avantages comparatifs en nous concentrant sur nos secteurs prioritaires (par ex. dans le secteur de la formation professionnelle, dans les domaines de la santé, de la gestion de l'eau et de l'assainissement, mais aussi en microfinance et dans le secteur des nouvelles technologies) pour ainsi passer d'une approche projet à une approche programme sectorielle ;
3. éviter les recoupements et les duplications avec les efforts d'autres bailleurs de fonds et appliquer de manière renforcée, lorsque c'est utile et adéquat, les procédures nationales (il s'agit là d'une tâche à laquelle nous nous sommes attelés avec notre agence Lux-Development).

Les programmes indicatifs de coopération pluriannuels ont encore plus de valeur pour les pays en développement en ces temps de crise économique, car les PIC leur donnent, grâce à la prévisibilité de notre aide, une certaine sécurité de planification qui leur est nécessaire pour pouvoir relever les défis complexes qui se posent à eux aujourd'hui.

Aujourd'hui, je souhaite prendre ici l'engagement que la Chambre des Députés, au sein de la commission compétente, sera informée sur la substance et l'envergure de la

troisième génération de PIC avant la signature de ces programmes avec nos pays partenaires, et ce afin de garantir une programmation transparente des budgets de l'aide publique au développement. D'un point de vue formel, le budget de la coopération est de toute manière également sanctionné chaque année par le vote de la loi budgétaire.

Monsieur le Président,

Si nous voulons accompagner nos pays partenaires de manière responsable, il faut aussi savoir regarder au-delà des frontières de ces pays ; et il ne s'agit pas ici de relancer la discussion sur la liste des pays partenaires. Il s'agit plutôt de garantir l'efficacité de la coopération au développement luxembourgeoise et de mieux tenir compte de diverses réalités. Je renvoie à cet égard au passage du programme gouvernemental qui prévoit que la Coopération luxembourgeoise favorise davantage une approche régionale là où cela a un sens et qu'elle porte une attention accrue aux situations de fragilité. Quelques mots d'explication à ce sujet.



Mali – Plaine de San Ouest (MLI/004)

Le Luxembourg est bien placé, en raison de sa propre histoire (européenne) pour promouvoir et soutenir l'intégration économique régionale. Les pays de régions telles que l'Afrique de l'Ouest sont confrontés aux mêmes défis (pauvreté, insécurité, climat, démographie). Cette situation permet de partager les leçons tirées d'expériences passées, de profiter de l'expérience des pays voisins et le cas échéant de faire des économies d'échelle. Ces opportunités promettent surtout de se présenter là où, comme justement en Afrique de l'Ouest, il existe déjà des institutions régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui ont

besoin d'un renforcement institutionnel ciblé afin de pouvoir mieux formuler et mettre en œuvre leurs politiques régionales. Ce genre d'aide contribue directement à responsabiliser les dirigeants dans les pays en développement, responsabilisation dont Madame Dambisa Moyo déplore tellement le manque dans son livre « Dead Aid ». Mais au lieu de condamner l'aide publique au développement – comme le fait Madame Moyo – il serait plus intelligent d'employer l'APD à ces fins précises.

Le Luxembourg a également un intérêt à s'intéresser de plus près aux situations de fragilité dans le voisinage de nos pays partenaires. Un tiers des pays qui sortent d'un conflit armé retombent dans la violence dans les cinq années parce que souvent le dividende de la paix ne se matérialise pas. Le risque que la violence déborde des pays voisins ne se laisse pas écarter du revers de la main. Et si le port d'Abidjan est à nouveau fermé du fait de la guerre civile en Côte d'Ivoire, c'est toute la sous-région ouest-africaine qui sera une fois de plus asphyxiée sur le plan économique. Les réfugiés passeront à nouveau les frontières pour trouver asile dans des pays nullement préparés à les accueillir. C'est pourquoi nous continuerons de manière accrue à observer la situation dans des pays tels que la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Sierra Leone, le Libéria et la Gambie, mais aussi dans les régions moins stables à l'intérieur de nos pays partenaires. Je pense notamment à la Casamance au Sénégal, mais surtout à la frange du sud du Sahara au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Ces vastes contrées très peu peuplées qui s'étirent de la Mauritanie au Soudan, ne peuvent être suffisamment surveillées faute de moyens et elles attirent par conséquent toutes sortes d'activités illégales, telles que le terrorisme, le trafic d'armes, de stupéfiants et d'êtres humains.

Concrètement, dans les situations post-conflit, c'est-à-dire pendant la phase de transition entre la fin d'un conflit et la reprise des activités de développement traditionnelles, nous pouvons contribuer par le biais de notre action humanitaire à stabiliser la situation, ce qui complète parfaitement les positions que le Luxembourg défend depuis plus de deux ans au sein de la Peacebuilding Commission à New York. Un exemple concret de cohérence entre ces deux formes de politique étrangère ! L'interaction entre développement et sécurité ne manquera d'ailleurs pas de jouer un rôle de taille dans la campagne autour de la candidature du Luxembourg à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2013-2014.

Monsieur le Président,

Pour nous permettre de relever tous ces défis, je compte sur le maintien de notre bonne collaboration avec nos partenaires, ceux du Sud, les organisations internationales et, chez nous, en premier lieu les ONG de développement. En plus de notre groupe de travail régulier, nous retrouvons ces ONG au cours des « Assises de la Coopération » qui constituent depuis quelques années déjà une plateforme d'échange et de discussion privilégiée. L'édition 2010 des Assises est prévue pour la troisième semaine de septembre. J'espère que cette date conviendra à tout le monde.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les ONG pour les réactions coordonnées (commentaires et propositions) aux stratégies sectorielles que le ministère a présentées au cours de l'année dernière dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement, de la bonne

gouvernance, du genre, du développement local, de la microfinance et de l'action humanitaire. Nous nous promettons de ces stratégies sectorielles, entre autres, qu'elles pourront contribuer à orienter le travail des ONG d'une manière utile et acceptable. Par conséquent, il nous semble naturel d'inclure les ONG dans ce processus. Cela devrait également faciliter la formulation et l'évaluation des projets.

Nous voyons aussi la nécessité, surtout en ces temps-ci, de sensibiliser le public en général aux questions du développement et à d'éventuelles réponses à ces questions, un sujet qui tient également à cœur aux ONG. Un sondage commandé par les ONG a confirmé les conclusions de l'Eurobaromètre : la grande majorité de la population du Luxembourg considère l'aide au développement comme une activité importante, voire très importante. Par contre, lorsqu'il est question des différents concepts et instruments de cette aide, force est de constater qu'il reste encore du travail d'explication à faire. Nous prenons ce message au sérieux et nous avons l'intention de répondre aux besoins et attentes qui ressortent des résultats de ce sondage par une stratégie de communication substantielle, comme le CAD l'avait proposé en 2008 dans son rapport de la dernière revue par les pairs. Je suis en effet convaincue que nous pouvons utiliser de manière encore plus efficiente les moyens budgétaires disponibles à ces fins de sensibilisation.

Cette stratégie de communication, nous la voyons en deux parties :

- une communication pour obtenir des résultats de développement, consistant à expliquer quels sont les objectifs visés (p. ex. les OMD) et comment les atteindre (p. ex. Déclaration de Paris, Code de conduite sur la division du travail entre les bailleurs de fonds),
- une communication pour présenter les résultats de développement : par exemple le recul de la mortalité infantile, des Success Stories comme celles que nous avons documentées il y a deux ans dans notre brochure « La Coopération, ça marche ».

En outre, une telle stratégie de communication se conçoit pour nous sur deux voies :

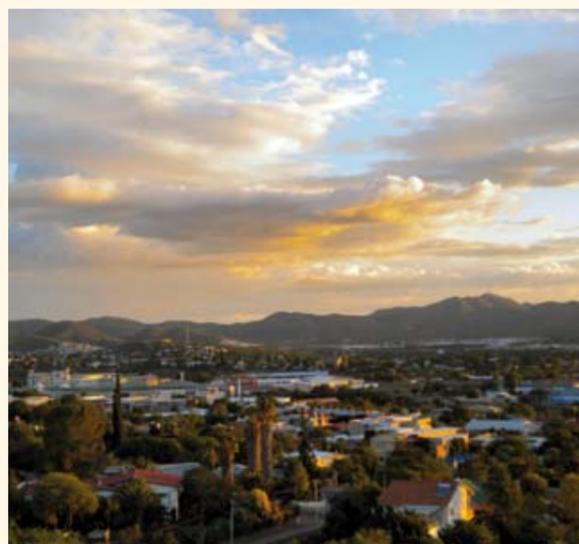
- par le biais de la communication interne, dans laquelle j'engloberai le ministère et Lux-Development,
- par le biais de la communication externe, qui s'adresse à nos partenaires directs (les ONG, nos partenaires bilatéraux et multilatéraux), aux médias et au grand public en général.

L'éducation au développement constitue à nos yeux un élément important de cette stratégie, un complément et non un concurrent à d'autres initiatives du gouvernement, telles que l'éducation au développement durable (traité par un comité interministériel, sous la direction du ministère de l'Éducation nationale).

Le travail de sensibilisation fourni par plusieurs ONG dans le cadre de « l'alliance climatique » (Klimabündnis) avec et au sein des communes, qui est soutenu financièrement tant par la Coopération que par le ministère du Développement durable, va dans la même direction.



Une information plus détaillée sur les opportunités de stages et de formations sur le terrain fait également partie d'une telle stratégie de communication ; cela comprend, par exemple, des informations sur le Service volontaire de coopération que nous avons créé en collaboration avec les ONG et le Service national de la jeunesse, ou encore les renseignements sur les possibilités d'acquies une expérience professionnelle au cours de stages et de formations auprès de notre agence nationale de développement Lux-Development, de la Commission européenne ainsi que des fonds et programmes de l'ONU.



Namibie - Windhoek

Cela ne nous empêche pas d'explorer, en collaboration avec nos collègues du ministère du Développement durable, de nouvelles voies et opportunités susceptibles de profiter tant aux pays en développement qu'au bilan CO<sub>2</sub> du Luxembourg. Par mesure de prudence, nous avons exploré sur la base des règles du CAD quelles dépenses pouvaient dans ce contexte encore être considérées comme APD et à partir de quel moment il fallait puiser dans d'autres sources budgétaires, par exemple pour acquies des droits d'émission par le biais de Clean Development Mechanisms. Si jusqu'à récemment cela n'était pas clair pour tout le monde, il nous a été assuré que nous ne vendrions pas l'âme de notre coopération si nous assistions nos pays partenaires en leur fournissant une aide technique et financière pour l'identification et la formulation de projets CDM. En revanche, un éventuel financement de la mise en œuvre d'un tel projet pourrait, du côté luxembourgeois, tout au plus relever du fonds Kyoto. Les procès d'intention qui nous sont faits régulièrement dans ce contexte ne me chagrinent pas outre mesure. A l'inverse, j'aurais jugé irresponsable si nous nous étions défendu d'explorer cette zone de recoupement entre lutte contre la pauvreté et lutte contre le changement climatique. En effet, les sujets dont il est question ici sont bien trop graves pour qu'on puisse se permettre de perdre son temps en mesquineries et chamailleries sur les compétences !

Monsieur le Président,

Un dossier qui suscite un intérêt légitime de la part de la Chambre des Députés concerne la réforme de la loi sur la coopération. Le programme gouvernemental prévoit que nous examinons l'opportunité d'une telle réforme. De premiers contacts ont déjà été établis dans ce sens avec les auteurs de la proposition de loi qui propose cette réforme. Nous ne pensons pas qu'il faille précipiter les choses sur ce dossier. Les endroits et occasions de parler et de débattre de coopération au développement n'ont jamais été aussi nombreux qu'aujourd'hui :

- en séance plénière à la Chambre, à l'occasion de la déclaration annuelle du ministre,
- au sein de la commission compétente de la Chambre, aussi souvent que nécessaire et qu'on le souhaite, et surtout à l'occasion de la présentation du rapport annuel de la Coopération,
- au sein du comité interministériel,
- dans le groupe de travail réunissant le ministère et les ONG,
- pendant les Assises de la Coopération.

La version actuelle de la loi de 1996 n'entrave pas la liberté d'action du gouvernement ni ne restreint le droit de regard légitime de la Chambre des Députés.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de revenir, comme je l'avais annoncé au début de mon intervention, au sujet de l'aide d'urgence, sur la base des récentes expériences de la catastrophe provoquée par le séisme à Haïti.

Je voudrais tout d'abord remercier tout particulièrement tous ceux et celles qui –au-delà des dons généreux– ont mis leur personne, leur temps et leur énergie au service des victimes du séisme qui s'est produit à 7.000 km du Luxembourg. Cet engagement dépasse ce qu'on serait en droit d'attendre et présuppose un courage et un altruisme hors du commun. Dans une société individualiste comme la nôtre, il s'agit d'exemples et de modèles pour nous tous !

Je ne voudrais pas non plus manquer l'occasion de remercier les personnes, au sein des ministères, des ambassades, des ONG et sur le terrain, qui nous ont aidés à gérer un autre volet de l'aide humanitaire à Haïti, à savoir celui des adoptions, d'une manière aussi rapide et peu bureaucratique tout en garantissant la plus grande sécurité juridique.

C'est dans des entretiens avec les bénévoles de la Croix-Rouge et de la Protection Civile, mais aussi avec les représentants des ONG actives depuis des années à Haïti que nous avons pu déterminer les principales barrières qui à l'heure actuelle freinent encore inutilement les actions de secours, alors que c'est justement la vitesse de réaction qui est essentielle quand il s'agit de sauver des vies humaines. Au cours du débriefing que nous avons organisé en tant que coordinateur au Ministère des Affaires étrangères avec les différentes équipes, il a été possible de dégager assez vite les deux principales contraintes en vue d'une plus grande efficacité des missions. Il s'agit, d'une part, de la durée du transport vers le lieu du drame et, d'autre part, des moyens de télécommunications insuffisants, en provenance et à destination du terrain.



Sénégal

Cette analyse nous a amenés à approfondir les contacts avec deux types d'opérateurs luxembourgeois dont les compétences combinées pourraient éventuellement apporter une réponse luxembourgeoise à ce genre de problèmes. Il s'agit, d'une part, de Luxembourg Air Rescue, qui est prêt à décoller dans l'heure qui suit l'alerte pour rejoindre n'importe quelle destination et, d'autre part, des sociétés ASTRA Tech-Corn Services et Hitec, qui, à partir des capacités satellitaires de SES offrent une connectivité internet globale permettant d'établir des communications téléphonique et de transmettre des images et des données via un terminal mobile. Nous allons tâcher dans les mois à venir de combiner la vitesse de l'un au rayon d'action de l'autre pour obtenir un outil anti-catastrophe efficace. Or comme nous savons que –quelles que soient l'efficacité et la rapidité de notre intervention nationale– nous ne pouvons rien obtenir tout seuls dans une situation de catastrophe, je propose aussi d'inscrire nos capacités de réaction de manière plus systématique dans les mécanismes de secours européens et internationaux.

Monsieur le Président,

Sans vouloir entrer dans les détails techniques de ce genre de services, je voulais clôturer par là ma déclaration et illustrer par la même occasion un type de démarche qui nous a permis, dans plus d'un dossier, de trouver des plus-values opérationnelles là où nous n'irions pas les chercher d'habitude. Ces plus-values se retrouvent aux points de rencontre, voire d'intersection entre



des domaines de compétences ; entre administrations, entre secteur public et secteur privé, avec la société civile, etc. La complexité des problèmes que nous devons résoudre ne nous permet plus de rester chacun dans son coin à inventer sa propre part de vérité.

Au sein de la Coopération, nous avons fait nôtre la méthode d'explorer ces domaines d'intersection et, lorsque cela a un sens, de réunir tous les acteurs intéressés autour d'une table afin de faire avancer un dossier commun dans l'intérêt de tout un chacun sans pour autant bouleverser la répartition formelle des compétences. Cela nous réussit toujours aussi bien dans le domaine de la microfinance ; c'est ce que nous sommes en train de mettre en place dans la lutte contre le changement climatique ; cela s'avère judicieux dans l'interaction entre aide au développement et sécurité (notamment en prévision de la candidature pour le conseil de sécurité) et c'est ce que nous proposons à présent aussi pour l'aide d'urgence. C'est justement le genre de cohérence des politiques que le CAD nous avait recommandé dans le dernier rapport de la revue par les pairs.

Et pour conclure sur un exemple très concret, je me permets de vous faire distribuer la nouvelle version de la stratégie sectorielle « genre ». Ceux qui parmi vous me connaissent bien se sont sûrement déjà étonnés de ce que je n'avais pas encore insisté davantage sur l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi et peut-être surtout dans les pays en développement. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que la stratégie sectorielle « genre » est à présent la première, avec son nouveau plan d'action que nous comptons soumettre dans les prochaines semaines à toutes les parties intéressées aux fins de discussion, avant de l'utiliser comme document de référence pour les PIC de troisième génération.

Je vous remercie.

# SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DES FINANCES

## AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Le Ministère des Finances contribue à la lutte contre la pauvreté par une politique active de promotion d'un développement économique durable et de promotion du secteur privé dans les pays en développement. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale.

Les engagements du Ministère des Finances en matière d'aide au développement et d'appui aux institutions financières internationales pour l'année 2009 sont repris en détail dans la partie 4 (pages 29-50) du rapport d'activité 2009 du Ministère des Finances : [http://www.mf.public.lu/publications/rapports/rapport\\_activite\\_2009.pdf](http://www.mf.public.lu/publications/rapports/rapport_activite_2009.pdf)

Ci-dessous sont repris les principaux titres du rapport :

### LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES EN FAVEUR DE LA MICROFINANCE

1. Membre du 'Consultative Group to Assist the Poorest' (CGAP)
2. Participation à la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance
3. Élaboration d'une formation en 'gestion des risques appliquée aux institutions de microfinance' par l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF)
4. Accord de coopération avec la Banque européenne d'Investissement (BEI)
5. Appui à la 'Luxembourg Fund Labeling Agency' (LuxFLAG)

### PROGRAMMES DE STAGES ET DE FORMATION BANCAIRE

### LE GROUPE « BANQUE MONDIALE »

Association internationale de développement (AID)

Les fonds globaux et verticaux gérés administrativement ou co-sponsorisés par la Banque mondiale

1. Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)
2. FIRST (Financial Sector Reform and Strengthening Initiative)
3. REPARIS (Road to Europe: Program of Accounting Reform and Institutional Strengthening)

Société financière internationale (SFI-IFC)

1. FIAS (Foreign Investment Advisory Service)
2. SBI (Sustainable Business Innovator)
3. Global Corporate Governance Forum
4. Technical Assistance Trust Fund

Development Gateway Foundation (DGF)

Global Development Network (GDN)

### PARTICIPATION DANS LES PROGRAMMES DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)

1. Contribution à des programmes d'assistance technique
2. Contribution aux Fonds multilatéraux dits « nucléaires » (Nuclear Decommissioning Funds)

### LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'aide d'urgence du FMI : Appui à la reconstruction à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés

L'assistance technique du FMI : Centres d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) et fonds fiduciaires thématiques

L'accord de financement du bureau de liaison du FMI au Kosovo pour la période août 2006 – août 2008

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) ET LA FACILITÉ EURO-MÉDITERRANÉENNE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTENARIAT (FEMIP)

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

LE FONDS INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

## ADRESSES UTILES

## I. COORDONNÉES DES MISSIONS ET BUREAUX LUXEMBOURGEOIS À L'ÉTRANGER QUI INTERVIENNENT DANS LA GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi  
Bureau de la Coopération au Développement  
Pacific Place – Suite 1403  
83B Ly Thuong Kiet  
Hoan Kiem  
Hanoi - Vietnam  
tél. : +84-43-946 14 14  
fax : +84-43-946 14 15  
courriel : secretariat1.hanoi@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Vietnam et le Laos.  
Son responsable est M. Marc FRANCK.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar  
Bureau de la Coopération au Développement  
Cité des Jeunes Cadres Lébus  
Zone Toundoup Riya  
Lot n°43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
tél.: +221 33 869 59 59 / -61 / -62/ -63  
fax : +221 33 869 59 60  
courriel : secretariat.dakar@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.  
Son responsable est M. Jacques FLIES.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia  
Bureau de la Coopération au Développement  
C.P. 163  
Plateau  
Praia – Cap Vert  
tél.: +238 2 61 95 62  
fax : +238 2 61 95 63  
courriel : secretariat.praia@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Cap Vert.  
Son responsable est M. Thierry LIPPERT.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou  
Bureau de la Coopération au Développement  
937 Avenue Kwamé N'krumah  
B.P. 1609 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
tél: +226 50 30 13 38 / -39  
fax: +226 50 30 15 09  
courriel: secretariat.ouagadougou@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Son responsable est M. Roland REILAND.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua  
Bureau de la Coopération au Développement  
Calle Amaya Salamanca, Bolonia  
Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Managua – Nicaragua  
tél: +505 2 268 1881  
fax: +505 2 266 7965  
courriel: secretariat.managua@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Nicaragua et le Salvador. Son responsable est M. René LAUER.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina  
14, Metush Krasniqi  
10 000 Pristina – Dragodan  
Kosovo  
tél/fax: +381 (0) 38 226 787  
courriel: pierre.weber@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Kosovo, la Serbie et le Monténégro. Son responsable est M. Pierre WEBER.

## II. AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, LUX-DEVELOPMENT S.A.

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
tél. : +352 29 58 58 1  
fax : +352 29 58 58 200  
courriel : ask@lux-development.lu  
page d'accueil : www.lux-development.lu

## III. CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DÉVELOPPEMENT

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Page d'accueil : www.cercle.lu

secrétariat : M. Mike MATHIAS  
tél. : +352 26 02 09 11  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : info@cercle.lu

bureau d'assistance technique (BAT) :  
MM. Nelson BINDARIYE (conseiller) et Dennis YAUN (assistant)  
Tél. : +352 26 02 09 22  
Fax : +352 26 02 09 26  
courriel : bat@cercle.lu

## IV. CENTRES DE DOCUMENTATION AU LUXEMBOURG SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT :

Centre d'information Tiers Monde (CITIM)  
55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
tél.: +352 40 04 27-1 / -31  
fax : +352 40 04 27-27  
courriel : education@astm.lu  
page d'accueil : www.astm.lu

Maison de la Microfinance  
2, rue Sainte Zithe  
L-2763 Luxembourg  
tél.: +352 45 68 68-1  
fax : +352 45 68 68 68  
courriel : adainfo@microfinance.lu  
page d'accueil : http://www.microfinance.lu

# DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

6, rue de la Congrégation | L-1352 Luxembourg | Tél. : +352 247 82351 | Fax : +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la Coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

Direction			
Directeur	Marc BICHLER	Conseiller de Légation 1 <sup>e</sup> classe	(+352) 247 82364
Directeur adjoint	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351
Service « Administration et Finances »			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Service financier	Alex RIECHERT	Chef de bureau adjoint	(+352) 247 82440
	Marc PADJAN	Commis	(+352) 247 82425
Ressources humaines	Charles SCHMIT	Inspecteur principal	(+352) 247 82338
Appui aux programmes			
Courrier et archives	Malou FELTEN	Employée	(+352) 247 82458
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier principal	(+352) 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	(+352) 247 82322
Service « Programmes »			
Coordination	Manuel TONNAR	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 82361
Coopération bilatérale			
Afrique			
Desk – Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	(+352) 247 82453
Bureau Ouagadougou	Roland REILAND	Attaché de Légation, Chef du bureau	(+226) 503 013 37
	Alexandra PESCH	Agent de la coopération	(+226) 503 013 38
Desk – Mali, Sénégal	Anne SCHINTGEN	Employée	(+352) 247 82323
Bureau Dakar	Jacques FLIES	Conseiller de Légation adjoint, Chef du bureau	(+221) 33 869 5962
	Hamadou KONATE	Consultant (Afrique de l'Ouest)	(+221) 33 869 5961
Desk – Cap Vert	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Bureau Praia	Thierry LIPPERT	Chargé de programme, Chef du bureau	(+238) 261 95 62
	Céleste MONTEIRO	Agent de la coopération	(+238) 261 95 62
	Marc THEIN	Agent de la coopération	(+238) 261 95 62
Amérique latine			
Desk	Elisabeth THIOLÉRON	Chargé de programme	(+352) 247 82428
Bureau Managua	René LAUER	Attaché de Gouvernement, Chef du bureau	(+505) 268 1881
	Marie-Anne MARX	Agent de la coopération	(+505) 268 1881

Asie			
Desk	Claude JENTGEN	Chargé de programme	(+352) 247 82354
Bureau Hanoi	Marc FRANCK	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+84) 43 946 1414
	Gabriel BAPTISTA	Agent de la coopération	(+84) 43 946 1414
Pays à projets			
Desk – Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Bureau Pristina	Pierre WEBER	Agent de la coopération, Chef du bureau	(+381) 38 266 787
Desk – TPO, Afghanistan, autres pays	Charles SCHMIT	Inspecteur principal	(+352) 247 82338
Coopération multilatérale			
Union européenne			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
ONU et agences spécialisées			
Coordination	Béatrice KIRSCH	Conseiller de Légation	(+352) 247 82359
Desk	Patrice SCHMITZ	Rédacteur principal	(+352) 247 82328
Desk	Sabrina COPPI	Rédacteur stagiaire	(+352) 247 88325
OCDE – CAD			
Coordination	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Desk – Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Desk – Statistiques	Marc PADJAN	Commis	(+352) 247 82425
Desk – Evaluation	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
Coopération avec les ONG			
Accords-cadres	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Cofinancements	Véronique DEGARDIN	Rédacteur	(+352) 247 82480
	Anne MOES	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82477
Action humanitaire			
Desk	Marianne DONVEN	Employée	(+352) 247 88382
Desk	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> e.r.	(+352) 247 88368
Desk	Marc DE BOURCY	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82388
Sensibilisation et éducation au développement			
Desk	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Microfinance			
Desk	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
Service « Contrôle de qualité »			
Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	(+352) 247 82448
Suivi, évaluations, audits	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
Knowledge management	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement 1 <sup>er</sup> e.r.	(+352) 247 88368
Manuel de procédures	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351



Édité par la :  
[Direction de la Coopération au développement](#)  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél.: (+352) 247-82351  
Fax: (+352) 46 38 42  
<http://cooperation.mae.lu>

Crédit photo :  
Direction de la Coopération au développement  
Lux-Development S.A.  
Service information et presse  
Photo couverture : jeune fille Hmong à Sapa, Vietnam

Conception et réalisation :  
plan K

Impression :  
Bastian Druck

